



Comité syndical du 1^{er} février 2021

Sommaire

- Délibération n°2021-001 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 7 décembre 2021
- Délibération n°2021-002 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Délibération n°2021-003 : Bilan du contrat de ruralité 2017-2020 et prochaine contractualisation 2021-2027 proposée par l'Etat
- Délibération n°2021-004 : Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2020 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2021-005 : Présentation du plan d'actions 2021 de l'Office de Tourisme
- Délibération n°2021-006 : Approbation des budgets principal et annexe 2021 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2021-007 : Subvention à l' Office de Tourisme et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC
- Délibération n°2021-012 : Validation de l'annexe financière 2021 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Délibération n°2021-017 : Vote de la participation des communautés de communes
- Délibération n°2021-018 : Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Délibération n°2021-019 : Avis sur le projet de carte communale de Champagnat

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 1^{er} février 2021 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 29/37

L'an deux mille vingt et un le premier du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle polyvalente Paul Grandjean - Place Julien-Duriez à 71500 SAINT USUGE.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 8

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. STEURER Blaise, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 37

Date de la convocation : 25/01/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme GILLES Géraldine, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme GANDRE Stéphanie, M. VILLEROT Patrick, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-001 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 7 décembre 2020

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 7 décembre 2020.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le compte-rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 7 décembre 2020 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 05/02/2021
et publié, affiché ou notifié le 05/02/2021*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**





COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2020 – 17h30

Etaient Présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, M. CAUZARD Philippe, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. COLIN David, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, M. FROMONT Jean-Marc.

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, M. MOREY Pascal, Mme ESTELA Christiane.

Délégués suppléants sans voix délibérative : M. METERY Alain, M. PAPIN Jean-Pierre.

Etaient excusés : M. CULAS Joël, M. DAUGE Cédric, Mme ROBELIN Nadine pouvoir donné à Mme ESTELA Christiane.

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Assistaient à la réunion : Mme Dorothée DION, chargée de mission, Mme Aurélie TOUZOT, agent du Syndicat Mixte.

Le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, M. Anthony VADOT, ouvre la séance, en constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Validation du compte-rendu du précédent Comité syndical
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs
- Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2021 »
- Avenants au programme européen LEADER FEADeR 2014-2020
- Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2021 du GAL LEADER
- Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2021 du contrat territorial 2018-2021
- Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de disponibilité d'un agent, sapeur-pompier volontaire
- Décision modificative n°2 du budget principal
- Taux des indemnités de conseil du comptable public

M. le Président annonce qu'il n'y a pas de demande d'ajout de point dans l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé.

M. le Président rappelle que la séance a lieu à la salle du Marais à Branges car le protocole sanitaire mis en place dans le bâtiment de la maison de l'Emploi ne permet pas l'organisation du comité dans les salles de conférence du 2e étage.

M. le Président remercie tous les participants et notamment Mme Patricia TREFFOT Comptable public, le Journal de Saône-et-Loire et l'Indépendant.

Il excuse Mme Pascaline BOULAY Sous-Préfète de Louhans

Il rappelle que par délibération du 30/06/2020, la communauté de communes Bresse Revermont 71 avait désigné 6 titulaires et suppléants, au lieu de 7. Suite à une nouvelle délibération du 22 septembre 2020, il accueille 2 nouveaux membres suppléants désignés par la communauté de communes Bresse Revermont 71 : Mme Christine ESTELA et M. Pierre BOUSQUET.

M. Jean-Michel FROMONT qui était membre suppléant est désormais membre titulaire du comité syndical.

M. Mickaël CHEVREY est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Compte-rendu du Comité syndical du 21 septembre 2020

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 21/09/2020.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu. Le compte rendu du comité syndical du 21/09/2020 est validé à l'unanimité.

Objet : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 27 juillet 2020, Monsieur le Président rend compte des décisions prises.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 7 septembre au 23 novembre 2020 :

- Dépenses :
 - Affranchissements La Poste pour une somme de 744,61€ TTC
 - Fournitures de bureau pour une somme de 1 277,36€ TTC

- Ressources humaines :
 - Renouvellement du contrat de travail pour une durée de 3 mois sur le poste de chargé de mission Leader et fluvestre

- Avis Personne publique associée :
 - Avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Louhans

Le comité syndical prend acte de ces décisions.

Objet : Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2021 »

- *Vu l'appel à projets du dispositif "Saône-et-Loire 2021" pour l'année 2021 et notamment les modalités pour le soutien aux projets territoriaux structurants,*
- *Considérant la réunion de bureau du 23 novembre 2020 ;*

M. le Président informe que, comme chaque année depuis 2018, l'intervention du Département de Saône-et-Loire en faveur des projets portés par les territoires empruntera deux leviers :

- Le soutien aux projets portés par les communes et intercommunalités.
- Le soutien à un projet structurant, par territoire de SCoT.

L'enveloppe prévisionnelle pour 2021 est de 11 millions d'euros dont 1,5 millions au titre des projets structurants.

Un projet structurant doit être en rapport avec les enjeux et priorités définies dans les documents d'orientation, doit répondre aux besoins du bassin de vie, permettre de développer l'attractivité touristique de la Saône-et-Loire, développer l'offre sportive, de santé, de mobilité, de cadre de vie...

Un seul projet structurant par territoire de SCoT peut être soutenu par an. Ce doit être un projet abouti et mûre dont la réalisation peut être de portée pluriannuelle. Il peut être porté par toute collectivité.

L'approbation du choix du projet présenté pour le bassin de vie doit faire l'objet d'une délibération de l'établissement porteur du SCoT.

Pour rappel, les projets retenus pour le territoire du SCoT de la Bresse bourguignonne ont été :

- en 2018 : Construction d'un accueil de loisirs à Louhans (CC Bresse Louhannaise Intercom)
- en 2019 : Construction d'un gymnase à Pierre-de-Bresse (CC Bresse Nord Intercom)
- en 2020 : Construction d'une résidence seniors à Montpont-en-Bresse (CC Terres de Bresse)

Dans le cadre de la mise en place et du développement de l'accueil petite enfance sur l'ensemble du territoire communautaire, la communauté de communes Bresse Revermont 71 a réalisé récemment une construction d'une maison d'assistante maternelle à Sens-sur-Seille, et a projeté la réalisation d'un relais d'assistante maternelle et d'une micro-crèche à Saint Germain du Bois. La communauté de communes a également comme projet de construire deux autres micro-crèches à Thurey et Mervans. Ces deux constructions d'une estimation de 1 092 000 euros, seraient des bâtiments à énergie positive.

Arrivée de Mme Christine BUATOIS, membre titulaire.

M. le Président donne la parole à M. Didier FICHET, Président de la communauté de communes Bresse Revermont 71, pour présenter le projet :

M. Didier FICHET confirme que la communauté de communes a décidé de construire dans un premier temps, une micro-crèche, un relais assistante-maternelle et un centre de loisirs à Saint-Germain-du-Bois. Le montant du projet est estimé à environ 1 million d'euros. Il indique que les études de faisabilité ont commencé et qu'il s'agira de bâtiments à énergie positive BEPos intégrant le « Plan environnement » du Département.

Dans un second temps, une micro-crèche sera construite à Mervans et aussi à Thurey pour un montant estimée identique et qui seront à énergie positive également.

M. le Président rappelle que l'objectif du syndicat mixte de choisir un projet structurant dans chaque communauté de communes depuis 2018 est atteint.

Toutefois, il précise que le projet de construction d'une résidence Séniors à Montpont en Bresse, voté projet structurant en 2020, ne sera plus porté par la communauté de communes Terres de Bresse mais par un prestataire privé.

Mme Sylvie BOUDIER demande si, malgré l'abandon du projet par Terres de Bresse, la communauté de communes peut prétendre à déposer une nouvelle candidature. M. le Président répond que les fonds déjà versés par le Département à Terres de Bresse pourront certainement être transférés vers un autre projet structurant dans les 2 années à venir mais que sans projet structurant, un remboursement sera demandé par le Département.

A l'unanimité, le comité syndical :

- **approuve le choix du projet Accueil petite enfance de la communauté de communes Bresse Revermont 71 pour l'année 2021.**

Objet : Avenants au programme européen LEADER FEADeR 2014-2020 signé le 30 novembre 2015 avec le Conseil Régional
--

- *Vu le programme européen LEADER FEADeR 2014-2020 signé le 30 novembre 2015 avec le Conseil Régional et l'organisme payeur ASP ;*
- *Vu les avenants 1, 2 et 3 signés le 1er février 2018, le 17 mai 2019 et le 16 septembre 2020 ;*
- *vu la délibération n°2020-050 du 21 septembre 2020 relative la composition du comité de programmation LEADER ;*
- *Vu les nouvelles informations transmises par l'autorité de gestion du FEADeR 2014-2020 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 23 novembre 2020 ;*

M. le Président donne la parole à M. Christophe GALOPIN, Vice-Président en charge du développement local, qui rappelle que le Conseil Régional, autorité de gestion du FEADeR, est amené à proposer diverses modifications administratives qui touchent la convention LEADER ; certaines sont à son initiative, d'autres sont à la demande de l'Agence de Services et de Paiement (ASP), organisme de paiement du FEADeR.

L'avenant n°1 a été signé le 1er février 2018 suite à la délibération prise le 26 juin 2017 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

L'avenant n°2 a été signé le 17 mai 2019 suite à la délibération prise le 10 décembre 2018 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

L'avenant n°3 a été signé le 16 septembre 2020 suite à la délibération prise le 9 décembre 2019 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Un avenant n°4 serait en cours de préparation au Conseil Régional pour officialiser les nouvelles dates de clôture du 2014-2020 (2023 pour les ultimes engagements et 2025 pour les ultimes paiements) et/ou pour intégrer la dotation complémentaire de 450 000 euros annoncée le 12 novembre 2020.

D'autres modifications seront certainement nécessaires à ce programme LEADER car le Conseil Régional souhaite faire évoluer certaines règles pour les années 2021-2022 (abandon du régime d'aide « DE MINIMIS » au profit de régimes juridiquement plus sûrs mais moins favorables pour les porteurs de projets LEADER, suppression de certains plafonds de dépenses éligibles LEADER, etc.) et certains critères (priorité aux gros projets structurants d'investissement avec une éventuelle modification des fiches-actions LEADER pour les rendre éligibles, réorientation des petits projets vers d'autres dispositifs régionaux hors LEADER, etc.).

Afin que tous ces éléments soient bien présents dans l'avenant n°4 et/ou un avenant n°5, le Conseil Régional juge qu'une nouvelle délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, structure porteuse du GAL LEADER, est nécessaire.

M. le Président informe les membres du comité qu'il a assisté à une visio-conférence avec la Région qui a salué la programmation de notre territoire qui a atteint 80 % des objectifs. A ce jour, la Bresse bourguignonne est le seul territoire à prétendre à une dotation supplémentaire.

M. Christophe GALOPIN tient à remercier M. Sébastien RAVET, chargé de mission au syndicat, pour le travail engagé dans ce programme européen LEADER FEADeR.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***autorise M. le Président à signer les avenants LEADER proposés par le Conseil Régional et validés par l'Agence de Services et de Paiement.***

Objet : Demande de subvention FEADER pour l'ingénierie 2021 du GAL LEADER

- *Vu la délibération n°2015-037 du 28 septembre 2015 relative à la mise en place du programme LEADER FEADeR 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » ;*
- *Vu la signature le 30 novembre 2015 de la convention d'exécution avec l'autorité de gestion et l'organisme payeur ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 23 novembre 2020,*

M. le Président donne la parole à M. Christophe GALOPIN, Vice-Président en charge du développement local, qui rappelle que le programme européen LEADER « *Entrer dans la transition énergétique* » est opérationnel avec, pour la période 2014-2023, une enveloppe FEADeR d'1 500 000 euros signée le 30 novembre 2015 par l'autorité de gestion et par l'organisme de paiement et de contrôles. Conformément à la maquette financière contractualisée, le profil annuel minimum d'engagements cumulés à respecter est le suivant :

- Tranches d'engagements

2014-2017	2015-2018	2016-2019	2017-2020	2018-2021	2019-2022	2020-2023
20%	10%	35%	35%	0%	0%	0%

- Minimum des engagements cumulés attendus par année civile

2016	2017	2018	2019	2020		
10%	20%	30%	65%	100%		

Les obligations du profil annuel minimum de paiements cumulés à respecter sont :

- Tranches de paiements

2014-2017	2015-2018	2016-2019	2017-2020	2018-2021	2019-2022	2020-2023
5%	10%	10%	15%	25%	20%	15%

- Minimum des paiements cumulés attendus par année civile

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
5%	15%	25%	40%	65%	85%	100%

Selon la convention signée, « en cas de non atteinte du ou des profil(s) annuel(s) minimum, une diminution de la maquette financière du montant équivalent à la différence entre le montant du profil annuel attendu et le montant cumulé des paiements effectués pourra être mise en œuvre. Cette modalité est mise en application à partir du 1^{er} janvier 2019 sur la base du cumul des paiements constatés et/ou des engagements constatés jusqu'au 31 décembre 2018 ».

En attendant la modification de cette maquette avec les nouvelles dates de clôture de ce 2014-2020 (2023 pour les ultimes engagements et 2025 pour les ultimes paiements), les chiffres annoncés le 12 novembre 2020 pour la Bourgogne (la Franche-Comté est beaucoup plus en retard) par l'autorité de gestion du FEADeR sont :

- 38 % engagés contre 80,18 % pour la Bresse bourguignonne
- 9,9 % payés (pas de pourcentage annoncé pour la Bresse bourguignonne mais avec 154 259,56 euros versés par l'ASP fin 2019 suite aux validations du Conseil Régional, 42 120 euros pour la Mission TEPOS en février 2020 et 49 812,82 euros pour l'ingénierie 2018 en octobre 2020, le total des versements est de 246 192,38 euros soit 16.41% de l'enveloppe de 1 500 000 euros.

Ces montants auraient été plus importants si les versements prévus en 2020 par l'autorité de gestion avaient eu lieu pour le SICED Bresse Nord (acquisition d'un véhicule électrique : 9 805.32 euros mais ce montant doit être revu à la baisse suite à une erreur d'instruction par le service régional FEADeR), pour le Conseil Départemental de Saône-et-Loire (création de l'itinéraire cyclable entre LOUHANS et SAVIGNY-EN-REVERMONT : 200 000 euros) et pour la Coopérative Agricole Bourgogne du Sud (équipement d'un site de stockage de plaquettes bocagères : 9 940,84 euros).

Dans le cadre de la convention LEADER, « la structure porteuse du GAL s'engage à maintenir tout au long de la période de la mise en œuvre de la convention des moyens humains suffisants, soit un minimum de 1,5 ETP dédiés à LEADER pour lui permettre de mener à bien sa stratégie et d'assurer les

tâches d'animation et de gestion. Le non-respect de cet engagement peut constituer un motif de résiliation de la présente convention ».

Aussi, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne fera appel, pour la période 2016-2023, aux 375 000 euros (25 % de l'enveloppe FEADeR) réservés pour le fonctionnement et l'animation du GAL LEADER (communication et évaluations incluses) soit une moyenne indicative de 46 875 euros par an en sachant que le maximum autorisé est déjà à plus de 76 000 euros calculés sur la base légale de 25 % de la dépense publique (FEADeR + contrepartie nationale); la dotation complémentaire de 450 000 euros sera également mobilisée dans la limite des 25%.

Les dépenses éligibles sont, principalement, les frais de personnel (salaires et charges), les frais de déplacement, les études et la communication ; les frais de structures sont inéligibles.

Le temps de travail de chaque agent mobilisé devra faire l'objet d'un suivi horaire quotidien ; document obligatoire pour les demandes de paiements et pour les contrôles, sur pièce ou sur place, de l'organisme payeur ou d'un mandataire envoyé par la Commission Européenne. En cas d'anomalie constatée, le bénéficiaire fait l'objet d'une déchéance complète de la subvention attribuée.

Les agents seront amenés à se déplacer chez les porteurs de projets, les partenaires, les cofinanceurs et lorsque des journées d'informations seront organisées.

L'ingénierie 2021 du Groupe d'Action Locale LEADER respectera le 1,5 ETP obligatoire comme cela est inscrit dans le programme signé le 30 novembre 2015 :

- 0,25 ETP pour le chef de projet
- 0,75 ETP pour le chargé de mission
- et 0,5 ETP pour la gestionnaire

Le coût total de l'ingénierie 2021 dédiée à LEADER est de 78 519.20 euros dont l'adhésion annuelle à LEADER France (à inclure dans les 15% de coûts indirects éligibles), les salaires chargés des agents, les coûts indirects autorisés et les frais de déplacement. Conformément à la réglementation européenne, le FEADeR LEADER est sollicité à hauteur de 80% appelé par 20% d'autofinancement de l'employeur.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***sollicite, auprès de l'autorité de gestion, les crédits de la sous mesure 19.4 « soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation » du FEADeR pour l'ingénierie 2021 du GAL LEADER,***
- ***autorise M. le Président à signer tout document lié à cette demande,***
- ***et autorise l'autofinancement du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à appeler en contrepartie du FEADeR, qui pourra être majoré, le cas échéant.***

Objet : Demande de subvention Conseil Régional pour l'ingénierie 2021 du contrat territorial 2018-2021

- *Vu la délibération n°2018-039 du 11 juin 2018 relative à la validation du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional ;*
- *Vu la signature le 9 janvier 2019 de ce contrat ;*
- *Vu la délibération n°2019-038 du 30 septembre 2019 relative au bilan mi-parcours du contrat territorial 2018-2020 financé par le Conseil Régional*

- *Vu la délibération n°2020-041 du 27 juillet 2020 relative à l'avenant du contrat territorial 2018-2021 financé par le Conseil Régional ;*
- *Vu la signature le 6 août 2020 de cet avenant ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 23 novembre 2020 ;*

M. le Président donne la parole à M. Christophe GALOPIN, Vice-Président en charge du développement local, qui rappelle que le contrat territorial 2018-2020 sur la transition énergétique a été doté de 1 750 000 euros par le Conseil Régional pour des dépenses d'investissement : 1 586 710 pour les fiches-projets et 163 290 pour les fiches-actions. 10 000 euros ont été rajoutés en dépenses de fonctionnement pour le « *Défi Familles à Energie Positive* » avec une expérimentation à l'échelle du périmètre des 30 communes de Bresse Louhannaise Intercom' en 2019. Une dotation complémentaire de 286 000 euros a été obtenue en 2020 pour deux projets supplémentaires d'investissement.

Conformément à l'article « *6.1 Engagements du Territoire : Par la conclusion du présent contrat, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, en tant que pilote du contrat, s'engage à :*

- *Se doter de moyens humains suffisants dédiés à la mise en œuvre de la stratégie et au pilotage du contrat (à minima ¼ d'ETP dédié).*
- *Organiser et animer la gouvernance locale du contrat.*
- *Informers les maîtres d'ouvrage des actions programmées, des modalités et des délais d'octroi des subventions et relancer les maîtres d'ouvrage, s'informer régulièrement auprès des maîtres d'ouvrage du bon déroulé des actions prévues au contrat et procéder à des relances si besoin.*
- *Valider les projets programmés au moment de la signature du contrat.*
- *Valider les actions non programmées initialement qui seront présentées à la Région en cours de période de contractualisation.*
- *Accompagner les maîtres d'ouvrage aux différentes étapes de vie de leur action pour en améliorer la qualité.*
- *Emettre un avis sur les projets lors de l'instruction des demandes d'aides financières par la Région. »*

Plus particulièrement en 2021, il s'agira

- d'accompagner les projets identifiés pour l'utilisation du reliquat de l'enveloppe initiale d'1 750 000 euros déjà consommés à plus de 80% et celui de la dotation complémentaire de 286 000 euros obtenue en 2020 ;
- de participer à la préparation de la future politique territoriale régionale post 2021 en lien avec les 33 objectifs du SRADDET ;
- et de mobiliser localement le « *Plan d'accélération de l'investissement régional* » pour les années 2021-2022.

Pour ce faire, le Conseil Régional finance l'ingénierie à hauteur de 50% du coût éligible. Comme c'est le cas depuis 2018, le poste de Chef de Projet sera mobilisé en 2021 à hauteur de 0,75 ETP. Un autre financement régional a été obtenu en 2020 pour le temps de travail « SCoT + PNR » et une demande sera à nouveau déposée pour 2021. En sachant qu'elle est une des orientations du SRADDET, la santé environnementale a également toute sa place dans cette dynamique locale et le soutien régional, une nouvelle demande de subvention sera déposée pour 2021.

Par application du règlement régional voté en juin 2017, le soutien financier à l'ingénierie locale ne concerne pas les « *missions inéligibles suivantes* :

- *Les missions liées à l'exercice d'une compétence obligatoire (autorisation du droit des sols, PCAET « obligés »,...)*
- *Les missions de management (encadrement et animation de l'équipe, coordination, recrutements,...)*
- *Le temps dédié à l'organisation, à la préparation du budget, à la gestion administrative ou financière de la structure et au secrétariat (accueil, courrier, formalités administratives, dossiers de demande de subvention pour le fonctionnement de la structure,...)*
- *Le temps de préparation, d'animation et de présence aux réunions décisionnelles (bureaux, comité syndical). »*

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***sollicite auprès du Conseil Régional, pour l'année 2021, les crédits d'ingénierie inscrits dans le règlement régional concernant les contrats territoriaux 2018-2021 et autorise M. le Président à signer tout document lié à cette demande.***

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2021

- *Vu l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu les lois du 2 mars 1982 relatives aux droits des libertés des communes, des départements et des régions, complétées par la loi du 6 février 1992 et son article 11 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 23 novembre 2020 ;*

M. le Président rappelle que l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire lorsqu'un Syndicat Mixte comprend au moins une ville de plus de 3 500 habitants.

Sur la base d'une analyse chiffrée annexée au rapport de présentation, il fait part des réalisations provisoires du budget 2020 du Syndicat Mixte.

Pour l'année 2021, les projets sont les suivants :

Pour la compétence tourisme, l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne travaillera sur l'année 2021 à l'élaboration de sa nouvelle stratégie pluriannuelle. Plusieurs étapes de travail seront mises en place :

- La réalisation d'un diagnostic touristique territorial ;
- Un travail sur les clientèles touristiques en Bresse bourguignonne : à l'Office de Tourisme, en séjour, leurs attentes en termes de services et d'offres ;
- La définition d'une stratégie d'accueil et de diffusion de l'information sur le territoire avec la création de fiches-projets ;
- La définition d'un plan stratégique pluriannuel.

L'année 2020 a été marquée, compte tenu du contexte sanitaire par une augmentation des touristes français et par des demandes croissantes sur les activités de loisirs et notamment la pratique de la randonnée pédestre et du cyclotourisme.

Ainsi, l'Office de Tourisme axera ses efforts en 2021 sur cette clientèle, en participant au Salon du Randonneur à Lyon, en améliorant son offre de randonnées et balades à vélo sur son site Internet,

(circuits PDF et GPX en téléchargement, carte interactive, ...) mais également en accentuant sa présence sur des sites de randonnée (ex : visorando).

L'Office de Tourisme souhaite également développer le numérique dans sa stratégie d'accueil, mais aussi de promotion. La politique d'éditions pour 2021 sera revue, en privilégiant les cartes pour les activités vélo et randonnées pédestre, et pour les hébergements, restaurants et animations, la création d'e-brochures, alimentées par la base de données régionale « Décibelles Data ». Ainsi, l'information sera mise à jour régulièrement et imprimable sur demande. Une documentation spécifique sera cependant conservée pour l'offre de loisirs et patrimoine.

Toujours dans l'optique d'un développement numérique, l'Office de Tourisme proposera aux hébergeurs touristiques, une nouvelle solution leur permettant de diffuser leurs disponibilités sur le site Internet de l'Office de Tourisme (et celui de Destination Saône-et-Loire), synchroniser leurs calendriers avec les autres plateformes (type Airbnb, Booking, ...) et pour ceux qui le souhaitent, de bénéficier d'un site Internet.

En termes d'animations et fort du succès de la 1ère édition en 2019 (l'édition 2020 n'ayant pu être organisée), l'Office de Tourisme souhaite reconduire l'organisation de « Garçon, la note ! » en juillet et août 2021, en partenariat avec les restaurants, et cafés de la Bresse bourguignonne. Il poursuivra également l'organisation des mardis gourmands et jeudis insolites et son programme de visites guidées en saison estivale.

2021 sera également marquée par le renouvellement de la marque Qualité Tourisme de l'Office de Tourisme initialement prévue en 2020, et le passage d'un nouvel audit externe.

Concernant la taxe de séjour, la dynamique observée en 2019 s'est ralentie en 2020 compte tenu de la fermeture des hébergements touristiques au 2ème trimestre et 4ème trimestre 2020.

Cependant, le reversement des plateformes et la bonne fréquentation des hébergements au 3ème trimestre 2020 a permis de limiter la baisse des recettes de taxe de séjour.

M. le Président précise qu'un dispositif de compensation de perte de taxe de séjour est mis en place par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire. Le syndicat Mixte, éligible, va prochainement en faire la demande.

Pour 2021, le contexte sanitaire actuel rend l'évaluation du produit de la taxe de séjour particulièrement difficile avec une baisse significative à prévoir lors de la première période de reversement qui comprend la taxe récoltée sur la fin d'année 2020 et le début d'année 2021.

Il est proposé en 2021 de ne pas augmenter la participation des communautés de communes, fixée à 3,51 €/habitant en 2020, dans l'attente de travailler sur la nouvelle stratégie de l'Office de Tourisme.

Concernant la compétence « SCoT », M. Didier LAURENCY, Vice-Président délégué au projet de Parc Naturel Régional et à l'aménagement du territoire, explique qu'il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du SCoT à travers les documents d'urbanisme de rang inférieur (Carte communale, PLU et PLUi) et représenter le territoire de la Bresse bourguignonne lors de la mise en œuvre de documents stratégiques dans le domaine de l'aménagement.

Ainsi, la chargée de mission SCoT accompagne les communes qui le souhaitent dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme. Elle participe également aux réunions des personnes publiques associées lors de l'élaboration des documents d'urbanisme et rédige les avis techniques en phase de consultation. En 2021, les révisions ou élaborations de documents d'urbanisme identifiés sont les suivants :

- Sur le territoire de la Bresse bourguignonne : PLUi Terres de Bresse, PLU de Pierre-de-Bresse, Montret, Cuiseaux, carte communale de Sagy.
- En dehors du territoire : SCoT Bresse Val de Saône et PLUi de la Plaine jurassienne.

Elle représente le Syndicat mixte dans les réunions de réseaux SCoT régionaux ou départementaux et lors de la mise en œuvre de documents stratégiques dans le domaine de l'aménagement. Les projets identifiés pour 2021 sont les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des intercommunalités, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) 2022-2027 et la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Concernant les études préalables à un projet de Parc naturel régional autour de la Bresse bourguignonne, en 2021, il s'agit également de poursuivre l'accompagnement du prestataire retenu pour terminer la phase A, étude d'opportunité, qui a pris du retard dans le contexte sanitaire de l'année 2020. Pour rappel la phase A doit répondre aux questions :

- Quel est le périmètre d'étude pertinent et cohérent ?
- Quelle est la motivation des acteurs locaux ?
- Quelle plus value est apportée au territoire ?

A l'issue de cette phase, s'il est décidé de poursuivre les études, la phase B d'étude de faisabilité sera enclenchée. Elle devra répondre aux questions suivantes :

- Où en sommes-nous par rapport aux critères de qualité d'un PNR ?
- Quels sont les enjeux à considérer ?

Cette phase d'un montant prévisionnel de 38 190 € TTC sur la base d'un périmètre d'étude de 100 communes (assorti d'un forfait de 4 020 € TTC par tranche de 10 communes supplémentaires) fera l'objet d'une nouvelle demande de subvention auprès de la Région.

Pour la phase A, le Conseil régional a effectué un versement de 26 166 euros en novembre pour le financement de 80% de cette 1ère phase. Le solde de 11 214 euros sera sollicité en 2021.

Dans le cadre de la mise en œuvre SCoT, de la prise en compte du SRADDET et du suivi des études PNR, un dossier de demande de subvention du poste de chargé de mission SCoT sera déposé auprès de la Région pour financement de 50 % de 0,75 ETP, soit un montant d'environ 24 500 €.

Le financement de ce poste par le Conseil Régional pour l'année 2020 a vu le versement d'un premier acompte de 7 140 euros en juin, d'un deuxième acompte de 6 478 euros en novembre. Le solde de la subvention de 9 800 euros sera sollicité début 2021.

L'instruction des demandes d'urbanisme, issue de l'habilitation statutaire pour la mise en place d'une prestation de service pour l'application du Droit des sols ou ADS, est liée à la compétence Aménagement et SCoT mais fait l'objet d'un budget annexe. Comme convenu dans la convention avec les communes, le financement pour 2021 sera à actualiser avec les 51 communes signataires. Depuis 2018, le nombre d'agents instructeurs est stable soit 5 agents ce qui représentera 4,7 ETP (Equivalent Temps Plein) en 2021.

Les dépenses prévues en 2021 sont les suivantes :

- Salaires et charges des agents instructeurs.
- Maintenance et hébergement des 2 logiciels d'aide à l'instruction - R'ADS et XMAP- pour un montant de 8 000 €. Ces logiciels sont mis gratuitement à la disposition des communes qui en font la demande. A ce jour 50% des communes utilisent les logiciels.
- Mise à jour des données (cadastre, nouveaux PLU, orthophotos...) pour 2 000 €.
- Renouvellement de l'abonnement à la lettre « Urbanisme pratique », publication bimensuelle des jurisprudences en urbanisme (600€/an).

M. Christophe GALOPIN, Vice-Président en charge du développement local, prend la parole.

Le Syndicat Mixte est également compétent en matière de développement local avec des dispositifs et des temps de travail identiques à 2020 sauf la fin du dispositif régional 2015-2020 pour la Seille navigable et donc l'arrêt du « 0,25 ETP financé par le FEADeR fluvestre ». Ainsi, le temps de travail du chef de projet sera :

- 0,75 ETP sur contrat territorial 2018-2021 financé à 50% (taux max) par le Conseil Régional
- 0,25 ETP sur LEADER financé à 80% par le FEADeR.

Celui du chargé de mission sera :

- 0,75 ETP sur LEADER financé à 80% par le FEADeR
- 0,25 ETP sur d'autres besoins locaux en lien avec la transition énergétique (sans financement extérieur dont le FEADeR fluvestre suite à la fin du contrat fluvestre 2015-2020 Seille navigable).

Le recrutement interviendra au cours de l'année 2021 une fois que l'Agence de Services et de Paiement (ASP) aura fait, suite aux instructions du Conseil Régional, un maximum de versements FEADeR demandés pour les dépenses annuelles d'ingénierie effectuées sur la période 2016-2020 ; l'élaboration de la fiche de poste permettra de préciser les besoins locaux en lien avec la transition énergétique (0,25 ETP).

Le temps de travail de la gestionnaire (0,7 ETP) reste identique avec

- 0,5 ETP LEADER financé à 80% par le FEADeR
- 0,2 ETP administratif sans financement extérieur.

En 2021, et comme cela est le cas depuis 2016, le 1,5 ETP LEADER contractualisé le 30 novembre 2015 sera respecté : 0,25 + 0,75 + 0,5 ; Il en est de même pour le 0,75 ETP obligatoire concernant le contrat territorial 2018-2021.

Pour le programme européen LEADER financé par le FEADeR 2014-2020, il faudra poursuivre le travail de pré-instruction des dossiers déjà transmis par les porteurs de projets et ceux à venir notamment suite à l'annonce, le 12 novembre 2020 lors d'une visioconférence LEADER Bourgogne-Franche-Comté organisée par la Région, d'une dotation complémentaire de 450 000 euros pour la Bresse bourguignonne ; celle-ci (sous réserve de la signature d'un avenant au programme LEADER « *Entrer dans la transition énergétique* ») ainsi que le reliquat d'environ 20% de l'enveloppe initiale d'1 500 000 euros pourront être utilisés sur les années 2021-2022 dans le cadre d'un prolongement des dispositifs 2014-2020 (suite au Sommet Européen de juillet 2020, la nouvelle Politique Agricole Commune -PAC- et donc le prochain FEADeR et donc le prochain LEADER ne seront pas opérationnels avant 2023). Néanmoins, l'autorité de gestion du FEADeR, donc le Conseil Régional, souhaite faire évoluer certaines règles pour les années 2021-2022 (abandon du régime d'aide « DE MINIMIS » au profit de régimes juridiquement plus sûrs mais moins favorables pour les porteurs de projets LEADER, suppression de certains plafonds de dépenses éligibles LEADER, etc.) et certains critères (priorité aux gros projets structurants d'investissement avec une éventuelle modification des fiches-actions LEADER pour les rendre éligibles, réorientation des petits projets vers d'autres dispositifs

régionaux hors LEADER, etc.). La fiche de poste, qui sera élaborée pour le remplacement du chargé de mission à 0,75 ETP sur LEADER, prendra en compte de ces nouvelles informations ainsi que les obligations réglementaires s'agissant de la coopération LEADER (inter-territoriale avec la poursuite des échanges Bresse-Chalonnais-Lédonien et/ou transnationale avec la Rhénanie-Palatinat qui est un partenaire historique et privilégié de la Bourgogne-Franche-Comté) et de l'élaboration de l'évaluation finale LEADER qui permettra de préparer une éventuelle candidature à la prochaine génération LEADER. Enfin, le FEDER 2021-2027 (autre fonds que le FEADeR) aura un axe rural, ce qui est une nouveauté par rapport au 2014-2020 ; l'Instance Régionale de Concertation des futurs fonds européens en Bourgogne-Franche-Comté s'est réunie (en visioconférence) le 27 novembre 2020 pour le « FEDER-FSE+ » et devrait se réunir le 29 janvier 2021 pour le FEADeR (avec de nouveaux crédits issus du Plan de relance européen ainsi que ceux de la transition 2021-2022 en faisant une ponction sur le futur 2023-2027).

Pour le compte du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, les versements FEADeR attendus au titre de LEADER sont ceux de l'ingénierie GAL 2019 (63 704.22 euros programmés le 18 novembre 2019), de l'ingénierie GAL 2020 (63 339.78 euros programmés le 17 février 2020), et la plaquette de communication (653.76 euros attendus). Il y aura un dossier similaire à envoyer en décembre 2020 pour l'ingénierie 2021 du GAL LEADER (1,5 ETP obligatoire).

Pour le contrat territorial 2018-2021 initialement doté d'1 750 000 euros déjà consommés à plus de 80% et d'une dotation complémentaire de 286 000 euros partiellement utilisée avec les 112 200 euros déjà notifiés à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS pour l'aménagement éco-conditionné des Places du 8 Mai 1945, il faudra fournir les « avis Pays » pour les dossiers (à déposer, par les maîtres d'ouvrage concernés et obligatoirement en phase APD, sur la plateforme OLGA en août 2021 au plus tard) concernant la construction éco-conditionnée, par Bresse Louhannaise Intercom', d'un « Pôle Enfance Jeunesse » à LOUHANS-CHATEAURENAUD (300 400 euros réservés dans l'enveloppe initiale pour l'Accueil de Loisirs et 160 000 dans la dotation complémentaire pour la ludothèque) et l'acquisition de véhicules électriques (sous réserve d'un éventuel reliquat financier suite aux nouvelles subventions régionales accordées ou demandées en 2020 pour FRONTENAUD, CUISERY, MONTRET et le SIVOM du Louhannais). Le Conseil Régional fait également appel aux Pays sur la mobilisation locale de son « Plan d'accélération de l'investissement régional » pour les années 2020-2021 et sur l'élaboration sa future politique territoriale post 2021 en lien avec les 33 objectifs de son SRADDET (plusieurs documents à remplir, multiples échanges, etc.). De plus, des informations seront communiquées aux collectivités locales sur les autres financements régionaux (Effilogis, ENVI, Habitat et aménagement, etc.) et nationaux (suites du contrat de ruralité 2017-2020 avec la DETR 2021, la DSIL 2021, etc.). Il y aura également la relance des réunions du « *Comité Technique de la Transition Energétique* » suite aux périodes électorales et de confinement de l'année 2020 ; ce Comité Technique a été créé en 2018 pour suivre la concrétisation des plans d'actions intercommunaux élaborés dans le cadre de la « Mission TEPos ». Pour l'ingénierie 2021, il sera demandé 25 000 euros (plafond) au Conseil Régional. Le solde de la subvention pour 10 300 euros sera à solliciter pour l'ingénierie 2020 en sachant qu'un premier acompte de 7 500 euros a été versé en avril et qu'une demande de deuxième acompte pour 7 200 euros est en cours d'instruction au Conseil Régional depuis le mois de septembre.

M. Jean SIMONIN, Vice-Président délégué au Contrat Local de Santé poursuit :

Pour les actions liées à la santé (1 ETP financé à 50% par l'ARS, Agence Régionale de Santé, soit 21 500 euros pour 2020), il faudra comme en 2020 prévoir un budget qui puisse permettre

l'organisation de quelques événements comme ceux qui ont eu lieu les années précédentes : éléments de convivialité pour au moins 2 temps forts dans l'année, coût de l'assurance et quelques fournitures dans le cadre d'Octobre rose, complément dans le cadre du projet « Premiers secours » et semaine d'information en santé mentale sous réserve qu'ils puissent être mis en place (l'épidémie de COVID19 a engendré l'annulation de plusieurs actions qui n'ont pu être reprogrammées), frais d'organisation et de réception pour les assemblées plénières du CLS (Contrat Local de Santé) et CLSM (Contrat Local de Santé Mentale) soit un budget d'environ 3 000 euros.

En 2020, plusieurs projets ont été impactés par la COVID 19 ce qui a donné lieu à l'annulation d'actions qui avaient été financées par l'ARS BFC ou la conférence des financeurs. Par conséquent, les sommes engagées par ces financeurs seront déduites de nos prochaines demandes de subvention. Il faudra en tenir compte.

Le CLS ayant été signé le 18 juillet 2019 et la charte constitutive du conseil local en santé mentale ayant été signé le 27 mars 2019, il convient désormais de mettre en place au cours des 5 prochaines années les actions inscrites dans ces documents. Une évaluation annuelle sera réalisée et présentée en assemblée plénière. Par ailleurs, comme convenu lors de la signature du CLS et en accord avec l'ARS au niveau du timing, des groupes de travail concernant les personnes en situation de handicap et les personnes âgées vont être progressivement mis en place comme cela était prévu en 2020.

Une demande de subvention a été déposée dans le cadre du 3^e Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) sur la thématique de la chasse aux perturbateurs endocriniens chez les 0-6 ans. Une réponse devrait arriver courant décembre 2020 pour une mise en œuvre en 2021 si la réponse est positive. Une demande de subvention avait également été déposée dans le cadre de l'appel à projets « Alimentation durable et territoire » piloté par l'ADEME et la DRAAF mais cette demande a abouti à une réponse négative de leur part.

Pour cette compétence en matière de développement local, la cotisation intercommunale ne pourra pas rester à 1,56 € par habitant (issue de la cotisation historique du Pays inchangée depuis 2005) car cela ne permettra pas, en 2021, d'équilibrer le coût du poste à plein temps sur la santé ainsi que le 0,25 ETP devenu disponible pour l'autre poste de chargé de mission.

Mme Patricia TREFFOT Comptable public confirme.

A ce jour, il est difficile d'estimer combien de centimes par habitant seront à rajouter. C'est une étude fine, réalisée en janvier dans le cadre de la préparation du budget, qui le déterminera.

Suite à une question de M. Jean-Michel LONGIN, M. le Président répond qu'il n'a pas connaissance d'une éventuelle diminution de la subvention versée par l'Agence Régionale de Santé dans les prochaines années mais d'après lui, les attentes en termes d'actions seront probablement plus importantes.

S'agissant du fonctionnement administratif du Syndicat mixte, M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, explique que comme chaque année, les agents en charge de l'ADS et du SCoT consacreront plusieurs jours par an à l'organisation des réunions décisionnelles, aux obligations légales comme la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines, la diffusion du rapport d'activité 2020, aux relations avec des partenaires comme le Centre de Gestion et le CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Pour les frais généraux, il s'agira de prendre en compte les coûts financiers liés aux arrêtés de promotion et d'avancement pris en 2020 et à prendre en 2021 pour les agents titulaires.

Concernant les équipements informatiques, il s'agira de :

- faire évoluer les postes de travail des agents instructeurs pour installer dans un premier temps des doubles écrans (200 € par écran à prévoir soit 1 000 €) pour se préparer à la dématérialisation des ADS et notamment la possibilité pour le pétitionnaire de déposer les demandes de permis en ligne (Saisine d'une administration par Voie Electronique ou SVE appliquée à l'urbanisme) à partir du 1er janvier 2022 ainsi que l'achat d'un écran tactile au format A0 pour travailler sur les grands plans (environ 2 000€).
- changer le copieur avec la fin du contrat de location en juillet 2021 (à dénoncer avant avril 2021 si changement prestataire).

Le comité syndical prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

<p>Objet : Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de disponibilité d'un agent, sapeur-pompier volontaire</p>

- *Vu l'article L723-11 du Code de la sécurité intérieure ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 23 novembre 2020 ;*

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel explique qu'un employeur privé ou public d'un sapeur-pompier volontaire peut conclure avec le service départemental d'incendie et de secours une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires. Cette convention veille notamment à s'assurer de la compatibilité de cette disponibilité avec les nécessités du fonctionnement de l'entreprise ou du service public.

Au sein du Syndicat mixte, la chargée de mission santé est sapeur-pompier volontaire. Il est proposé de l'autoriser à s'absenter pour se rendre et participer aux interventions urgentes selon un planning qu'elle gèrera en fonction des nécessités de service et de l'autoriser à participer à 5 jours de formation par an, dans le cadre d'actions de formations organisées par le SDIS. L'application de la subrogation sera la récupération des heures.

M. le Président dit que plusieurs collectivités du territoire ont signé ce type de convention avec le SDIS en tant qu'« employeur citoyen ». Les heures d'absence étant à récupérer, il pense que le service ne sera pas perturbé.

M. Christian CLERC, Mme Isabelle BAJARD et M. Pascal COUCHOUX conseillent le syndicat d'indiquer un nombre d'heure ou d'intervention maximum dans la convention. Sans limite, il est probable que le SDIS sollicite beaucoup l'agent.

Mme Isabelle BAJARD dit que parfois, l'agent doit s'absenter des demi-journées. Ces heures étant à récupérer par la suite, elle pense qu'il existe un risque pour l'agent de cumuler de la fatigue et que cette dernière peut parfois avoir une répercussion négative sur le travail à fournir.

M. le Président prend note des remarques.

Mme Béatrice LACROIX MFOUARA demande comment sera gérée la récupération des heures d'absence. M. le Président indique qu'il fera confiance aux indications de l'agent qui pourra facilement récupérer des heures grâce à certaines missions organisées en soirée ou durant le weekend comme la course Arcad'elle.

A l'unanimité, le comité syndical :

- *autorise le Président à signer la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, telle qu'annexée aux convocations, avec le SDIS.*

Objet : Décision modificative n°2 du budget principal

- *Vu le budget principal approuvé le 3 février 2020 ;*
- *Vu la circulaire n° TERB2020217C du 24 Août 2020 précisant les mesures d'adaptation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales et de leurs établissements publics concernant le traitement des dépenses liées à la crise sanitaire du COVID-19,*
- *Considérant les difficultés budgétaires provoquées par le contexte sanitaire,*
- *Considérant la réunion de Bureau du 23 novembre 2020,*
- *Vu l'avis du Comptable Public en date du 27 novembre 2020,*

M. le Président expose que dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, un assouplissement exceptionnel autorise la reprise de l'excédent d'investissement constaté au 31 décembre 2019 en section de fonctionnement sous réserve d'un solde créditeur suffisant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ». Il est donc proposé l'inscription des crédits suivants :

INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

Au chapitre 040 – Article 1068 – Fonction 01 – Excédents de fonctionnement capitalisés :

122 316.00 euros

RECETTES :

Au chapitre 021 – Article 021 – Fonction 01 – Virement de la section de fonctionnement :

122 316.00 euros

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

Au chapitre 023 – Article 023 – Fonction 01 – Virement à la section d'investissement :

122 316.00 euros

RECETTES :

Au chapitre 042 – Article 7785 – Fonction 01 – Excédent d'investissement transféré au compte de résultat :

122 316.00 euros

Par ailleurs, M. le Président explique également que la ligne de trésorerie a été sollicitée plusieurs fois compte-tenu du retard de versement des subventions sur l'Ingénierie Leader et fluvestre. Le montant budgétisé pour le paiement des intérêts s'avère insuffisant.

Il est donc proposé le virement de crédits suivant :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

Au chapitre 11 – Charges à caractère général - Article 6251 – Fonction 8 – Voyages et déplacements :
- 500 euros

Au chapitre 66 – Charges financières - Article 6615 – Fonction 8 – Intérêts des comptes courants :
+ 500 euros

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le comité syndical :

- **Approuve la décision modificative n°2 comme détaillée ci-dessus**

Objet : Taux des indemnités de conseil du comptable public

- *Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;*
- *Vu la délibération n°2014-056 instaurant une indemnité de conseil au comptable public ;*
- *Vu le dispositif du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) de la DGFIP ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 23 novembre 2020 ;*

Mme Patricia TREFFOT Comptable public quitte la salle.

M. le Président explique que dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité de la DGFIP, à compter de la gestion de l'année 2020, le dispositif des indemnités de conseil versées aux comptables publics par les collectivités locales et leurs établissements publics en contrepartie des prestations de conseil ou d'assistance est supprimé.

Seule l'indemnité de confection du budget, d'un montant de 30,49€ brut, continue à être versée dans les conditions habituelles.

A l'unanimité, le comité syndical :

- **prend acte de la fin du dispositif des indemnités de conseil,**
- **et valide que l'indemnité de confection du budget, d'un montant de 30,49€ brut, continue à être versée au comptable public pour la durée du mandat.**

Questions diverses

- **Accès aux soins :**

M. le Président rappelle que le Département a déjà mis en place des antennes médicales sur le territoire. Ces antennes dépendent des centres médicaux de Chalon et de Mâcon et sont limitées à 20h par semaine.

Face au déclin de la démographie médicale du territoire, le Département souhaite désormais installer un centre de santé départemental sur le Louhannais qui permettra une

présence médicale plus importante. Une réunion aura lieu mi-décembre avec les professionnels de santé du territoire pour discuter de ce projet.

- *Plan de relance :*

M. le Président fait part de plusieurs visio-conférences avec la Préfecture sur les dispositifs mis en place par l'Etat dans le cadre du plan de relance. Des mails d'information de M. Sébastien RAVET ont été transmis aux collectivités du territoire.

Il évoque notamment :

- *la création d'une agence nationale de la cohésion des territoires ANCT par laquelle l'Etat se réengagerait dans l'ingénierie territoriale.*
- *la mise en œuvre d'une contractualisation 2021-2027 qui prendra la suite du contrat de ruralité 2017-2020 avec un contrat de relance et de transition écologique qui intégrera de nouveaux dispositifs comme « Petites Villes de demain ». Ce contrat devrait être signé en juin 2021 et porté par une échelle territoriale encore inconnue à ce jour dans le département (Pays ou Communauté de communes). M. le Président a proposé aux services de l'Etat qui ont interrogé Bresse Louhannaise Intercom' que le syndicat mixte signe ce contrat.*
- *Plusieurs autres dispositifs liés à la transition énergétique avec possibilité d'obtenir 80 % de subvention.*

Au vu de ces éléments, M. le Président conseille les élus de se tourner vers le syndicat mixte s'ils ont des projets précis afin qu'on puisse les diriger vers le dispositif le plus approprié.

L'objectif de l'Etat est de dynamiser la commande publique dans un contexte d'élections municipales récentes et d'une crise économique en cours.

- *Etudes préalables du projet de PNR :*

M. Didier LAURENCY, Vice-Président délégué au projet de Parc Naturel Régional et à l'aménagement du territoire et Mme Dorothée DION présentent au comité un document sur écran pour :

- rappeler de manière générale « Qu'est-ce qu'un parc naturel ? » et « Comment devient-on un Parc ? »

- expliquer les premiers travaux de la phase A de l'étude d'opportunité qui permettront d'établir un diagnostic : une réunion de lancement, des visites terrains, 2 comités techniques, 1 comité de pilotage, 34 entretiens individuels avec des acteurs du territoire (élus, associations, acteurs économiques notamment agriculteurs, services de l'Etat), un questionnaire en ligne (203 répondants) et des visioconférences avec les territoires voisins de Saône-et-Loire (CC Saône, Doubs, Bresse), de l'Ain et du Jura

Les objectifs de cette phase sont d'identifier une dynamique propre intégrant 3 dimensions : le patrimoine culturel, naturel et paysager, l'eau et l'agriculture ainsi que de proposer un périmètre cohérent.

Il semblerait que le strict périmètre du Pays de la Bresse Bourguignonne ne peut pas convenir. L'élargissement à l'ouest et à l'est sera assez facile à déterminer et de faible ampleur. L'élargissement au nord est intéressant sur un territoire porteur de pépites naturelles pour le territoire (vallée du Doubs). Au sud, la question semble plus délicate car le territoire est aussi celui de la Bresse bien au-delà de Bourg-en-Bresse et le mot « Bresse » semble difficile à porter sans l'Ain.

- indiquer les prochaines étapes : Communication auprès des élus dans les communautés de communes avec la projection d'un diaporama en début d'année, entretiens individuels avec des acteurs des territoires voisins + mise à disposition d'un questionnaire en ligne, 3 à 4 ateliers débat dans différents lieux du territoire au printemps puis 1 séminaire de conclusion pour cette phase A qui permettra au comité syndical de se prononcer sur la poursuite ou non de l'étude (phase B)

M. Pascal COUCHOUX demande si le périmètre du Parc doit être finalisé à la fin de la phase A. M. le Président répond que oui, le périmètre global devra être connu bien qu'il s'affinera au fur et à mesure de l'étude.

M. David COLIN pense qu'il serait opportun d'organiser un échange entre les agriculteurs du territoire et les agriculteurs déjà installés dans un parc comme le Parc du Morvan. A ce jour, certains agriculteurs pensent qu'un Parc est synonyme de contraintes. Un tel échange permettrait de leur faire prendre conscience que certaines actions seront dans leur intérêt.

M. Didier LAURENCY et Mme Françoise JACQUARD confirment qu'une discussion doit être organisée avec les agriculteurs afin qu'ils puissent trouver des avantages à ce projet, comme la maîtrise de l'eau.

Mme Isabelle BAJARD indique que la thématique de l'eau est un enjeu majeur des prochaines années.

- Conseil de développement

M. le Président précise que si des personnes sont intéressées pour intégrer le conseil de développement, elles peuvent s'adresser au Président, M. Denis JUHE.

Pas de question diverse posée.

La date pour la prochaine réunion du comité syndical est prévue le lundi 1er février 2021 à 17h30, certainement dans cette même salle du Marais à Branges, avec une réunion du bureau le lundi 18 janvier 2021 à 17h30

L'un des points déjà prévu à l'ordre du jour est le vote du budget.

Fin de la séance : 20h15

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 1^{er} février 2021 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 29/37

L'an deux mille vingt et un le premier du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle polyvalente Paul Grandjean - Place Julien-Duriez à 71500 SAINT USUGE.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 8

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. STEURER Blaise, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 37

Date de la convocation : 25/01/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme GILLES Géraldine, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme GANDRE Stéphanie, M. VILLEROT Patrick, M. MOREY Pascal, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-002 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 27 juillet 2020, Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 24 novembre 2020 au 18 janvier 2021 :

• Dépenses :

- Affranchissements La Poste pour une somme de 315,83€
- Fournitures de bureau pour une somme de 366,96€

Le comité syndical **prend acte** des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 05/02/2021
et publié, affiché ou notifié le... 19/02/2021*

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

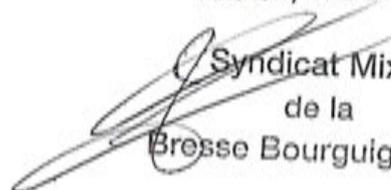


DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 1^{er} février 2021 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 31/37

L'an deux mille vingt et un le premier du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle polyvalente Paul Grandjean - Place Julien-Duriez à 71500 SAINT USUGE.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 6

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. STEURER Blaise, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 37

Date de la convocation : 25/01/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme GILLES Géraldine, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme BASSET Marie-Anne, Mme GANDRE Stéphanie, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-003 : Bilan du contrat de ruralité 2017-2020 et prochaine contractualisation 2021-2027 proposée par l'Etat

- *Vu la délibération n°2016-044 du 12 décembre 2016 relative à l'élaboration du contrat de ruralité proposé par l'Etat ;*
- *Vu le contrat de ruralité 2017-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne signé le 14 mars 2017 ;*
- *Vu la délibération n°2017-042 du 25 septembre 2017 relative au maintien des engagements contractuels de l'Etat au titre du contrat de ruralité 2017-2020 ;*
- *Vu les annexes financières annuelles signées par M. le Préfet de Saône-et-Loire et les 4 Présidents de Communautés de Communes ;*
- *Considérant la date du 15 janvier 2021 inscrite dans la circulaire de M. le Premier Ministre pour les réponses des Préfets de département sur les périmètres de référence des futures contractualisations 2021-2027 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 18 janvier 2021*

Le Président rappelle que le contrat de ruralité 2017-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne comportait des projets liés à six thématiques prioritaires :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...) ;
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;
5. La transition écologique et énergétique ;
6. La cohésion sociale.

Ce contrat de ruralité a été signé sans enveloppe budgétaire mais des annexes financières annuelles, signées entre M. le Préfet de Saône-et-Loire et les 4 Présidents des Communautés de Communes, ont permis d'identifier plusieurs chantiers ou équipements publics subventionnés par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et/ou la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

- 25 en 2017 avec 2 752 737 euros proposés par l'État (qui est finalement revenu sur certaines attributions) ;
- 9 en 2018 avec 479 710 euros notifiés au titre de la DSIL (il n'y a pas eu d'annexe financière en 2018 mais, comme chaque année, de très nombreux projets ont été soutenus par la DETR) ;
- 11 en 2019 avec 1 477 053 euros (dont de la DSIL pour 2 projets structurants) ;
- Et 18 en 2020 avec 2 616 810 euros (dont de la DSIL pour 6 projets).

Soit un total de 63 opérations identifiées et financées par 7 326 310 euros de subventions nationales.

La prochaine contractualisation 2021-2027 proposée par l'État aurait un fonctionnement similaire (sans dotation budgétaire) mais elle serait une déclinaison territoriale des dispositifs inscrits dans le Plan « France Relance » et une mise en cohérence des soutiens apportés par l'État aux territoires.

Pour ce futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), qui débiterait par un avenant au contrat de ruralité 2017-2020 et/ou une convention d'adhésion à la démarche, la Bresse bourguignonne dispose déjà :

- du bilan du contrat de ruralité 2017-2020 (annexé à la présente) ;
- du bilan du Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV) rédigé par la DREAL de Bourgogne-Franche-Comté (annexé à la présente) ;
- et des plans d'actions intercommunaux issus de la « Mission TEPos » validés en 2018 (à nouveau envoyés aux 4 Communautés de Communes par un courrier du 20 juillet 2020).

Les premières opérations à faire financer seront, notamment, issues des réponses locales à l'appel à projets « DETR2021 DSIL2021 DSIL France Relance » envoyé le 17 décembre 2020 par la Préfecture de Saône-et-Loire (date limite de réponse des communes et leurs groupements éligibles : 19 février 2021).

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le bilan du contrat de ruralité 2017-2020 signé avec l'État.
- **et AUTORISE** le Président à signer un éventuel avenant à ce contrat de ruralité et/ou une éventuelle convention d'adhésion à un futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 05/02/2021
et publié, affiché ou notifié le 16/02/2021*

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

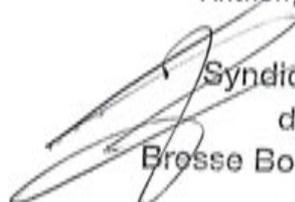


DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne





Contrat de ruralité 2017-2020

BILAN

63 projets identifiés

**7 326 310 euros de subventions nationales
(DSIL et DETR) mobilisées pour
l'investissement et l'équipement public**

Rédigé dans les circonstances exceptionnelles de l'année 2020 avec les confinements, les élections perturbées et une programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sommaire

	page
Préambule	1
Les bilans annuels	
• 2017	2
• 2018	3
• 2019	4
• 2020	5
Les bilans par axes stratégiques	
• Favoriser l'accès aux soins et aux services publics	6
• Conforter et développer l'attractivité du territoire	8
• Redynamiser les bourgs-centres	10
• Faciliter les mobilités	12
• La transition énergétique	14
• Favoriser la cohésion sociale sur le territoire	16
Synthèse	18
Perspectives	21
Annexes	21

Préambule

Ce bilan du contrat de ruralité 2017-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne est à destination des 14 signataires que sont :

Les 5 porteurs du contrat

- M. le Préfet de Saône-et-Loire
- MM. les Présidents des 4 Communautés de Communes (Bresse Louhannaise Intercom', Terres de Bresse, Bresse Revermont 71 et Bresse Nord Intercom')

Et les 7 partenaires (en plus du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et du Délégué Départemental de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat qu'est M. le Préfet de Saône-et-Loire),

- Mme la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté
- M. le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Mme la Déléguée Départementale de l'Agence Régionale de Santé
- M. le Directeur de l'Agence Pôle Emploi LOUHANS-TOURNUS
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire
- M. le Président de la Chambre Inter départementale de Métiers et de l'Artisanat (délégation de Saône-et-Loire)
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire.

Extraits du contrat de ruralité 2017-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne signé le 14 mars 2017 :

« VI) la durée du contrat

Le présent contrat porte sur la période 2017-2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui y ont contribué »

Le bilan de l'année 2017

Suite à la mobilisation locale du second semestre de l'année 2016 et du Comité de Pilotage du 2 février 2017 qui a eu lieu dans les locaux de la Sous-Préfecture, **le contrat de ruralité 2017-2020 du Pays de la Bresse bourguignonne a été signé le 14 mars 2017** entre M. le Préfet de Saône-et-Loire, les présidents des 4 Communautés de communes, celui du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et les représentants des partenaires concernés.

Ce contrat de ruralité comporte des projets liés aux 6 thématiques prioritaires :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;
5. La transition écologique et énergétique;
6. La cohésion sociale.

Conformément à la Loi de Finances en vigueur, le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) mobilisé par l'Etat en 2017 pour financer un contrat de ruralité est exclusivement réservé aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et aux communes (à la section investissement du budget).

Cette Loi de Finances permettait de dégager jusqu'à 15% de l'enveloppe financière spécifique à un contrat de ruralité pour les dépenses de fonctionnement soit 60 000 euros des 400 000 euros attribués en 2017 pour la Bresse bourguignonne.

Les 11 800 euros sollicités pour le cofinancement à hauteur de 30% du poste de Chargée de Mission Santé n'ont pas été retenus par l'Etat lors de la signature du contrat de ruralité le 14 mars 2017.

Les 17 600 euros sollicités pour le financement du temps de travail dédié du Chef de Projet (0.3 ETP en 2017) ont été inscrits mais ont été orientés, par l'Etat, vers la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'. Suite aux courriers échangés avec Mme la Sous-Préfète de LOUHANS et M. le Comptable du Trésor, une convention a été signée entre cet EPCI et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Par un courrier du 16 août 2017, M. le Préfet de Saône-et-Loire a rejeté la demande de versement de ces 17 600 euros et le recours gracieux voté à l'unanimité le 25 septembre 2017, par les élus du Comité syndical, n'a eu aucune réponse de la part de l'Etat.

Sans ce financement, le personnel du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ne peut plus consacrer de temps de travail aux dispositifs initiés par l'Etat. En effet, les postes d'agents du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne dédiés au développement local sont subventionnés par le FEADeR et le Conseil Régional ; ces financements sont très contrôlés et ils ne peuvent pas être utilisés en dehors de l'ingénierie strictement liée à la mobilisation des crédits européens et régionaux réservés à la transition énergétique avec LEADER et le contrat territorial ainsi qu'au développement fluvestre de la Seille navigable.

Il est rappelé que lors de la présentation du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 Bourgogne, qui a eu lieu le 30 mars 2015, **la Bresse bourguignonne a appris qu'elle ne pouvait plus bénéficier d'un contrat de pays co-financé par l'Etat avec son Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)** car il est dorénavant réservé à quelques territoires « vulnérables » comme le Charolais-Brionnais ou « hyper ruraux » comme le Nivernais-Morvan.

Le bilan de l'année 2018

Il est rappelé que les porteurs du contrat de ruralité 2017-2020 sont les Communautés de Communes ; le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est, quant à lui, dans la liste des partenaires au même titre que les Chambres Consulaires, de l'ARS, etc.

En 2018, aucun temps de travail n'a été prévu par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur le contrat de ruralité 2017-2020 suite à l'annulation par M. le Préfet de Saône-et-Loire du versement des 17 600 euros inscrits dans la programmation annuelle 2017 (0.3 ETP du Chef de Projet) et à l'absence de réponse au recours gracieux voté à l'unanimité le 25 septembre 2017, par les élus du Comité syndical.

Néanmoins, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a appuyé la diffusion de la circulaire « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2018 » signée le 22 février 2018 par M. le Préfet de Saône-et-Loire en demandant aux collectivités de faire appel au contrat de ruralité 2017-2020 ; les dossiers complets étaient à déposer au plus tard le 31 mars 2018 en Sous-Préfecture de LOUHANS.

Pour la Bresse bourguignonne, 9 projets ont été définitivement retenus, à partir du mois de juillet 2018, par la Préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté :

Bénéficiaire	Projet	Coût total	Subvention DSIL accordée
BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	Mise aux normes d'un bâtiment pour la création d'une micro crèche	19 799	9 900 €
BRANGES	Mise en accessibilité de l'école Ruez	162 926	81 463 €
JUIF	Rénovation énergétique de la Mairie	11 979	5 990 €
LA-CHAPELLE-THECLE	Réalisation d'une voirie pour accès à des logements pavillonnaires en locatif	57 000	28 500 €
LOUHANS	Déploiement du Wifi gratuit	42 909	17 164 €
MERVANS	Mise aux normes des réseaux d'eaux usées et pluviales	165 000	82 500 €
SAVIGNY-EN-REVERMONT	Aménagement d'une voirie pour desserte de logements et équipements publics	174 649	87 325 €
SIMANDRE	Rénovation thermique et mise en accessibilité de la salle des fêtes	105 200	52 600 €
THUREY	Rénovation thermique de la salle des fêtes	228 535	114 268 €
		TOTAL	479 710 €

A partir du mois d'Août 2018, des échanges ont eu lieu entre la Sous-Préfecture de LOUHANS et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur l'absence de projets « labellisés contrat de ruralité » et sur l'absence de « cumul DSIL + DETR » pourtant autorisé dans la circulaire ministérielle ; cumul attendu par les communes de BELLEVESVRE, VARENNES-SAINT-SAUVEUR et LOISY pour la rénovation de bâtiments communaux.

Le 31 octobre 2018, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a envoyé un courrier aux 4 communautés de communes et 88 communes pour l'identification des projets dans le cadre de la future DSIL 2019 ; 65 projets ont été identifiés au 31 décembre 2018.

Pour les autres financements proposés par l'Etat et les agences nationales au cours de l'année 2018, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également envoyé des informations aux communes et EPCI sur les possibilités offertes par la Caisse des Dépôts et Consignations, l'appel à projets FISAC (mais l'extinction du FISAC a été acté dans la Loi de finances 2019), le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) avec 14 associations aidées en Bresse bourguignonne dont Radio Bresse, l'AMICALF de FRANGY-EN-BRESSE, la Grange Rouge, MIAM, etc.

Le projet de BAUDRIERES pour la rénovation de la Maison Perrusson appelée à être transformée en gîte de groupe a été identifié dans le rapport d'activité 2018 des services de l'Etat en Saône-et-Loire : « (...) Ce dossier, un temps envisagé dans le contrat de ruralité de la Bresse bourguignonne pour son caractère structurant, a finalement été présenté dans le cadre de la DETR (...) 240 000 euros (40%) par arrêté préfectoral du 6 avril 2018 ».

Le bilan de l'année 2019

Il est rappelé que les porteurs du contrat de ruralité 2017-2020 sont les Communautés de Communes ; le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est, quant à lui, dans la liste des partenaires au même titre que les Chambres Consulaires, de l'ARS, etc.

Comme en 2018, aucun temps de travail n'a été prévu en 2019 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne sur le contrat de ruralité 2017-2020 suite à l'annulation par M. le Préfet de Saône-et-Loire du versement des 17 600 euros inscrits dans la programmation annuelle 2017 (0.3 ETP du Chef de Projet) et à l'absence de réponse au recours gracieux voté à l'unanimité le 25 septembre 2017, par les élus du Comité syndical.

Néanmoins, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a transmis, dès le 7 janvier 2019, aux services de l'Etat la liste des 65 projets recensés fin 2018 et un Comité Technique a eu lieu le 17 janvier en présence de Mme la Sous-Préfète de LOUHANS et de 3 Présidents de Communautés de Communes.

Suite à cette réunion, qui a permis d'apprendre que la DSIL 2019 serait ciblée, en Saône-et-Loire et selon les premières directives ministérielles, sur quelques projets structurants, des messages ont été envoyés à tous les porteurs des 65 projets afin qu'ils déposent des demandes de subvention au titre de la DETR 2019 (avant le 1^{er} février 2019 conformément à la circulaire préfectorale du 6 décembre 2018).

Une deuxième réunion du Comité Technique a été provoquée suite à la diffusion, le 22 mars 2019, de la circulaire préfectorale DSIL 2019 (avec des dossiers à déposer avant le 26 avril 2019 comme cela a été rappelé dans un message d'appui également envoyé le 22 mars 2019 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne). **Réunis le 19 avril 2019**, Mme la Sous-Préfète de LOUHANS et les Présidents de Communautés de Communes ont identifié des projets appelés à être inscrits dans la future programmation 2019 du contrat de ruralité 2017-2020 (DSIL et DETR).

L'annexe financière 2019 communiquée, que le 24 septembre 2019, par les services de l'Etat est composée de :

- 9 projets financés au titre de la DETR 2019 en sachant qu'ils sont déjà dans la liste départementale diffusée le 11 juin 2019 par la Préfecture de Saône-et-Loire
- **Et de 2 projets financés au titre de la DSIL 2019 en sachant que les arrêtés préfectoraux attributifs ont été envoyés fin août 2019 à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour l'aménagement de la Place de la Libération (183 715 euros de DSIL 2019) et à CUISERY pour la construction d'un espace services – santé (403 371 euros de DSIL 2019).**

Pour mémoire, 9 projets ont été financés par la DSIL 2018 (au lieu de 2 en 2019) avec un montant total de 479 710 euros (587 086 euros en 2019).

Pour les autres financements proposés par l'Etat et les agences nationales au cours de l'année 2019, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également envoyé des informations aux communes et EPCI sur les possibilités offertes par la Banque des Territoires (Aqua Prêt, Mobi Prêt), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (biodiversité, adaptation aux changements climatiques), de l'ADEME (journée méthanisation du 9 avril 2019, formation Ecoquartiers, AMI Quartiers à Energie Positive, Mobilités actives à MACON le 14 mai 2019, appel à projets « Vélo et Territoire », rencontre de l'hydro-électricité du 15 novembre 2019, appel à projets chaufferies bois et réseaux de chaleur), le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) avec 11 associations aidées en 2019 (AEP Les Campanettes, Bresse Marathon, LBBC, GRS LOUHANS, Compagnie du Pois Chiche, Comité Cuiseaux Pays des Peintres, Comité des fêtes de BRIENNE, Ecole de Musique d'OUROUX-SUR-SAONE, La Grange Rouge, Culture et Langue des Signes Ferdinand Berthier et AMICAL'F), l'AMI pour les Tiers Lieux, les « Maisons France Services », le « *Forum Mobilité* » du 17 septembre 2019 à CLUNY, l'Agenda Rural et le programme « Petites Villes de demain ».

4 Maisons de Services Au Public (MSAP) ont également obtenu 15 000 euros chacune pour leur fonctionnement de l'année 2019 : SAINTE-CROIX, SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE, SAILLENARD et SAINT-GERMAIN-DU-BOIS.

La circulaire préfectorale DETR 2020 a été diffusée le 25 novembre 2019 et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a écrit aux 88 communes et 4 communautés de communes pour rappeler les 6 axes du contrat de ruralité ; il était prévu de faire de même lors de la diffusion de la circulaire préfectorale DSIL 2020.

Le bilan de l'année 2020

Sans soutien financier de l'Etat pour l'ingénierie du contrat de ruralité 2017-2020, le **Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a néanmoins transmis les appels à projets DTER 2020 et DSIL 2020 puis un Comité Technique a eu lieu le 25 février 2020 en présence des représentants de la Sous-Préfecture de LOUHANS et de 3 Présidents de Communautés de Communes**. Par un courrier du 26 juin 2020 envoyé à Mme la Sous-Préfète, le Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a rappelé les projets susceptibles d'être éligibles à la DSIL 2020 dont ceux dans le cadre du **nouvel appel à projets en faveur de la transition écologique diffusé le 17 juin par la Préfecture**.

Suite à la demande de la Sous-Préfecture, l'annexe financière 2020 a été signée le 27 juillet 2020 par les 4 présidents de Communautés de Communes (présents lors de l'installation du comité syndical) mais sans le tableau d'identification des projets DSIL et DETR ; suite aux échanges entre les agents (dont une réunion de travail qui a eu lieu le 7 octobre 2020), **une hypothèse de programmation 2020 a été proposée fin décembre 2020 par les services du Pays :**

- **12 projets financés au titre de la DETR 2020** en sachant que 9 étaient déjà identifiés dans la liste départementale diffusée en avril 2020 par la Préfecture de Saône-et-Loire ;
- **et 6 projets financés au titre de la DSIL 2020 en sachant que les arrêtés préfectoraux attributifs ont été envoyés le 18 septembre 2020 à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la création, dans les anciens locaux de la piscine, d'un centre de sport associatif à destination d'un public défavorisé ou âgé (34 363 euros de DSIL 2020) et envoyés à partir de fin 2020 à CUISERY pour la réhabilitation d'un immeuble situé en centre-ville (41 173 euros), à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la création d'une passerelle sur le Solnan (151 305 euros), à FRONTENAUD pour l'acquisition d'un véhicule électrique (3 986 euros) et à LE MIROIR pour la rénovation énergétique du groupe scolaire (189 024 euros) ; 450 000 euros de DSIL 2020 devaient également être attribués à Bresse Louhannaise Intercom' pour la phase 2 de la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse à LOUHANS suite à la décision prise par les élus de Terres de Bresse de réorienter, vers un organisme privé, le projet de construction d'une résidence séniors à MONTPONT-EN-BRESSE.**

Pour mémoire, 2 projets ont été financés par la DSIL 2019 (au lieu de 6 en 2020) avec un montant total de 587 086 euros (869 851 euros en 2020).

Pour les autres financements proposés par l'Etat et les agences nationales au cours de l'année 2020, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également envoyé des informations aux communes et EPCI sur les nouvelles possibilités offertes par la Banque des Territoires (Plan climat de 40 milliards d'euros avec Bpifrance), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (appels à projets « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 »), de l'ADEME (transformation en agence pour la transition écologique, nouvelle plateforme numérique de services et de conseils, Mission « Etincelles »), le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) **avec 13 associations aidées en 2020**, l'AMI pour les Tiers Lieux, les « Maisons France Services », le nouveau guichet « Bouge ton coQ », l'Agenda Rural avec la feuille de route annoncée par le Gouvernement, le nouvel appel à projets pour la réalisation d'itinéraires cyclables (et **l'annonce des projets lauréats avec celui de la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD pour l'installation d'une passerelle sur le Solnan**), le Plan de relance avec 30 milliards pour la transition écologique et le Haut-Commissariat au Plan, l'avenir des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), le recentrage de la DETR sur les zones rurales, l'appel à projets « bus France Services » et plusieurs messages sur « France Relance » (la création du « fonds Friches », l'annonce du site unique des Plans de relance en Bourgogne-Franche-Comté <https://www.relance-bfc.fr> avec le calendrier des appels à projets, la DSIL pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et le guide des Maires) ainsi que la création de l'adresse anct@saone-et-loire.gouv.fr (notamment pour les projets les plus complexes).

5 communes ont également été « labélisées » par les services de l'Etat en fin d'année 2020 :

- SAINT-GERMAIN-DU-BOIS pour « France Services » (30 000 euros de FNADT pour le fonctionnement annuel) ;
- LOUHANS-CHATEAURENAUD, CUISEAUX, PIERRE-DE-BRESSE et CUISERY pour « Petites Villes de Demain » (crédits d'ingénierie et d'investissement à venir pour aider à la réalisation des projets du mandat 2020-2026).

La circulaire préfectorale commune à la DETR 2021 et à la DSIL 2021 a été diffusée le 17 décembre 2020.

Il est prévu d'envoyer, à chaque signataire de ce contrat de ruralité, le bilan de la période 2017-2020 appelé à être utilisé pour un éventuel Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 à l'échelle du Pays.

Le bilan de l'axe « Favoriser l'accès aux soins et aux services publics »

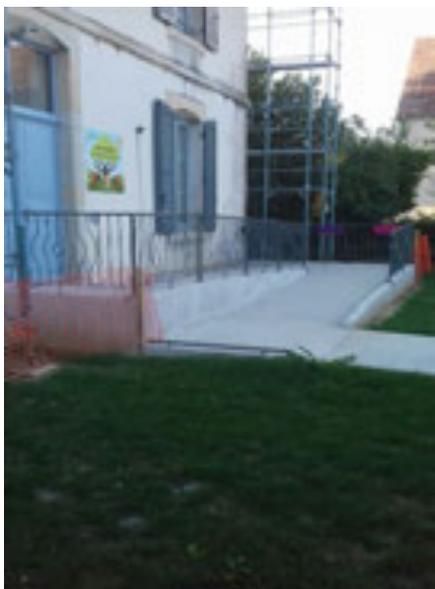
7 projets ont été identifiés dans la programmation 2017 :

- **A BELLEVESVRE pour la mise en accessibilité et la rénovation de la Mairie** ; les travaux ont été réalisés et la subvention FSIL notifiée de 73 011 euros a été utilisée à hauteur de 69 147 euros ;
- **A BEAUREPAIRE-EN-BRESSE pour la sécurisation des abords des écoles** ; les travaux ont été réalisés et la subvention DETR notifiée de 53 640 euros a été utilisée à hauteur de 10 379,96 euros car le projet a « été revu à la baisse » et les prix des artisans ont été moins coûteux que le prévisionnel de l'architecte ;
- **A DOMMARTIN-LES-CUISEUX pour la mise aux normes et l'accessibilité de l'école (sanitaires et salles de classe)** avec 32 500 euros de FSIL notifiés et utilisés ;
- **A OUROUX-SUR-SAONE pour le réaménagement et l'extension de la Mairie – Agence Postale** ; les travaux ont eu lieu jusqu'en 2020 avec une subvention DETR notifiée de 180 000 euros ;
- **A PIERRE-DE-BRESSE pour la mise en sécurité de l'accès de l'EHPAD et du groupe scolaire rue du Château** ; les travaux ont été réalisés et la subvention DETR notifiée de 28 023 euros a été utilisée ;
- **A SAINT-GERMAIN-DU-BOIS pour la mise aux normes et l'accessibilité des écoles** ; les travaux ont été réalisés et la subvention FSIL notifiée de 101 224 euros a été utilisée en totalité ;
- **Et à SAGY pour la création d'un pôle de santé pluridisciplinaire** ; avec des travaux terminés en décembre 2019, la totalité des 100 000 euros de FSIL notifiés a été demandé et il en est de même pour les 180 000 euros de DETR.



2 projets ont été identifiés en 2018 dans le cadre de la DSIL (pas de programmation annuelle suite aux désengagements financiers constatés au second semestre 2017 et des reports de subventions à 2018 ou 2019) :

- **Et à BRANGES pour la mise en accessibilité de l'école Ruez** avec une subvention notifiée de 81 463 euros utilisée (solde de 9 375 euros versés en 2020) ;
- **A BEAUREPAIRE-EN-BRESSE pour la mise aux normes d'un bâtiment et sa transformation en micro crèche** avec une subvention notifiée de 9 900 euros intégralement utilisée



3 projets ont été identifiés dans la programmation 2019 :

- **A CUISERY pour la construction d'un Espace Santé Services** ; une subvention DSIL a été notifiée pour 403 371 euros et les travaux sont en cours en 2020 (premier acompte versé pour 121 011,30 euros)



- **A SAINT-GERMAIN-DU-BOIS pour la réhabilitation de la toiture du bâtiment de l'école primaire** ; les travaux ont eu lieu et la subvention DETR notifiée de 16 200 euros était en attente de versement début 2020 ;
- **Et à SAVIGNY-EN-REVERMONT pour l'aménagement du groupe scolaire** ; une subvention DETR de 35 036 euros a été notifiée et les travaux ont été inscrits au budget 2020 de la commune.

3 projets ont été identifiés dans la programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

- **A FRANGY-EN-BRESSE pour la construction d'un centre de santé pluridisciplinaire** ; une subvention DETR de 52 952 euros a été notifiée (20% de 264 758)
- **A BEAUREPAIRE-EN-BRESSE pour l'achat d'une maison médicale** ; une subvention DETR de 72 000 euros a été notifiée (30% de 240 000)
- **Et à SORNAY pour l'acquisition d'un cabinet médical** ; une subvention DETR de 43 500 euros a été notifiée (30% de 145 000).

Le bilan de l'axe « Conforter et développer l'attractivité du territoire »

4 projets ont été identifiés dans la programmation 2017 :

- **A Bresse Louhannaise Intercom' pour l'animation territoriale et économique** ; la subvention FSIL de 17 600 euros, dédiée au 0,3 ETP mobilisé par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, a été annulée par M. le Préfet de Saône-et-Loire ;
- **A Terres de Bresse pour l'aménagement d'un itinéraire cyclo-pédestre entre LOUHANS et LA TRUCHERE en bord de Seille avec** des subventions FSIL et DETR respectivement notifiées de 100 000 et 211 706 euros ; le projet a subi des retards importants compte tenu du manque de réactivité du bureau d'études et des conditions climatiques de l'automne 2019 et du début d'hiver qui n'ont pas permis de lancer la première tranche de travaux entre BANTANGES et RANCY pour un montant de 460 000 euros. Terres de Bresse a envoyé à la Préfecture, la copie du dossier de consultation des entreprises. Il était envisagé que les travaux puissent être lancés à la fin de l'été 2020 (après la période de nidification des oiseaux). L'Etat a demandé, suite au comité de suivi NATURA 2000, une note complémentaire sur l'impact environnemental (l'AOMSL ayant également manifesté son inquiétude en 2019 et en 2020) ;
- **A BEAUVENOIS pour l'aménagement d'un gîte d'étape** ; le gîte fonctionne depuis juillet 2019 et la subvention DETR notifiée à 9 564 euros a été intégralement utilisée ;
- **Et à TORPES pour la reconversion d'un bâtiment communal en gîte rural** ; la subvention DETR notifiée à 99 821 euros a fait l'objet d'un premier versement en 2018 pour 36 577,09 euros



1 projet a été identifié en 2018 dans le cadre de la DSIL (pas de programmation annuelle suite aux désengagements financiers constatés au second semestre 2017 et des reports de subventions à 2018 ou 2019) :

- **A LOUHANS-CHATEAURENAUD pour le développement du Wifi gratuit** avec une subvention notifiée de 17 164 euros et versées à hauteur de 12 285,07 euros car le plafond de 80% de subvention a été atteint avec le co-financement du Conseil Régional.

2 projets ont été identifiés dans la programmation 2019 :

- **A Terres de Bresse pour l'aménagement touristique des bords de Saône** ; une subvention DETR de 59 111 euros a été notifiée mais une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée en 2020 au regard de l'ampleur du projet et des préconisations de VNF sur l'ancrage des pontons (risque en période de crue avec impact possible sur le barrage d'ORMES) ;
- **Et à BAUDRIERES pour l'aménagement de la Maison Perrusson et sa transformation de gîte de groupe** ; une subvention DETR a été notifiée pour 180 000 euros et les travaux ont débuté en janvier 2020



3 projets ont été identifiés dans la programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

- **A BANTANGES** pour l'aménagement d'un lieu d'accueil du tourisme fluvial et la transformation d'un bâtiment en lieu de restauration ; une subvention DETR de 168 483 euros a été notifiée (30% de 561 610) ;
- **A MENETREUIL** pour l'aménagement, par Terres de Bresse, du Moulin de Montjay ; une subvention DETR de 100 000 euros a été notifiée (40% de 250 000) ;



- **Et à LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR** pour la sécurisation, par Bresse Nord Intercom', de la baignade naturelle ; une subvention DETR de 11 000 euros a été notifiée (40% de 27 500).



Le bilan de l'axe « Redynamiser les bourgs-centres »

2 projets ont été identifiés dans la programmation 2017 :

- A FLACEY-EN-BRESSE pour la rénovation du bâtiment de la boulangerie ; la subvention DETR notifiée de 15 351 euros a été utilisée à hauteur de 15 083 euros ;
- Et à LA FRETTE pour la rénovation et la mise en conformité du multiple rural et du logement attenant ; les travaux ont eu lieu et la subvention DETR notifiée à 129 996 euros a fait l'objet d'un premier acompte de 43 548,12 euros en avril 2019 (un deuxième acompte était en attente de versement en février 2020). Après un an d'existence entre mi 2019 et mi 2020, la structure multiservices « Cyber'potes » a laissé sa place au bar restaurant « La Dînette frettoise ».



1 projet a été identifié en 2018 dans le cadre de la DSIL (pas de programmation annuelle suite aux désengagements financiers constatés au second semestre 2017 et des reports de subventions à 2018 ou 2019) :

- A MERVANS pour la mise aux normes des réseaux d'eaux usées et pluviales avec une subvention notifiée de 82 500 euros qui a été utilisée en totalité (solde versé en février 2020).

2 projets ont été identifiés dans la programmation 2019 :

- A MERVANS pour la construction de 3 cellules commerciales par Bresse Revermont 71 ; une subvention DETR a été notifiée pour 208 000 euros et les travaux ont débuté en février 2020 avant d'être interrompus par le confinement



- Et à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour le réaménagement de la Place de la Libération ; les travaux ont eu lieu jusqu'en 2020 et la subvention DSIL notifiée de 183 715 euros sera intégralement utilisée.



2 projets ont été identifiés dans la programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

- A CUISEAUX pour l'aménagement du champ de foire ; une subvention DETR de 52 400 euros a été notifiée (20% de 262 000). Le démarrage du chantier est prévu pour janvier 2021 ;
- Et à CUISERY pour la réhabilitation d'un ancien immeuble situé au centre-ville ; une subvention DSIL de 41 173 euros a été notifiée (40% de 102 932).



Le bilan de l'axe « Faciliter les mobilités »

4 projets ont été identifiés dans la programmation 2017 :

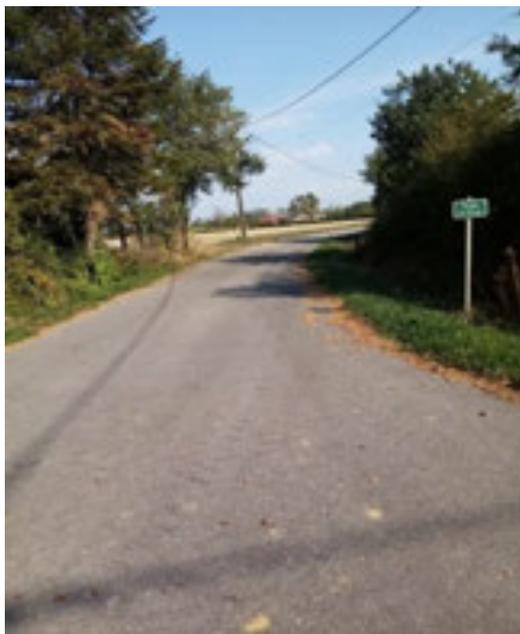
- **A CUISERY pour la mise en sécurité et l'accessibilité de la route de Montrevost** ; la subvention DETR notifiée de 31 448 euros a été perçue par la commune ;
- **A SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE pour la mise en sécurité de l'entrée nord – Hameau du Villey** ; la subvention DETR notifiée de 27 891 euros a été utilisée à hauteur de 26 150,15 euros et les travaux se sont achevés en décembre 2017 ;
- **A SAINTE-CROIX pour la sécurisation et la mise en accessibilité des modes doux dans la traversée du bourg** ; la subvention DETR notifiée de 47 004 euros a été versée à la commune



- **Et à SORNAY pour la réalisation d'un chemin piétonnier au droit de la RD 971** ; les travaux ont eu lieu fin 2017 et la subvention DETR notifiée à 15 580 euros a fait l'objet de versements en 2017 et 2018.

2 projets ont été identifiés en 2018 dans le cadre de la DSIL (pas de programmation annuelle suite aux désengagements financiers constatés au second semestre 2017 et des reports de subventions à 2018 ou 2019) :

- **A LA-CHAPELLE-THECLE pour la réalisation d'une voirie pour accès à des logements pavillonnaires en locatif** avec une subvention notifiée de 28 500 euros qui a été utilisée à hauteur de 26 692,20 euros (acompte de 8 550 euros en mai 2019 et solde de 18 142,20 euros en septembre 2019)



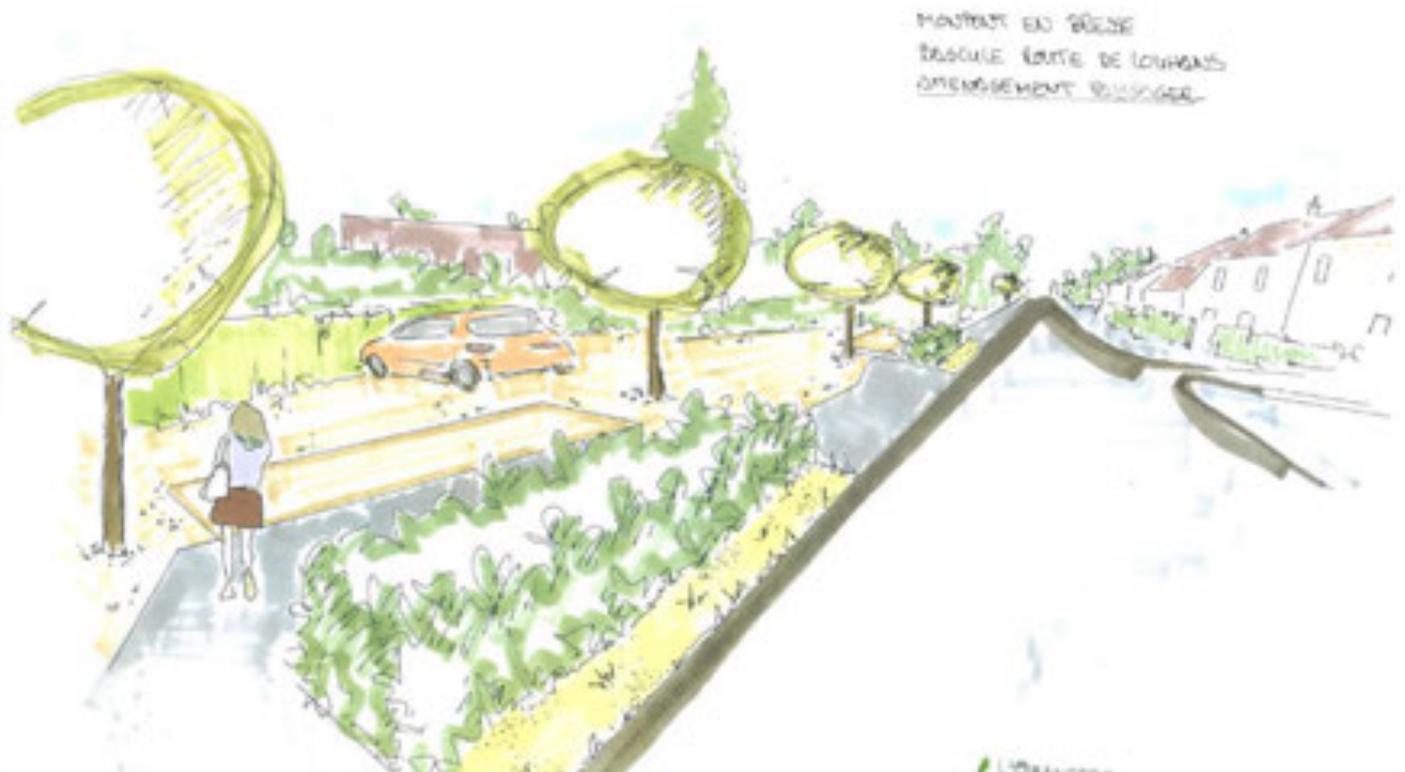
- Et à **SAVIGNY-EN-REVERMONT** pour l'aménagement d'une voirie pour la desserte de logements et d'équipements publics avec une subvention notifiée de 87 325 euros pour des travaux toujours en cours début 2020 suite à l'intervention du SYDESL (26 197,50 euros perçus en 2018 et 43 662,50 en 2019).

En 2019, quelques projets ont été identifiés (dont des travaux sur des ouvrages d'art) mais aucun n'a été retenu dans la programmation annuelle du contrat de ruralité :

- M. le Maire de TORPES a fait part de sa déception suite au refus de sa demande de financement concernant le « Pont des Tenaudins » (travaux effectués en 2020) ;
- à VINCELLES et SAINT-USUGE, c'est le « Pont du Coucou » qui a fait l'objet de discussions.

2 projets ont été identifiés dans la programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

- A **LOUHANS-CHATEAURENAUD** pour la création d'une passerelle sur le Solnan ; une subvention DSIL 2020 de 151 305 euros a été notifiée (30% de 504 309). Ce financement se cumule avec la subvention gouvernementale obtenue au titre de l'appel à projets 2020 « continuité cyclable » ;
- Et à **MONTPONT-EN-BRESSE** pour l'aménagement de cheminements piétons ; une subvention DETR de 108 000 euros a été notifiée (20% de 540 000).



Le bilan de l'axe « La transition énergétique »

2 projets ont été identifiés dans la programmation 2017 :

- **A LOUHANS pour la création d'une plateforme de stockage et de broyage de déchets verts par le SIVOM du Louhannais** ; les travaux ont commencé en 2020 et permettront d'utiliser la subvention DETR notifiée de 101 285 euros ;
- **Et à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour les travaux complémentaires de rénovation énergétique dans le cadre de la restructuration du Palace Pierre Provence** ; les travaux ont eu lieu et la subvention FSIL notifiée à 141 000 euros a été intégralement utilisée.



2 projets ont été identifiés en 2018 dans le cadre de la DSIL (pas de programmation annuelle suite aux désengagements financiers constatés au second semestre 2017 et des reports de subventions à 2018 ou 2019) :

- **A JUIF pour la rénovation énergétique de la Mairie** avec une subvention notifiée de 5 990 euros qui a été utilisée en totalité (1 797 euros versés en novembre 2018 et 4 193 euros en avril 2019) ;
- **Et à THUREY pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes** avec une subvention notifiée de 114 268 euros intégralement utilisée au cours du premier semestre 2019.



3 projets ont été identifiés dans la programmation 2019 :

- **A LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux** ; une subvention DETR a été notifiée pour 24 407 euros et les devis étaient en cours d'analyse en février 2020 ;
- **A LA-CHAPELLE-THECLE pour la pose de panneaux photovoltaïques sur un hangar communal** ; une subvention DETR a été notifiée pour 7 213 euros et les travaux ont eu lieu pour un total 14 785,44 euros soit 5 914,18 euros de subvention ;

- **Et à SORNAY pour la réhabilitation de l'école maternelle William Morey** ; une subvention DETR a été notifiée pour 180 000 euros et les travaux étaient en cours en 2020



4 projets ont été identifiés dans la programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

- **A BRIENNE pour la rénovation énergétique de la Salle des Fêtes Marcel Mathy** ; une subvention DETR 2020 de 87 805 euros a été notifiée (20% de 439 027) ;
- **A FRONTENAUD pour l'acquisition d'un véhicule électrique** ; une subvention DSIL de 3 986 euros a été notifiée (25% de 15 943) ;
- **A LE MIROIR pour la rénovation énergétique du groupe scolaire** ; une subvention DSIL de 189 024 euros a été notifiée (40% de 473 010) ;
- **Et à LOUHANS-CHATEAURENAUD, pour l'extension de la déchetterie avec valorisation des déchets verts par le SIVOM du Louhannais** ; une subvention DETR de 142 755 euros a été notifiée (30% de 475 850). Les travaux ont débuté en novembre 2020 et doivent s'achever en mars 2021.



Le bilan de l'axe « Favoriser la cohésion sociale sur le territoire »

6 projets ont été identifiés dans la programmation 2017 :

- **A CUISEAUX pour les travaux de réhabilitation de la piscine de plein air par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'** ; les subventions FSIL et DETR ont été respectivement notifiées à 100 000 et 507 996 euros pour des travaux qui ont eu lieu jusqu'en 2019 (les demandes de soldes ont eu lieu en 2020) ;
- **A LOUHANS pour la mise en conformité de l'aire de grand passage des gens du voyage par la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'** ; la subvention FSIL puis DETR a été notifiée à 82 400 euros et les travaux ont eu lieu jusqu'en 2020 ;
- **A SAVIGNY-EN-REVERMONT pour la construction d'un espace intercommunal polyvalent par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71** ; la subvention DETR a été notifiée à 56 400 euros et les travaux ont été réalisés en 2019 ;
- **A CUISEAUX pour la construction d'un restaurant scolaire et la sécurisation des cours d'école** ; la subvention DETR a été notifiée à 180 000 euros et le restaurant est en service depuis la rentrée de septembre 2019



- **A MERVANS pour la construction d'une salle pour l'accueil d'une classe ULIS** ; la subvention DETR notifiée de 9 716 euros a été intégralement versée en avril 2018 ;
- **Et à SAILLENARD pour la rénovation du bâtiment du foyer rural et ses abords** ; les travaux ont eu lieu et la subvention DETR notifiée à 119 591 euros a été intégralement utilisée (35 877,30 en juillet 2018, 59 129,50 euros en août 2019 et le solde de 25 584,42 euros en 2020).

1 projet a été identifié en 2018 dans le cadre de la DSIL (pas de programmation annuelle suite aux désengagements financiers constatés au second semestre 2017 et des reports de subventions à 2018 ou 2019) :

- **A SIMANDRE pour la mise en accessibilité et la rénovation thermique de la salle des fêtes** avec une subvention de 52 600 euros qui a été utilisée à hauteur de 40 396,53 euros avec des travaux achevés fin 2019



1 projet a été identifié dans la programmation 2019 :

- **A BRANGES pour la réhabilitation de l'ancienne cure en bibliothèque** ; une subvention DETR a été notifiée pour 180 000 euros et les travaux ont été engagés en 2019 (plus de 550 000 euros réalisés mi 2020). La nouvelle bibliothèque est opérationnelle depuis le 24 octobre 2020.



4 projets ont été identifiés dans la programmation 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

- **A BELLEVESVRE pour la réhabilitation d'une antenne bibliothèque** ; une subvention DETR de 88 500 euros a été notifiée (30% de 295 000) ;
- **A LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse (tranche 1) par Bresse Louhannaise Intercom'** ; une subvention DETR de 819 564 euros a été notifiée (30% de 2 731 880) ;
- **A LOUHANS-CHATEAURENAUD pour la création, dans les locaux de l'ancienne piscine, d'un centre de sport associatif à destination d'un public défavorisé ou âgé** ; une subvention DSIL de 34 363 euros a été notifiée (25% de 137 450) ;
- **Et à MONTPONT-EN-BRESSE pour la construction d'une résidence seniors par Terres de Bresse** ; suite à la décision des élus de cette Communauté de Communes de confier ce projet à un privé, les 450 000 euros de DSIL ont été attribués à Bresse Louhannaise Intercom' pour la tranche 2 de la construction du Pôle Enfance Jeunesse (31,49 % de 1 428 890) dont l'Avant-Projet Définitif (APD) a été voté, à l'unanimité, lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020.

Synthèse

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ont **été mobilisées chaque année entre 2017 et 2020** ; les opérations identifiées dans les programmations annuelles de ce contrat de ruralité 2017-2020 ont **toutes été réalisées ou sont en cours de réalisation**.

L'annulation, par M. le Préfet de Saône-et-Loire, des crédits dédiés à l'animation territoriale et l'absence de réponse à la demande de recours gracieux déposée en septembre 2017 par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, n'ont **pas permis de maintenir un temps de travail dédié à ce contrat de ruralité** mais les informations ont été communiquées, des courriers ou courriels ont été échangés et des réunions de travail ont eu lieu (Comité Technique).

En outre, l'ingénierie territoriale, financée par le Conseil Régional et par l'Europe sur la **priorité locale de la transition énergétique**, a permis

1. D'utiliser les **1 750 000 euros du contrat territorial 2018-2021** financé par le Conseil Régional et d'obtenir, en 2020, une **dotation complémentaire de 286 000 euros** suite au bilan à mi-parcours présenté en 2019 ;
2. De programmer les **1 500 000 euros du programme LEADER « Entrer dans la transition énergétique » financé par le FEADeR 2014-2020** (plaquette de communication diffusée en 600 exemplaires en 2020) ;
3. D'utiliser tous les fonds ministériels du **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** signés en 2016 et 2017 avec le Ministère de l'Environnement (ex Ministère de la Transition Ecologique) ;
4. Et de mobiliser, sur la période 2017 à 2019, l'intégralité des **1 200 000 euros de « l'obligé EDF »** dans le cadre du programme « *Economies d'Énergie dans les TEPCV* » avec **111 opérations locales financées par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**.

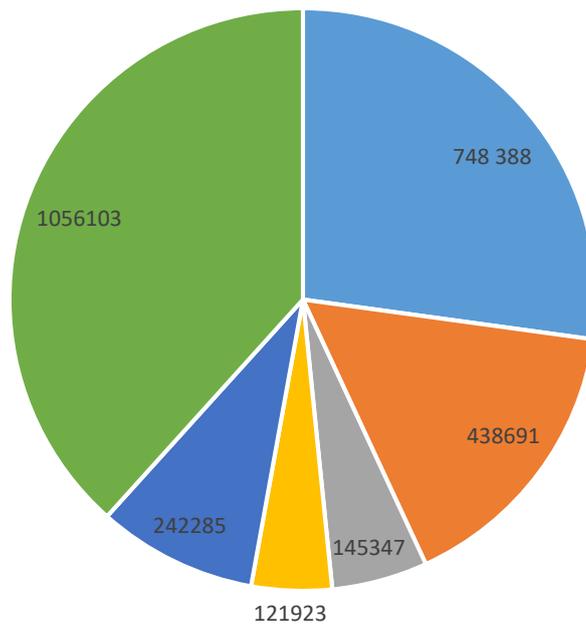
Dans le cadre de cette thématique de la transition énergétique,

- le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a également porté une « *Mission de mobilisation des acteurs locaux, publics et privés, pour l'émergence de dispositifs de type TEPos (Territoire à Energie Positive)* » ; issu du rendu final de cette « **Mission TEPos** », **les plans d'actions à l'échelle des Communautés de Communes sont suivis par un « Comité Technique de la Transition énergétique »** (5 réunions avant les élections municipales et intercommunales de 2020)
- l'Etat a proposé de faire des **Contrats de Transition Ecologique (CTE)** aux Communautés de Communes mais aucune n'a souhaité candidater (nombre très restreint de lauréats, certains critères bloquants, etc.)
- les **Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)** sont obligatoires pour Bresse Louhannaise Intercom' et Terres de Bresse et une commande groupée a été préparée pour l'élaboration de ces 2 documents ; celle-ci a été modifiée suite aux volontés de Bresse Nord Intercom' puis de Bresse Revermont 71 d'avoir leur PCAET alors que ces intercommunalités n'y sont pas obligées. L'offre du SYDESL n'a pas été retenue par ces 4 EPCI. Ni le Conseil Régional (qui ne souhaite pas financer les PCAET), ni LEADER (qui ne peut pas être appelé sur des procédures réglementaires) ne sont mobilisables (financements et/ou temps de travail) mais les ordonnances de juin 2020 permettent à un SCoT de faire office de PCAET (le SCoT de la Bresse bourguignonne adopté en 2017 est révisable pour 2023)

D'autres dispositifs ont également été mis en œuvre sur la période 2017-2020 :

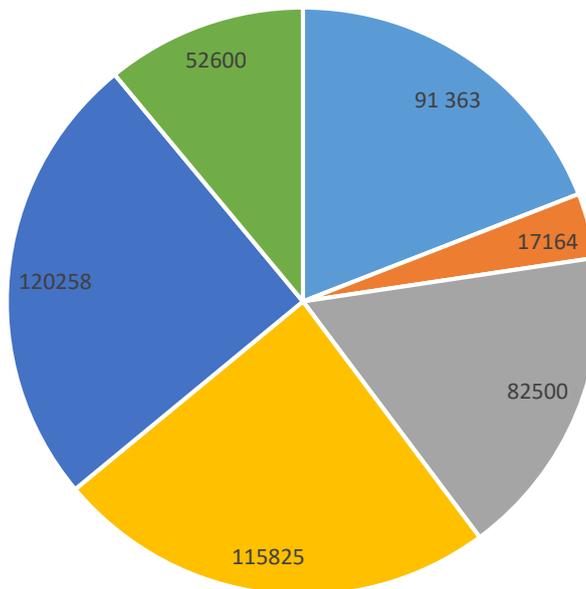
- Le **Contrat Local de Santé du Pays de la Bresse bourguignonne** signé en juillet 2019 avec un poste financé à 50% par l'ARS ;
- Et le **Contrat de Développement fluvestre de la Seille navigable 2015-2020** signé avec le Conseil Régional mais avec un temps de travail financé par le FEADeR 2014-2020 (bilan final présenté en octobre 2020).

Montants DSIL et DETR attribués en 2017 (en euros)



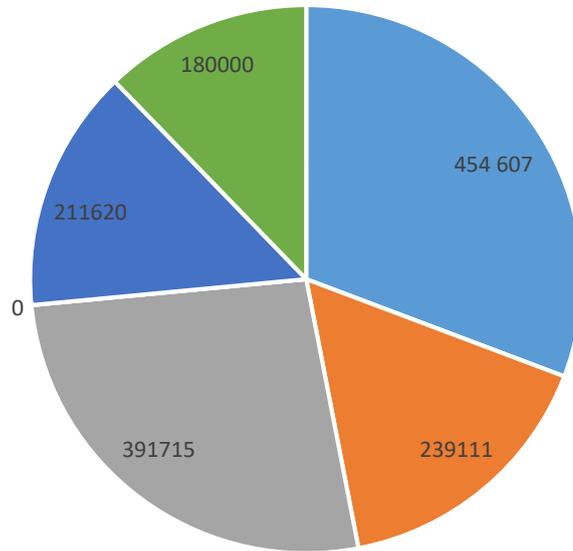
- Accès aux soins et aux services publics
- attractivité du territoire
- bourgs centres
- Mobilités
- transition énergétique
- cohésion sociale

Montants DSIL attribués en 2018 (en euros)



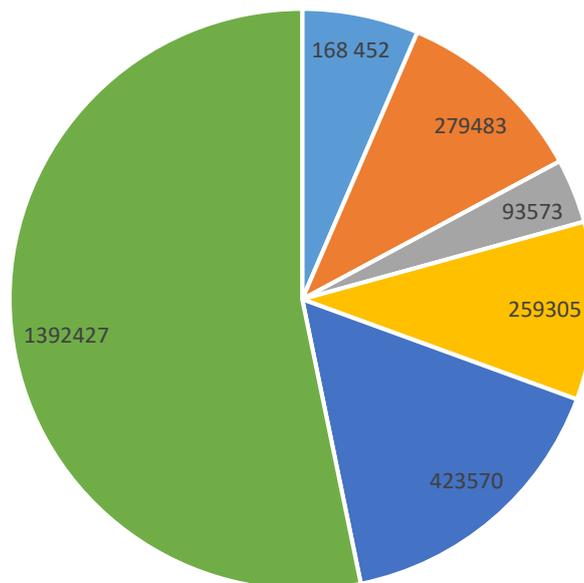
- Accès aux soins et aux services publics
- attractivité du territoire
- bourgs centres
- Mobilités
- transition énergétique
- cohésion sociale

Montants DSIL et DETR attribués en 2019 (en euros)



- Accès aux soins et aux services publics
- attractivité du territoire
- bourgs centres
- Mobilités
- transition énergétique
- cohésion sociale

Montants DSIL et DETR attribués en 2020 (en euros)



- Accès aux soins et aux services publics
- attractivité du territoire
- bourgs centres
- Mobilités
- transition énergétique
- cohésion sociale

Perspectives

Depuis septembre 2020 et suite à la déclaration de politique générale du nouveau Premier Ministre M. Jean CASTEX, la fédération nationale des Pays <https://anpp.fr> a fait plusieurs communiqués sur une prochaine contractualisation appelée à prendre le relais des contrats de ruralité 2017-2020.

Dans le cadre de sa circulaire du 20 novembre 2020, M. le Premier Ministre a donné jusqu'au 15 janvier 2021 aux Préfets de département pour qu'ils déterminent les « périmètres de référence » des **futurs Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** ; en Saône-et-Loire, ce sujet a été abordé lors des échanges bilatéraux entre l'Etat et les Communautés de Communes (dates de ces entretiens présentées le 4 décembre 2020 lors de l'installation – en visioconférence – du comité local de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires ANCT).

Dans un courrier du 17 décembre 2020 envoyé au Premier Ministre, la nouvelle Présidente de l'ANPP, Mme Josiane CORNELOUP Députée de Saône-et-Loire, rappelle que les Pays « toujours engagés pour la réussite de politiques ambitieuses (...) méritent un message fort de la part (du) Gouvernement sur ce sujet ».

Les contractualisations 2021-2027 pourraient se faire sous forme d'avenants à des contrats existants (contrats de ruralité) ; les périmètres LEADER et de contrats avec la Région sont à privilégier selon la circulaire.

Annexes

1. Programmation annuelle 2017 signée le 14 mars 2017
2. Courrier de M. le Préfet de Saône-et-Loire en date du 16 août sur le report et l'annulation de financements signés le 14 mars 2017
3. Réponse du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 7 septembre 2017
4. Délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 25 septembre 2017
5. Demande de recours gracieux par un courrier en date du 28 septembre 2017
6. Courrier de Mme la Sous-Préfète de LOUHANS en date du 8 août 2018
7. Réponse du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 13 septembre 2018
8. Demande du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 11 octobre 2018
9. Réponse de Mme la Sous-Préfète de LOUHANS en date du 17 octobre 2018
10. Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 31 octobre 2018 aux communes et à leurs groupements
11. Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à Mme la Sous-Préfète le 7 janvier 2019
12. Liste des présents au Comité Technique du 17 janvier 2019
13. Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à Mme la Sous-Préfète le 2 avril 2019
14. Liste des présents au Comité Technique du 19 avril 2019
15. Programmation annuelle 2019 signée le 21 octobre 2019
16. Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 25 novembre 2019 aux communes et à leurs groupements pour la mobilisation de la DETR 2020
17. Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 24 janvier 2020 aux communes et à leurs groupements pour la mobilisation de la DSIL 2020
18. Liste des présents au Comité Technique du 25 février 2020
19. Courrier du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à Mme la Sous-Préfète le 26 juin 2020
20. Programmation annuelle 2020 validée en janvier 2021 par l'Etat

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



Compte rendu des actions de transition énergétique pour la croissance verte (TEPcv) sur le territoire S.M. de Bresse bourguignonne.

Dans le cadre de l'appel à projets TEPcv, le territoire du S.M. de Bresse bourguignonne a financé de nombreux projets répondants aux enjeux de la transition énergétique :

- 3 rénovations énergétiques : rénovation énergétique de 5 logements dans la commune de **Sainte-Croix**, la rénovation du bâtiment M.I.F.E dans la **C.C. BLI** et la rénovation de 10 logements locatifs dans la commune de **Saint-Germain du bois**.
- 1 action de mobilité avec l'aménagement d'une Voie Verte dans la ville de **Louhans-Châteaurenaud**.
- 3 actions incluant l'acquisition de véhicules propres dans la commune de **Sainte-Croix**, au **SICED Bress Nord** et à l'**association Mission Mobilité**.
- 2 actions de type biodiversité : étude de faisabilité pour la création d'un plan d'eau écologique dans la ville de **Louhans-Châteaurenaud**, et la création de vergers conservatoires dans la commune de **Sainte-Croix**.

La DREAL BFC engage une étude détaillée des gains engendrés par ces types de projets dont le détail des étapes est exposé ci-après. (cf . *Tableaux récapitulatifs en fin de sections.*)



I. *Rénovation Énergétique de bâtiments*

1. *Récapitulatif des dépenses*

Le budget total des actions de rénovation sur votre territoire s'évalue à **1 090 280 €** HT, dont 56 % d'autofinancement (609 110 €).

- Rénovation de bâtiments (200 m²) à Sainte-Croix-en-Bresse (60 061,63 €)
- Rénovation de la MIFE (327 034,25 €)
- Rénovation de logements locatifs (1 014 m²) à Saint-Germain du Bois (703 185,08 €)

2. *Bénéfices énergétiques et climatiques*

Les travaux de rénovations que vous avez entrepris génèrent une économie de **396 141 kWh** d'énergie primaire par an.

De plus les émissions annuelles de gaz à effet de serre sont réduits de **88 Tonnes** de CO₂ chaque année.

3. *Retour sur investissement*

En plus de s'inscrire dans une démarche de transition écologique, les projets de rénovations permettent une économie subsidiaire pour le budget des communes. En effet, les travaux réalisés dans votre territoire permettront des gains énergétiques qui s'élèvent à plus de **24 600 €** par an.

4. *Emplois générés*

Enfin, nous souhaitons identifier les effets des travaux sur la création et/ou le maintien de l'emploi. Il nous est en effet possible d'évaluer le nombre d'équivalent temps pleins (ETP) générés par de tels programmes de rénovation. Pour ce faire, nous évaluons le rapport entre la part du marché obtenue par l'entreprise (disponibles dans les dossiers TEPCv) et son chiffre d'affaires annuel en fonction du nombre de salariés.

Les travaux de rénovation auront permis d'entretenir **11 ETP** annualisés.

5. *Localisation des entreprises*

Le déroulement des travaux engendre une sollicitation de nombreuses entreprises spécialisées. Un des indicateurs structurants pour le territoire concerne la localisation de ces entreprises dans une optique de favoriser le commerce et l'emploi local. C'est pourquoi nous chiffrons la distance entre l'implantation des entreprises avec le lieu réel des travaux. De ce fait, nous pouvons avoir une idée du rayon d'activité engendré par ces projets.



Dans votre cas, **50 % des entreprises engagées étaient situées à 15 km** ou moins des travaux, mettant en exergue l'impact positif du dispositif et des travaux pour le territoire.

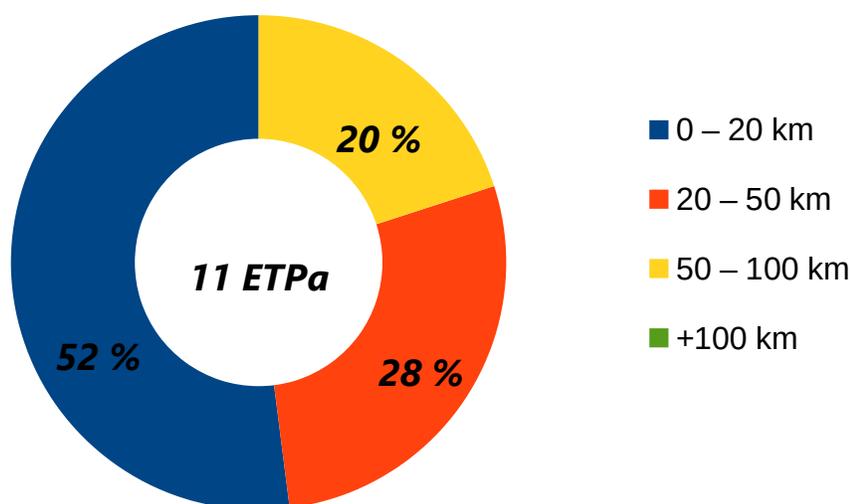
La colonne « Localisation Moyenne Pondérée Marché » représente la moyenne pondérée par la part du marché obtenue par les entreprises, en effet, on peut supposer que plus une entreprise a une part importante, plus elle a de poids dans la comptabilité du kilométrage.

Dans votre cas, à part de marché égale, une entreprise sollicitée se situait en moyenne à environ **21 km** du lieu des travaux.

7. Tableau récapitulatif

	Montant HT	Autofinancement	Eco. Energie kWhep/an	Eco GES TeqCO2	Localisation Moyenne Pondérée Marché	ETPa
Réno 5 logements	60 061,63 €	20 %	34620	7,3	11,5 km	0,6
Rénovation MIFE	327 034,25 €	24,00 %	163980	34,4	23,5 km	2,7
Réno 10 logements	703 185,08 €	74,00 %	197 540	46	21,8 km	7,7
Total Rénovations	1 090 280,96 €	55,9 %	396 141 kWhep/an	87,7 TeqCO2	21,5 km	11

Répartition localisation entreprises
Rénovation, Bresse Bourguignonne (25 au total)



II. Action de mobilité

1. Récapitulatif des dépenses

Le montant de l'aménagement d'une voie verte à Louhans-Châteaurenaud pour le S.M. de la Bresse Bourguignonne s'élève à **184 623,91 €** HT, dont 23 % d'autofinancement (42 463,50 €).

2. Objectifs

Le but de cette action est de permettre la jonction avec les projets pour la voie CHALON/LONS sur le territoire. La voie verte est équipée en mobilier urbain ainsi qu'en barrières et bornes en bois ou en matières recyclées. Il en découle que l'accès au centre-ville se verra amélioré pour les mobilités douces, avec objectif de réduire l'utilisation des voitures sur ce secteur périurbain.

3. Bénéfices énergétiques et environnementaux

La difficulté ici est de quantifier la baisse des flux d'auto solistes sur le territoire. Une estimation peut être faite (ou étude de recensement) pour déterminer la baisse de consommation et ainsi la masse de CO2 évitée.



III. Véhicules propres

1. Récapitulatif des dépenses

Le montant des 3 actions s'élève à **72 971,52 € HT**, dont 20 % d'autofinancement (14 836,5 €).

2. Objectifs

Le but de ces actions est de favoriser l'utilisation de véhicules électriques en milieu rural. Notamment pour des trajets récurrents et quotidiens.

4 véhicules électriques sont opérationnels dans le territoire :

3 d'entre eux sont des véhicules utilitaires qui sont utilisés quotidiennement (service déchets, commune de Sainte-Croix, techniciens assainissement). Le quatrième est proposé en autopartage, réduisant considérablement l'utilisation des véhicules personnels : il sera en effet utilisé pour des déplacements occasionnels.

3. Bénéfices énergétiques et environnementaux

La substitution de véhicules thermique permet en effet d'éviter leur utilisation sur **90 000 km par an**. Un véhicule thermique de taille moyenne parcourant cette distance rejeterait **9 TeqCO2** dans l'atmosphère.

4. Tableau récapitulatif

	Montant HT	Autofinancement	Eco. GES TeqCO2
Total véhicules propres	72 971,52 €	20 %	9 TeqCO2



IV. Biodiversité

1. Récapitulatif des dépenses

Le montant des deux actions de biodiversité pour le S.M. de Bresse Bourguignonne s'élève à **108 139,72 € HT**, dont 26,5 % d'autofinancement (28 645 €).

2. Objectifs

Les buts de ces actions sont :

- Préserver les essences locales et de favoriser les circuits-courts grâce à la plantation de 25 pommiers supplémentaires dans un verger déjà existant, en relation avec l'association « les croqueurs de pommes ». Le centre aéré et un point d'accueil de touristes seront mis en valeur et permettront aux enfants de comprendre la nature et connaître ses ressources.
- Créer un plan d'eau écologique dans la ville de Louhans-Châteaurenaud s'engageant à la préservation de l'eau, et au développement d'écosystèmes.

3. Bénéfices énergétiques et environnementaux

Il est impossible ici de quantifier un quelconque indicateur relatant des gains énergétiques engendrés par ces actions. En revanche, la préservation de la biodiversité et la sensibilisation des plus jeunes y sont mis en avant.

4. Tableau récapitulatif

	Montant HT	Autofinancement	ETP annualisés
Plan d'eau écologique	54 275 €	20 %	0,5
Vergers conservatoires	53 864,72 €	33 %	0,5
Total Biodiversité	108 139,72 €	26,5 %	1

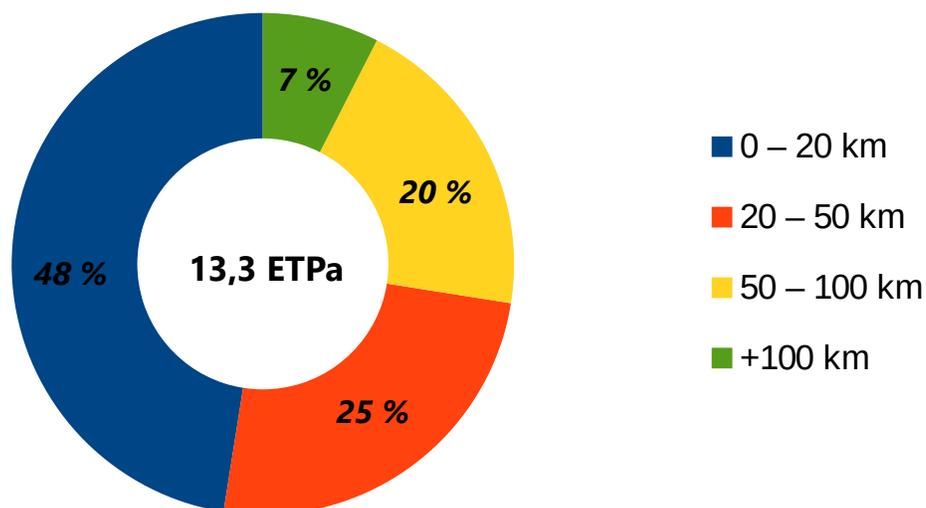


V. Bilan

	Montant HT	Autofinancement	Eco. Energie kWhep/an	Eco GES TeqCO2	Localisation Moyenne Pondérée Marché	ETPa
Rénovation Energétique	1 090 280,96 €	55,90 %	396141	87,7	21,5 km	11
Mobilité	184 623,91 €	23,00 %	-	-	38,5 km	1,3
Véhicules propres	72 971,52 €	20 %	-	9	-	-
Biodiversité	108 139,72 €	26,5 %	-	-	120 km	1
TOTAL S.M Bresse Bourguignonne	1 456 016,11 €	47,7 %	396 141 kWhep/an	96,7 TeqCO2	31,4 km	13,3

Répartition entreprises S.M. Bresse Bourguignonne

(40 au total)



Comparaisons usuelles :



Les actions menées par le SM Bresse Bourguignonne permettent d'économiser l'équivalent de presque **96,7 Tonnes de CO2 par an**, c'est équivalent à ce que rejetterai une voiture à moteur thermique en faisant **1 250 allers-retours Dijon-Paris**.



Les économies de **400 000 kWh d'énergie primaire** quant à elles représentent l'équivalent de ce que consommeraient **34 foyers Français** par an.



Les économies de **24 600 €** annuels engendrées par les différentes actions menées par le SM sont autant d'argent qui pourra être réinvesti dans des projets pour la transition écologique et créer ainsi un cercle vertueux.



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 1^{er} février 2021 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 32/37

L'an deux mille vingt et un le premier du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle polyvalente Paul Grandjean - Place Julien-Duriez à 71500 SAINT USUGE.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 37

Date de la convocation : 25/01/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme GILLES Géraldine, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme GANDRE Stéphanie, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-004 : Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2020 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article R.133-16 du code du tourisme ;
- Vu l'article 7 des statuts de l'Office de Tourisme ;
- Vu la délibération du 19 janvier 2021 du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays adoptant les budgets 2020, principal et annexe, de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;

M. le Président indique que l'article R.133-16 du code du tourisme prévoit que le compte financier de l'Office de Tourisme (compte administratif et compte de gestion) soit transmis au comité syndical pour approbation. Ce compte financier de l'Office de Tourisme a été adopté en comité de direction du 19 janvier 2021. Mme la Directrice de l'Office de Tourisme présente le compte financier 2020 du budget principal et du budget annexe de l'Office de Tourisme, tel qu'annexé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte financier 2020 du budget principal et du budget annexe de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 05/02/2021
et publié, affiché ou notifié le 17/02/2021.

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var.J N-1
011 - Charges à caractère général	119 920,00	94 395,66	25 524,34	78	73 500,00		73 500,00	-38,7
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	12 130,00	4 810,00	7 264,97	39	22 100,00		22 100,00	82,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	13 830,00	7 611,20	3 188,80	70	9 200,00		9 200,00	-14,8
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	97 020,00	81 969,43	15 050,57	84	42 200,00		42 200,00	56,5
012 - Charges de personnel et frais assimilés	265 000,00	224 406,64	40 593,36	84	254 500,00		254 500,00	-4,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	2 730,00	1 029,30	1 674,70	37	2 700,00		2 700,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	262 930,00	223 387,34	38 918,66	85	251 800,00		251 800,00	-4,0
65 - Autres charges de gestion courante	346,00	337,70	8,30	97	10,00		10,00	-97,1
67 - Charges exceptionnelles	68 085,00	53 809,14	14 275,86	79	70 745,00		70 745,00	3,9
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	2 750,00	2 750,00	0,00	100	12 600,00		12 600,00	358,2
022 - Dépenses imprévues	506,00		506,00	0	500,00		500,00	-1,2
Total dépenses réelles	456 607,00	375 699,14	80 907,86	82	411 855,00		411 855,00	-9,8
Total dépenses d'ordre	5 508,00	5 507,48	0,52	99	5 370,00		5 370,00	-2,5
Total dépenses de fonctionnement	462 115,00	381 206,62	80 908,38	82	417 225,00		417 225,00	-9,7

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var.J N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	62 860,00	51 186,19	11 673,81	81	58 220,00		58 220,00	-7,4
74 - Subventions d'exploitation	236 500,00	234 500,00	2 000,00	99	236 500,00		236 500,00	0,0
75 - Autres produits de gestion courante	84 010,00	83 160,70	849,30	98	75 010,00		75 010,00	-10,7
77 - Produits exceptionnels	1 200,00		1 200,00	0	2 000,00		2 000,00	66,7
013 - Atténuations de charges		3 840,80	-3 840,80	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	75 245,00	75 245,82	-0,82	100	67 969,00		67 969,00	-9,7
Total recettes réelles	459 615,00	447 933,51	11 681,49	97	439 699,00		439 699,00	-4,4
Total recettes d'ordre	2 300,00	1 242,66	1 057,35	54	2 750,00		2 750,00	19,6
Total recettes de fonctionnement	462 115,00	449 176,16	12 938,84	97	442 449,00		442 449,00	-4,3

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var.J N-1
Solde de fonctionnement		67 969,54	-67 969,54	0	25 224,00		25 224,00	0,0

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	119 928,00	94 396,66	25 531,34	78	73 600,00		73 500,00	-38,7
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	12 100,00	4 815,00	7 284,97	39	22 100,00		22 100,00	82,6
60222 - Produits d'entretien	100,00		100,00	0	100,00		100,00	0,0
604 - Achats d'études et prestations de services	8 000,00	1 395,80	6 604,20	17	17 500,00		17 500,00	118,8
6063 - Fournitures d'écrêtement et de petit équipement	1 500,00	2 285,84	-785,84	152	3 000,00		3 000,00	100,0
6064 - Fournitures administratives	2 500,00	1 133,39	1 366,61	45	1 500,00		1 500,00	-43,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	10 800,00	7 611,20	3 188,80	70	9 200,00		9 200,00	-14,8
6135 - Locations mobilières	2 500,00	1 432,39	1 067,61	57	2 000,00		2 000,00	-20,0
61528 - Autres	1 500,00	192,00	1 308,00	12	500,00		500,00	-66,7
6156 - Maintenance	3 000,00	2 528,55	471,45	84	3 000,00		3 000,00	0,0
6168 - Autres	3 500,00	3 237,82	262,18	92	3 500,00		3 500,00	0,0
618 - Divers	300,00	220,44	79,56	73	200,00		200,00	-33,3
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	97 028,00	81 969,43	15 058,57	84	42 200,00		42 200,00	-56,5
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	45,73	454,27	9	50,00		50,00	-90,0
6226 - Honoraires					1 500,00		1 500,00	0,0
6227 - Frais d'actes et de contentieux		213,67	-213,67	0				
6231 - Annonces et insertions	1 500,00	487,00	1 013,00	32	1 500,00		1 500,00	0,0
6232 - Echantillons	500,00		500,00	0				-100,0
6233 - Foires et expositions - Salons	5 700,00	1 700,00	4 000,00	29	2 500,00		2 500,00	-66,1
6236 - Catalogues et imprimés	17 000,00	13 671,48	3 328,52	80	12 500,00		12 500,00	-26,5
6238 - Divers	500,00	234,00	266,00	46	250,00		250,00	-50,0
6251 - Voyages et déplacements	9 500,00	3 964,93	5 535,07	41	8 000,00		8 000,00	-15,8
6257 - Réceptions	1 000,00	433,38	566,62	43	500,00		500,00	-50,0
6261 - Frais d'affranchissement	3 000,00	1 106,33	1 893,67	36	2 500,00		2 500,00	-16,7
6262 - Frais de télécommunications	5 000,00	4 493,68	506,32	89	4 600,00		4 600,00	-8,0
6281 - Concours divers (cotisations...)	50 320,00	52 645,50	-2 325,50	104	5 500,00		5 500,00	-89,1
6288 - Autres	2 500,00	2 973,73	-473,73	115	2 800,00		2 800,00	12,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	265 000,00	224 406,64	40 593,36	84	254 500,00		254 500,00	-4,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 700,00	1 025,30	1 674,70	37	2 700,00		2 700,00	0,0
6312 - Taxe d'apprentissage	1 500,00		1 500,00	0	1 500,00		1 500,00	0,0
6332 - Cotisations versées au FNAL	200,00	175,47	24,53	87	200,00		200,00	0,0
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT	400,00	316,89	83,11	79	400,00		400,00	0,0
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	600,00	532,94	67,06	88	600,00		600,00	0,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	262 300,00	223 381,34	38 918,66	85	251 800,00		251 800,00	-4,0
6411 - Salaires, appointements, commissions de base	165 000,00	152 855,91	12 144,09	92	156 000,00		156 000,00	-5,5
6413 - Primes et gratifications	30 000,00	28 484,44	1 515,56	94	30 000,00		30 000,00	0,0
6414 - Indemnités et avantages divers	1 000,00	256,79	743,21	25	800,00		800,00	-20,0
6451 - Cotisations à l'URSSAF	41 500,00	19 535,93	21 964,07	47	40 000,00		40 000,00	-3,6

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	9 000,00	8 042,03	957,97	89	9 000,00		9 000,00	0,0
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	9 000,00	7 194,89	805,11	89	8 000,00		8 000,00	0,0
6455 - Cotisations aux organismes sociaux	7 000,00	6 104,44	895,56	87	7 000,00		7 000,00	0,0
6475 - Médecine du travail, pharmacie	800,00	876,91	-76,91	109	1 000,00		1 000,00	25,0
65 - Autres charges de gestion courante	346,00	337,70	8,30	97	10,00		10,00	-87,1
6541 - Créances admises en non-valeur	336,00	336,00	0,00	100				-100,0
658 - Charges diverses de la gestion courante	10,00	1,70	8,30	17	10,00		10,00	0,0
67 - Charges exceptionnelles	68 085,00	53 809,14	14 275,86	79	70 745,00		70 745,00	3,9
6743 - Subvention au budget annexe	68 085,00	53 809,14	14 275,86	79	70 745,00		70 745,00	3,9
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	2 750,00	2 750,00	0,00	100	12 600,00		12 600,00	358,2
6815 - Dot. aux prov. pour risques & charges d'exploitation	2 750,00	2 750,00	0,00	100	12 600,00		12 600,00	358,2
022 - Dépenses imprévues	500,00		500,00	0	500,00		500,00	-1,2
Total dépenses réelles	456 607,00	375 699,14	80 907,86	82	411 855,00		411 855,00	-9,8

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	5 508,00	5 507,48	0,52	99	5 370,00		5 370,00	-2,8
6811 - Dot. aux amort. des immobilisations & corporelles	5 509,00	5 507,48	0,52	99	5 370,00		5 370,00	-2,5
Total dépenses d'ordre	5 508,00	5 507,48	0,52	99	5 370,00		5 370,00	-2,8

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses de fonctionnement	462 115,00	381 206,62	80 908,38	82	417 225,00		417 225,00	-9,7

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	62 860,00	51 186,19	11 673,81	81	58 220,00		58 220,00	-7,4
7054 - Remboursement charges personnel par budget annexe	63 000,00	44 651,33	5 118,57	84	50 900,00		50 900,00	-4,0
7067 - Remboursements de frais par budget annexe	9 660,00	6 304,58	3 555,14	63	7 320,00		7 320,00	-25,6
74 - Subventions d'exploitation	236 500,00	234 500,00	2 000,00	99	236 500,00		236 500,00	0,0
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	236 500,00	234 500,00	2 000,00	99	236 500,00		236 500,00	0,0
75 - Autres produits de gestion courante	84 010,00	83 160,70	849,30	98	75 010,00		75 010,00	-10,7
753 - Reversement de taxe de séjour	84 000,00	83 158,99	841,01	98	75 000,00		75 000,00	-10,7
7588 - Autres	10,00	1,71	8,29	17	10,00		10,00	0,0
77 - Produits exceptionnels	1 200,00		1 200,00	0	2 000,00		2 000,00	66,7
778 - Autres produits exceptionnels	1 200,00		1 200,00	0	2 000,00		2 000,00	66,7
013 - Atténuations de charges		3 840,80	-3 840,80	0				
6456 - Autres remboursements		291,00	-291,00	0				
6459 - Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance		3 549,80	-3 549,80	0				
002 - Excédent de fonctionnement reporté	75 245,00	75 245,82	-0,82	100	67 969,00		67 969,00	-9,7
Total recettes réelles	459 815,00	447 933,51	11 881,49	97	439 699,00		439 699,00	-4,4

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	2 300,00	1 242,65	1 057,35	54	2 750,00		2 750,00	19,6
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf au coté de resul.	2 300,00	1 242,65	1 057,35	54	2 750,00		2 750,00	19,6
Total recettes d'ordre	2 300,00	1 242,65	1 057,35	54	2 750,00		2 750,00	19,6

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	462 115,00	449 176,16	12 938,84	97	442 449,00		442 449,00	-4,3

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
21 - Immobilisations corporelles	9 288,00	1 564,70	7 723,30	16	11 400,00		11 400,00	22,7
Total dépenses réelles hors opérations	9 288,00	1 564,70	7 723,30	16	11 400,00		11 400,00	22,7
Total dépenses d'ordre	2 300,00	1 242,65	1 057,35	54	2 750,00		2 750,00	19,6
Total dépenses d'investissement	11 588,00	2 807,35	8 780,65	24	14 150,00		14 150,00	22,1

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	6 080,00	6 080,74	0,74	100	8 780,00		8 780,00	44,4
Total recettes réelles hors opérations	6 080,00	6 080,74	-0,74	100	8 780,00		8 780,00	44,4
Total recettes d'ordre	5 508,00	5 507,48	0,52	99	5 370,00		5 370,00	-2,5
Total recettes d'investissement	11 588,00	11 588,22	-0,22	100	14 150,00		14 150,00	22,1

SOLDE D'INVESTISSEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde d'investissement		8 780,87	-8 780,87	0				

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
21 - Immobilisations corporelles	9 288,00	1 564,70	7 723,30	16	11 400,00		11 400,00	22,7
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	8 728,00	1 564,70	7 223,30	17	11 000,00		11 000,00	25,2
2184 - Mobilier	560,00		560,00	0	400,00		400,00	-20,0
Total dépenses réelles hors opérations	9 288,00	1 564,70	7 723,30	16	11 400,00		11 400,00	22,7

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	2 300,00	1 242,65	1 057,35	54	2 750,00		2 750,00	19,8
0912 - Régions	1 000,00	555,52	444,48	55	950,00		950,00	-5,0
0917 - Budget communautaire et fonds structurés	1 000,00	597,16	402,84	59	1 500,00		1 500,00	50,0
0918 - Autres	300,00	89,97	210,03	29	300,00		300,00	0,0
Total dépenses d'ordre	2 300,00	1 242,65	1 057,35	54	2 750,00		2 750,00	19,8

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses hors opérations	11 588,00	2 807,35	8 780,65	24	14 150,00		14 150,00	22,1

DETAIL DE L'INVESTISSEMENT HORS OPERATIONS

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	6 080,00	6 080,74	-0,74	100	6 780,00		6 780,00	44,4
Total recettes réelles hors opérations	6 080,00	6 080,74	-0,74	100	6 780,00		6 780,00	44,4

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
040 - Op. d'ordre de transfert entre sections	5 506,00	5 507,48	0,52	99	5 370,00		5 370,00	-2,5
28182 - Matériel de transport	470,00	469,67	-0,33	99	470,00		470,00	0,0
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 651,50	1 651,20	-0,30	99	1 400,00		1 400,00	-15,2
28184 - Mobilier	3 386,70	3 386,61	-0,09	99	3 500,00		3 500,00	3,3
Total recettes d'ordre	5 508,00	5 507,48	0,52	99	5 370,00		5 370,00	-2,5

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes hors opérations	11 588,00	11 588,22	-0,22	100	14 150,00		14 150,00	22,1

TABLEAU SYNTHETIQUE DE L'INVESTISSEMENT

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
TOTAL OPERATIONS	0,00	0,00	0,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00	0,00
2183 - Matériel de bureau et matériel in	11 000,00		11 000,00				
2184 - Mobilier	400,00		400,00				
TOTAL NON INDIVIDUALISE	11 400,00	0,00	11 400,00	TOTAL RECETTES	0,00	0,00	0,00
TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	11 400,00	0,00	11 400,00	TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	0,00	0,00	0,00
13912 - Régions	950,00		950,00	001 - Excédent d'investissement reporté	8 780,00		8 780,00
13917 - Budget communautaire et fonds	1 500,00		1 500,00	28182 - Matériel de transport	470,00		470,00
13918 - Autres	300,00		300,00	28183 - Matériel de bureau et matériel in	1 400,00		1 400,00
				28184 - Mobilier	3 500,00		3 500,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES	2 750,00	0,00	2 750,00	TOTAL RECETTES FINANCIERES	14 150,00	0,00	14 150,00
TOTAL INVESTISSEMENT	14 150,00	0,00	14 150,00	TOTAL INVESTISSEMENT	14 150,00	0,00	14 150,00

Excédent de budgétisation de l'investissement : (Réal + Ordre)	0,00
---	------

Déficit de budgétisation de l'investissement : (Réal uniquement)	2 620,00
---	----------

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	54 730,00	15 960,35	38 769,64	29	46 370,00		46 370,00	-15,3
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	32 720,00	6 664,16	26 055,84	20	25 910,00		25 910,00	-20,8
61 - SERVICES EXTERIEURS	2 150,00	1 522,24	637,76	70	2 140,00		2 140,00	-0,9
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	19 850,00	7 773,96	12 076,04	39	18 320,00		18 320,00	-7,7
012 - Charges de personnel et frais assimilés	53 000,00	44 881,33	8 118,67	84	50 900,00		50 900,00	-4,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	53 000,00	44 881,33	8 118,67	84	50 900,00		50 900,00	-4,0
65 - Autres charges de gestion courante	1 155,00	550,01	604,99	47	900,00		900,00	-22,1
Total dépenses réelles	108 885,00	61 391,70	47 493,30	56	98 170,00		98 170,00	-9,8
Total dépenses de fonctionnement	108 885,00	61 391,70	47 493,30	56	98 170,00		98 170,00	-9,8

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	40 800,00	7 581,60	33 218,40	18	27 100,00		27 100,00	-33,6
74 - Subventions d'exploitation	68 085,00	53 809,14	14 275,86	79	70 745,00		70 745,00	3,9
77 - Produits exceptionnels		0,96	-0,96	0	325,00		325,00	0,0
Total recettes réelles	108 885,00	61 391,70	47 493,30	56	98 170,00		98 170,00	-9,8
Total recettes de fonctionnement	108 885,00	61 391,70	47 493,30	56	98 170,00		98 170,00	-9,8

SOLDE DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Solde de fonctionnement								

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	54 730,00	15 980,36	38 749,64	29	46 370,00		46 370,00	-15,3
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	32 720,00	6 664,16	26 055,84	20	25 910,00		25 910,00	-20,8
60222 - Produits d'entretien	20,00		20,00	0	10,00		10,00	-50,0
604 - Achats d'études et prestations de services	27 030,00	4 981,75	22 048,25	18	22 000,00		22 000,00	-18,5
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00	462,20	537,80	46	1 000,00		1 000,00	0,0
6064 - Fournitures administratives	500,00	226,68	273,32	45	400,00		400,00	-20,0
607 - Achats de mandats	4 200,00	995,53	3 204,47	23	2 500,00		2 500,00	-40,5
61 - SERVICES EXTERIEURS	2 160,00	1 522,24	637,76	70	2 140,00		2 140,00	-0,9
6135 - Locations mobilières	500,00	286,48	213,52	57	400,00		400,00	-20,0
61528 - Autres	300,00	38,40	261,60	12	300,00		300,00	0,0
6156 - Maintenance	600,00	605,71	-4,29	84	700,00		700,00	16,7
6163 - Autres	700,00	647,56	52,44	92	700,00		700,00	0,0
616 - Divers	60,00	44,09	15,91	75	40,00		40,00	-33,3
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	19 850,00	7 773,96	12 076,04	39	18 320,00		18 320,00	-7,7
6225 - Incriminés au comptable et aux régisseurs	1 000,00	9,15	990,85	9	10,00		10,00	-99,0
6227 - Frais d'actes et de contentieux		43,73	-43,73	0				
6251 - Annonces et insertions	4 000,00	1 129,40	2 870,60	28	5 000,00		5 000,00	25,0
6232 - Echantillons	1 000,00	45,00	955,00	4	1 000,00		1 000,00	0,0
6233 - Foras et expos bons	1 000,00	49,35	950,65	4	500,00		500,00	-50,0
6236 - Catalogues et imprimés	2 500,00	1 378,00	1 122,00	51	2 500,00		2 500,00	0,0
6238 - Divers		46,60	-46,60	0				
6241 - Transport sur achats	100,00		100,00	0				-100,0
6251 - Voyages et déplacements	1 900,00	792,99	1 107,01	41	1 500,00		1 500,00	-21,1
6257 - Réceptions	400,00	86,68	313,32	21	160,00		160,00	-60,0
6261 - Frais d'affranchissement	500,00	221,27	278,73	36	500,00		500,00	-16,7
6262 - Frais de télécommunications	1 000,00	398,74	601,26	39	500,00		500,00	-10,0
6281 - Concours divers (concours...)	2 750,00	2 679,10	70,90	97	1 750,00		1 750,00	-36,4
6288 - Autres	4 500,00	594,75	3 905,25	13	4 500,00		4 500,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	53 000,00	44 881,33	8 118,67	84	50 900,00		50 900,00	-4,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	53 000,00	44 881,33	8 118,67	84	50 900,00		50 900,00	-4,0
6216 - Remboursement charges personnel budget primitif	53 000,00	44 881,33	8 118,67	84	50 900,00		50 900,00	-4,0
65 - Autres charges de gestion courante	1 155,00	550,01	604,99	47	900,00		900,00	-22,1
651 - Redevance pour concessions brevets licences...	500,00		500,00	0	500,00		500,00	0,0
6541 - Créances admises en non-valeur	555,00	550,01	4,99	99	100,00		100,00	-82,0
Total dépenses réelles	108 885,00	61 391,70	47 493,30	56	98 170,00		98 170,00	-9,8

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - DEPENSES

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses de fonctionnement	108 885,00	61 391,70	47 493,30	56	98 170,00		98 170,00	-9,8

DETAIL DU FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	40 800,00	7 581,60	33 218,40	18	27 100,00		27 100,00	-33,8
701 - Ventes de produits fins et intermédiaires	2 500,00	140,53	2 359,47	5	2 500,00		2 500,00	0,0
706 - Prestations de services	25 000,00	4 533,00	20 467,00	18	16 500,00		16 500,00	-34,0
707 - Ventes de marchandises	4 500,00	2 519,50	1 980,50	55	3 600,00		3 600,00	-20,0
7082 - Commissions et courtages	500,00	391,27	108,73	78	500,00		500,00	0,0
7088 - Autres prod.d'activ.annexestabon.&vente ouvrages)	8 300,00		8 300,00	0	4 000,00		4 000,00	-51,8
74 - Subventions d'exploitation	68 085,00	63 809,14	14 275,86	79	70 745,00		70 745,00	3,9
74 - Subvention du budget principal	68 085,00	63 809,14	14 275,86	79	70 745,00		70 745,00	3,9
77 - Produits exceptionnels		0,96	-0,86	0	325,00		325,00	0,0
778 - Autres produits exceptionnels		0,96	-0,96	0	325,00		325,00	0,0
Total recettes réelles	106 885,00	61 391,70	47 493,30	56	98 170,00		98 170,00	-9,8

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2020				Budget Primitif 2021			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	106 885,00	61 391,70	47 493,30	56	98 170,00		98 170,00	-9,8

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 1^{er} février 2021 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 32/37

L'an deux mille vingt et un le premier du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle polyvalente Paul Grandjean - Place Julien-Duriez à 71500 SAINT USUGE.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 37

Date de la convocation : 25/01/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme GILLES Géraldine, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme GANDRE Stéphanie, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-005 : Présentation du plan d'actions 2021 de l'Office de Tourisme

M. le Président indique que le plan d'actions 2021 de l'Office de Tourisme a été validé par le comité de direction de l'Office de Tourisme le 19 janvier 2021. Il permet de définir de manière précise les actions qui seront réalisées durant l'année à venir.

Mme la Présidente de l'Office de Tourisme présente le plan d'actions 2021 de l'Office de Tourisme tel qu'annexé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le plan d'actions 2021 de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le ..05/02/2021
et publié, affiché ou notifié le..17/02/2021*

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



PLAN D' ACTIONS 2021

1. ACCUEIL / INFORMATION / QUALITE

Présidente commission : Jocelyne EUVRARD – Référent équipe OT : Anne DOURIAUT

ACTIONS	OPERATIONS	OBJECTIFS	CIBLES	REFERENT PARTENAIRES	COUT ACTION (Hors RH)	CALENDRIER	INDICATEURS
1.1. Accueil au sein des bureaux de l'Office de Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et informer les visiteurs / touristes en face à face, par téléphone, sur les réseaux sociaux et messenger. - Répondre aux demandes en amont du séjour (mail, courrier, téléphone) - Coordonner l'accueil et l'information sur tous les Bureaux d'information. Planning annuel de permanence BIT Achat de vestes sans manches avec le logo de l'Office de Tourisme 	<p>Conforter la qualité de l'accueil et du conseil apporté aux visiteurs</p> <p>Apporter un accueil de qualité et coordonné sur l'ensemble du territoire</p> <p>Accroître la visibilité de l'Office de Tourisme</p>	<p>Clientèles touristiques en séjour et de passage</p> <p>Prospects en préparation de séjour, Habitants</p> <p>Personnel de l'OT</p>	<p><i>A. DOURIAUT</i> <i>C. MOISSONNIER</i> <i>AI. JUIN</i></p> <p>Prestataires touristiques, institutionnels MASCOT BFC</p> <p><i>M. VINCENT-JANNIN</i> et <i>C. DEROCHE-RICHY</i></p>	<p>1000 euros</p>	<p>Année 2021</p> <p>Janvier 2021</p> <p>2^{ème} trimestre 2021</p>	<p>Nombre de demandes et de visiteurs enregistrés dans les bureaux d'information</p>
1.2. Aménagement des vitrines de l'Office de Tourisme	<p>Proposer un planning annuel pour la décoration des vitrines des BIT en fonction des saisons, ou événements organisés sur le territoire</p>	<p>Renforcer l'attractivité de l'Office de Tourisme (aménagement vitrine 4x/an)</p>	<p>Clientèles touristiques et habitants</p>	<p><i>A. DOURIAUT</i> <i>C. MOISSONNIER</i> <i>AI. JUIN</i></p>	<p>1200 euros</p> <p>100 euros</p>	<p>Janvier/février 2021</p> <p>1^{er} trimestre</p>	<p>Nombre d'actions d'aménagement réalisées</p>

	<p>Revoir le système d'affichage des informations pratiques</p> <p>Développer l'affichage dynamique sur les BIT (en fonction du SADI)</p> <p>Agrandissement de la carte touristique de la Bresse bourguignonne avec QR code pour ouverture des sites</p>	<p>Donner une image plus dynamique de l'Office de Tourisme</p> <p>Optimiser la lisibilité des informations diffusées en vitrine</p>		<p><i>M. VINCENT-JANNIN</i> MASCOT BFC</p> <p><i>M. VINCENT-JANNIN</i></p>	<p>10 000 euros</p> <p>A définir</p>	<p>1^{er} semestre 2021 (BIT Louhans)</p>	
1.3. Signalétique	<p>Changement des panneaux de signalétique « Offices de Tourisme de France » avec le nouveau logo OTF</p>	<p>Renforcer la visibilité de l'Office de Tourisme</p>	<p>Clientèles touristiques et habitants</p>	<p><i>M. VINCENT-JANNIN</i></p> <p>Communes</p>	<p>1 000 euros</p>	<p>Mars/avril 2021 (Louhans, Cuiseaux et Cuisery)</p>	<p>Nombre de panneaux changés</p>
1.4. Accueil hors les murs	<p>Sur des événements ou hébergements enregistrant une forte fréquentation : Marché de Louhans, camping de Louvarel</p> <p>Utilisation des t-shirts « Animez votre été » lors de l'accueil hors les murs et sur les animations organisées par l'Office de Tourisme + Rolls up, banque d'accueil</p>	<p>Informers les clientèles touristiques sur l'offre d'animations et de visites</p> <p>Informers et capter les clientèles en séjour sur le territoire</p>	<p>Clientèles touristiques en séjour et de passage, habitants</p> <p>Clientèles touristiques en séjour</p>	<p><i>A. DOURIAUT</i></p> <p>Ville de Louhans-Châteaurenaud</p> <p>Campings (Louvarel, port de Louhans ,...)</p>	<p>-</p>	<p>Juillet/août 2021 (Marché de Louhans campings)</p> <p>Décembre 2021 (Glorieuses)</p>	<p>Nombre d'accueil hors les murs réalisés</p> <p>Nombre de personnes renseignées</p>

<p>1.5 Qualité</p>	<p>Animation de la démarche</p> <p>Respect des procédures DQ par l'ensemble de l'équipe Collecte et analyse des indicateurs et mise en place d'éventuelles actions correctives (Groupe de travail qualité local) → transversale à toutes les missions de l'OT</p> <p>Audit blanc Audit complet visant l'obtention de la Marque Audit mystère</p> <p>Plan de formation du personnel</p>	<p>Confirmer la Marque Qualité Tourisme Faire de la qualité un outil d'amélioration et de management Assurer la qualité des services Engager l'Office de Tourisme dans une démarche de progrès Améliorer la satisfaction des visiteurs et touristes à l'Office de Tourisme et sur la destination</p> <p>Amélioration continue des services de l'OT</p>	<p>Visiteurs, prestataires, collectivités, institutionnels, personnel de l'OT</p> <p>Personnel de l'OT</p>	<p><i>A. DOURIAUT</i> <i>M. VINCENT-JANNIN</i></p> <p>UDOTSI, MASCOT, prestataires touristiques</p> <p><i>M. VINCENT-JANNIN</i></p> <p>MASCOT, AFDAS</p>	<p>3 400 euros (60% financés UDOTSI & MASCOT)</p> <p>Budget formation</p>	<p>Année 2021</p> <p>Janvier 2021 Avril 2021 Été 2021</p> <p>Année 2021</p>	<p>Satisfaction (questionnaires) des clientèles sur les services de l'OT et sur l'accueil à l'échelle de la destination</p> <p>Pistes d'améliorations Obtention de la marque</p> <p>Nombre d'heures de formation réalisées Mise en application</p>
<p>1.6. Charte Confiance Accueil et Bress'Pass 2021</p>	<p>Renouvellement de la Charte Confiance Accueil Bress'Pass vers un pass activités/loisirs, téléchargeable sur le site Internet de l'OT. Communication à accentuer auprès des hébergeurs</p>	<p>Proposer une offre de services de qualité Encourager la découverte des sites de la Bresse bourguignonne par la proposition d'offres de bienvenue Augmenter le nombre de retour du Bress'Pass dans les sites</p>	<p>Clientèles touristiques en séjour et de passage, habitants</p>	<p><i>A. DOURIAUT</i></p> <p>Prestataires touristiques</p>	<p>700 euros</p>	<p>1^{er} trimestre 2021 (diffusion annuelle)</p>	<p>Nombre de prestataires engagés</p> <p>Nombre de pass distribués et téléchargés (1000 ex papier)</p> <p>Nombre d'utilisations du Bress'Pass</p>
<p>1.7. Mise en réseau des acteurs touristiques</p>	<p>Visites prestataires (4 journées) Création d'1 ou 2 eductours à destination des prestataires touristiques</p>	<p>Découvrir l'offre territoire</p> <p>Faire découvrir l'offre touristique du territoire aux prestataires</p>	<p>Personnel OT, Prestataires touristiques Prestataires</p>	<p><i>A. DOURIAUT</i></p>	<p>-</p>	<p>Avril/mai Septembre/octobre 2021</p> <p>Printemps et/ou Automne 2021</p>	<p>Nombre d'établissements visités</p> <p>Nombre de sites visités Nombre de participants</p>

	Organisation d'une journée d'échanges entre l'Office de Tourisme et les prestataires touristiques de la Bresse Bourguignonne (à définir dans le cadre du SADI et en fonction de la situation sanitaire)	Renforcer le partenariat avec les acteurs touristiques	Prestataires	<i>C. DEROCHE-RICHY</i> <i>A. DOURIAUT</i>		Automne 2021	Nombre de prestataires présents
1.8 Présentoirs	Poursuivre la mise à disposition de présentoirs aux communes et prestataires partenaires Bress'Pass	Diffuser les éditions de l'OT et Informer sur l'offre touristique du territoire	Clientèles touristiques en séjour et de passage, habitants	<i>A. DOURIAUT</i> Communes, prestataires touristiques	-	2 ^{ème} trimestre 2021	Nombre de présentoirs mis à disposition Réapprovisionnement des présentoirs
1.9. Gestion de l'information touristique	Mise à jour et qualification des informations touristiques pour la réalisation des éditions et pour la diffusion sur le site Internet via la base de données régionale Decibelles Data	Augmenter la visibilité et la diffusion des prestations touristiques ; Positionner l'Office de Tourisme au centre de la collecte et de la mise à jour des informations touristiques.	Prestataires touristiques Clientèles touristiques à la recherche d'information en amont et pendant le séjour	<i>M. RODOT</i> <i>C. MOISSONNIER</i> Prestataires touristiques	-	1 ^{er} trimestre 2021	Nombre de fiches prestataires mises à jour sur Décibelles Data Nombre de manifestations enregistrées dans Decibelles Data
	Mise à jour et harmonisation de la charte graphique des documents internes (guide pêche, producteurs, listes, etc...)	Répondre à la demande des visiteurs	Visiteurs de l'Office de Tourisme et du site web	<i>AI. JUIN</i>	-	1 ^{er} trimestre 2021	Nombre de documents mis à jour et créés.

2. OFFRES / FILIERES

Présidente commission : Véronique GUILLOT – Référent équipe OT : Mélise RODOT/ Mélodie VINCENT-JANNIN

ACTIONS	OPERATIONS	OBJECTIFS	CIBLES	REFERENT PARTENAIRES	COUT ACTION (Hors RH)	CALENDRIER	INDICATEURS
2.1. Randonnée pédestre	Accompagner le développement des itinéraires de randonnée, en lien avec la nouvelle politique départementale.	Encourager la création de circuits de randonnées pour un maillage du territoire	Clientèles touristiques en séjour et de passage, habitants	<i>M. VINCENT-JANNIN</i> Communes et communautés de communes ; Conseil départemental de Saône-et-Loire	-	Année 2021	Nombre de nouveaux itinéraires créés
	Promotion des grands itinéraires de randonnée en cours de création sur la Bresse bourguignonne : Via Cluny, Route européenne d'Artagnan	Soutenir le développement d'itinéraires structurants par la mise en réseau des acteurs touristiques et la promotion Créer une itinérance avec les territoires voisins	Clientèles touristiques en séjour et de passage	<i>M. RODOT,</i> Association Chemin clunisien Franche-Comté Bourgogne ; Association européenne de la Route D'Artagnan (Club AERA) Communes concernées par le tracé	-	Année 2021	Nombre d'actions de promotion mises en place
	Etudier la création d'une carte d'appel « connectée » pour la saison 2022	Faire la promotion de l'offre de randonnées en Bresse bourguignonne Renvoyer vers le site Internet ou les applications dédiées pour le détail des circuits	Clientèles touristiques, prospects salons, site web.	<i>M. RODOT et C. DEROCHE-RICHY</i>	1500 euros	2 ^{ème} semestre 2021	Nombre de cartes distribuées et téléchargées
	Diffusion des circuits Balades Vertes sur les sites et applications visorando + Cirkwi (partenariat ADT)	Développer la présence du territoire sur cette application de référence → 1/3 circuits BB	Clientèle touristique en séjour, habitants, excursionnistes	<i>M. RODOT</i> Communes, Visorando	-	Année 2021	Nombre de circuits diffusés sur visorando Nombre de téléchargements

<p>2.1. Randonnée pédestre</p>	<p>Insertion des points de départs des randonnées sur la carte interactive du site Internet Mise en avant de la carte interactive sur la page « Balades et randonnées » du site</p> <p>Insérer un lien vers le site et l'application visorando pour le détail des circuits</p>	<p>Améliorer la présentation de l'offre randonnée</p> <p>Améliorer les informations pratiques des circuits avec un pas à pas.</p>	<p>Clientèle en préparation de séjour, habitants</p>	<p><i>M. RODOT</i> Ingénierie</p>	<p>500 euros</p>	<p>Avril 2021</p>	<p>Insertion de l'ensemble des points de départs « Balades Vertes »</p>
<p>2.2. Cyclotourisme</p>	<p>Poursuivre la création de boucles cyclotouristes sur la Bresse bourguignonne</p>	<p>Répondre à la demande des touristes en matière de découverte à vélo</p>	<p>Clientèles touristiques en séjour et de passage, dont touristes à vélo, habitants</p>	<p><i>M. RODOT</i> Clubs cyclo de la Bresse bourguignonne Codep de cyclotourisme ADT 71</p>	<p>-</p>	<p>1^{er} semestre 2021</p>	<p>Nombre de nouveaux circuits créés et mis en ligne</p>
	<p>Edition d'une nouvelle carte « cyclotourisme en Bresse bourguignonne »</p>	<p>Promouvoir la voie verte « La Bressane » et les circuits créés sur la Bresse bourguignonne Répondre à une demande croissante des visiteurs</p>	<p>Clientèle touristique et de passage, habitants</p>	<p><i>M. RODOT et C. DEROCHE-RICHY</i> ADT 71, clubs cyclotouristes, FFCT</p>	<p>2 700 euros</p>	<p>2^{ème} semestre 2021</p>	<p>Nombre de cartes distribuées et téléchargées</p>
	<p>Mise en avant d'une carte interactive avec les points de départ des circuits sur la page cyclotourisme Mise à disposition des fichiers PDF et GPX en téléchargement</p>	<p>Améliorer la visibilité de l'offre</p>	<p>Clientèle en préparation de séjour, habitants</p>	<p><i>M. RODOT</i> Ingénierie Véloenfrance</p>	<p>500 euros</p>	<p>Avril 2021</p>	
	<p>Diffusion des circuits sur des sites et applications dédiés vélo : veloefrance, visocyclo</p>	<p>Développer la présence du territoire sur ces sites/applications de référence</p>	<p>Clientèle touristique en séjour, habitants excursionnistes</p>	<p><i>M. RODOT</i> Communes, clubs cyclotourisme FFVélo</p>	<p>-</p>	<p>Année 2021</p>	<p>Nombre de circuits cyclo diffusés</p>

<p>2.2. Cyclotourisme</p>	<p>Renouvellement du label Accueil Vélo de l'Office de Tourisme</p> <p>Déploiement du label Accueil Vélo auprès des prestataires touristiques</p>	<p>Améliorer les services proposés aux touristes à vélo</p> <p>Informers les prestataires de l'existence du label Développer l'offre adaptée « vélo »</p>	<p>Clientèles touristiques à vélo, en séjour et de passage</p>	<p><i>M. VINCENT-JANNIN</i></p> <p>ADT 71 Prestataires touristiques Communes</p>	<p>200 euros pour 3 ans</p>	<p>Juin 2021</p> <p>Année 2021</p>	<p>Nombre de prestataires labellisés en Bresse bourguignonne</p> <p>Réalisation d'une action de communication sur le label (réunion ou diffusion d'une information)</p>
<p>2.3. Mise en valeur de la gastronomie locale</p>	<p>Participer à l'intégration des offres et expériences du territoire dans le projet interrégional de la Vallée de la Gastronomie</p>	<p>Promouvoir les produits de la Bresse Bourguignonne, les événements gastronomiques</p>	<p>Habitants, Excursionnistes, clientèle touristique</p>	<p><i>M. VINCENT-JANNIN</i></p> <p>Producteurs sites et communes proposant une offre gastronomique</p>	<p>-</p>	<p>Année 2021</p>	<p>Nombre d'offres et d'expériences intégrées dans le projet Vallée de la Gastronomie</p>
<p>2.4. Actions de valorisation du patrimoine</p>	<p>Participer à la réflexion sur la mise en place d'un circuit patrimonial sur la commune de Cuiseaux</p> <p>Poursuivre la création de circuits de découverte du patrimoine sur la Bresse bourguignonne : 2 circuits thématiques, adaptation des jeux de piste. Mise en ligne des circuits</p> <p>Créer des visites commentées sur une application dédiée</p>	<p>Mettre en valeur le patrimoine de la Bresse bourguignonne</p> <p>Créer des outils ludiques permettant aux familles de découvrir le patrimoine</p> <p>Diversifier les outils de médiation du patrimoine</p>	<p>Excursionnistes, touristes</p> <p>Habitants</p>	<p><i>M. VINCENT-JANNIN</i> Commune de Cuiseaux</p> <p><i>C. DEROCHE-RICHY</i> <i>C. MOISSONNIER</i> <i>AI. JUIN</i> Communes, associations</p> <p><i>C. DEROCHE-RICHY</i> <i>M. RODOT</i></p>	<p>-</p>	<p>1er trimestre 2021</p> <p>Année 2021</p> <p>Année 2021</p> <p>1^{er} semestre 2021 (Romenay et Cuisery)</p>	<p>Nouveau parcours mis en place</p> <p>Nombre de circuits créés et mis en ligne</p> <p>Nombre de consultations</p> <p>Nombre de visites créées sur l'application</p>

3. PROMOTION / COMMUNICATION

Présidente commission : Catherine SAGNARD – Référent équipe OT : Cécile DEROCHE-RICHY

ACTIONS	OPERATIONS	OBJECTIFS	CIBLES	REFERENT PARTENAIRES	COUT ACTION (Hors RH)	CALENDRIER	INDICATEURS
3.1. Salons	Salon du randonneur à Lyon (en partenariat avec l'ADT 71)	Promouvoir l'offre « loisirs nature » de la Bresse bourguignonne	Passionnés loisirs nature : vélo, randonnée	<i>C. DEROCHE-RICHY</i> ADT 71, OTs du 71	2 500 euros	19 au 21 mars 2021 Reporté 2022	Nombre de contacts sur le salon
3.2. Editions	Guide Patrimoine et Loisirs à 8 000 exemplaires Travail sur la création d'un magazine de destination pour l'année 2022	Recenser l'offre touristique du territoire Promouvoir la Bresse bourguignonne	Clientèle touristique en séjour ou de passage, habitants, bourses d'échanges OT, visiteurs salons	<i>C. DEROCHE-RICHY</i> Prestataires touristiques	4 068 euros	Février 2021 Année 2021	Nombre de guides distribués et téléchargés
	E-brochures « Hébergements » « Restaurants » Alimentées par Décibelles data	Recenser l'offre d'hébergements et de restaurants en Bresse bourguignonne Promouvoir la Bresse bourguignonne Bénéficiaire d'un document actualisé	Clientèle touristique en séjour ou de passage, habitants	<i>M. RODOT</i> Prestataires touristiques	150 euros	Mars 2021	Nombre de guides distribués et téléchargés
	E-brochures « Manifestations » alimentées par Décibelles Data	Recenser les manifestations sur la Bresse bourguignonne Bénéficiaire d'un document actualisé et imprimable à la demande	Clientèles touristique, habitants.	<i>M. RODOT</i> Communes, Associations, organisateurs d'événements	75 euros	Avril 2021	Nombre de guides téléchargés
	Marchés de la Bresse bourguignonne à 10 000 exemplaires (pour 2 ans)	Présenter les marchés de la BB incluant un plan du Marché de Louhans	Clientèle touristique et de passage	<i>C. DEROCHE-RICHY</i>	1 100 euros	Février 2021	Nombre de documents distribués et téléchargés

3.3. Editions	Plans guides de visite de Cuiseaux (5 000 ex)	Proposer un outil d'aide à la découverte du patrimoine	Clientèle touristique en séjour ou de passage, bourses d'échange OT	<i>C. DEROCHE-RICHY</i> Communes	1 300 euros	Avril 2021	Nombre de plans distribués et téléchargés
	Création graphique des fiches supplémentaires « Balades Vertes en Bresse bourguignonne » (3 circuits de Montjay)	Proposer un fichier numérique aux communes concernés Compléter le coffret BV pour 2021	Habitants, clientèle touristique en séjour et de passage	<i>C. DEROCHE-RICHY</i> Communes ayant mis en place des Balades Vertes CD 71	500 euros	1 ^{er} trimestre 2021	Nombre de fiches réalisées Nombre de topoguides vendus
	Sets de table pour les animations estivales Bress'Addict ! à 45 000 exemplaires	Promouvoir les animations estivales organisées par l'OT Apporter un service + aux restaurateurs partenaires	Clientèles des restaurants (population habitants et touristes)	<i>C. DEROCHE-RICHY</i> Restaurants, tables d'hôtes, partenaires sponsors	1 400 euros	Mai 2021	Nombre d'établissements destinataires Nombre de sets de tables distribués
	Programme Bress'Addict ! 2021 à 10 000 exemplaires	Communiquer sur les animations organisées par l'OT en juillet et août	Touristes en séjour, habitants	<i>C. DEROCHE-RICHY</i> Partenaires sponsors	1 000 euros	Mai 2021	Nombre de programmes distribués
3.4. Décibelles data Site internet	Accompagnement des prestataires et des associations à la saisie de leurs informations dans Décibelles Data (base de données régionale alimentant le site Internet de l'OT) Organisation d'ateliers pour sensibiliser et accompagner les prestataires	Permettre la diffusion de l'offre touristique de la Bresse bourguignonne.	Touristes pour la préparation de séjour et en séjour, habitants, prestataires, communes	<i>M. RODOT</i> ADT 71, BFC Tourisme ; Associations locales, prestataires, communes	-	Année 2021	Nombre de prestataires enregistrant leurs informations sur Décibelles Data. Nombre de prestataires présents aux ateliers Nombre d'associations enregistrant leurs manifestations Nombre de manifestations enregistrées

	<p>Intégration de nouveaux contenus rédactionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un blog à intégrer sans le site Internet, storytelling - Modification des visuels en page d'accueil selon saison et actualité 	<p>Promouvoir la Bresse Bourguignonne et son offre touristique ; Séduire l'internaute grâce aux visuels ; Permettre à l'internaute de préparer son séjour. Partager une expérience et donner envie de vivre cette expérience</p>	<p>Touristes pour la préparation de séjours, habitants, prestataires.</p>	<p><i>C. DEROCHE-RICHY</i> <i>M. RODOT</i></p> <p>ADT71</p>	-	Année 2021	<p>Nombre de vues sur les pages concernées</p> <p>Nombre de visiteurs et visiteurs uniques</p>
3.5. Weebnb	<p>Proposition par l'Office de Tourisme pour les hébergeurs d'une solution de diffusion de disponibilités et de synchronisation des calendriers (Avec Airbnb, Booking, Abritel)</p> <p>Proposer un service de création d'un site Internet « clé en main » réalisé par Weebnb aux hébergeurs</p>	<p>Diffuser les disponibilités des hébergements sur notre site Internet ;</p> <p>Apporter un service + à l'internaute en recherche d'un hébergement touristique</p> <p>Apporter une visibilité supplémentaire aux hébergements touristiques</p>	<p>Touristes pour la préparation de séjour</p> <p>Hébergeurs (notamment gîtes, meublés et chambres d'hôtes)</p>	<p><i>M. RODOT</i> <i>M. VINCENT-JANNIN</i></p> <p>ADT 71, Weebnb, prestataires partenaires</p>	Service proposé dans le cadre des partenariats de l'Office de Tourisme aux prestataires touristiques	Janvier / février 2021 (mise en place)	<p>Nombre de prestataires engagés dans la solution Weebnb</p> <p>Satisfaction des prestataires vis-à-vis du service Weebnb</p>
3.6 Partenariats	<p>Définition de nouvelles modalités de partenariats commerciaux suite aux nouveaux services proposés (e-brochures, Weebnb...)</p>	<p>Proposer une mise en avant plus importante des prestataires dans nos actions de promotion</p>	<p>Prestataires touristiques</p>	<p><i>M. VINCENT-JANNIN</i></p>	-	<p>Envoi partenariat décembre N-1</p> <p>Année 2021</p>	<p>Nombre de partenaires</p>

3.7. Gestion Relation Client via Décibelles data	<p>Emailing aux acteurs touristiques et mairies de la Bresse Bourguignonne en fonction de l'actualité + newsletter sur les animations estivales 1 fois/semaine</p> <p>Newsletter Grand Public Animations et actualités touristiques</p>	<p>Communiquer auprès des mairies et des professionnels du tourisme sur les animations du territoire ainsi que sur les actions de l'Office de Tourisme Communiquer sur les animations organisées et l'offre touristique de la destination</p>	<p>Prestataires et collectivités, contacts presse, institutionnels du tourisme, OT 71, 21, 01, 39</p> <p>Prospects</p>	<p>C. DEROCHE-RICHY M. RODOT Prestataires touristiques, collectivités, ADT 71</p>	<p>-</p>	<p>Année 2021</p>	<p>Nombre d'emails envoyés</p> <p>Pourcentage d'ouverture</p>
3.8 Ressources photos / Vidéos	<p>Travail avec l'ADT 71 pour une mise à jour des visuels disponibles dans la photothèque départementale</p>	<p>Améliorer la qualité des photos disponibles dans la photothèque départementale</p>	<p>Presse, partenaires, grand public</p>	<p>C. DEROCHE-RICHY</p>	<p>-</p>	<p>Janvier 2021</p>	<p>Nombre de photos de la BB disponibles Thèmes représentés</p>
	<p>Réalisation d'un reportage photos</p>	<p>Améliorer la qualité de la communication Mettre en valeur l'offre sur le web et le print</p>	<p>Partenaires, presse, grand public,</p>	<p>C. DEROCHE-RICHY Prestataires touristiques</p>	<p>5 000 euros</p>	<p>Année 2021</p>	<p>Nombre de photos réalisées</p>
	<p>Diffusion de la vidéo « Bresse bourguignonne » réalisée pour la promotion de Route 71 (réseaux sociaux, site web, écran d'accueil)</p>	<p>Promouvoir l'offre touristique de la Bresse bourguignonne Apporter une image dynamique du territoire</p>	<p>Clientèles en recherche de lieu de séjour Habitants</p>	<p>C. DEROCHE-RICHY ADT 71</p>	<p>Budget annonces et insertions</p>	<p>1^{er} semestre 2021</p>	<p>Nombre de vues Nombre de lieux de diffusion</p>
3.9. Réseaux sociaux	<p>Animation des comptes Facebook, Twitter et Instagram de l'Office de Tourisme. Achats de publicités sur les réseaux sociaux</p>	<p>Promouvoir la destination, Communiquer sur Bress'Addict !, sur les actions et partenaires</p>	<p>Habitants, touristes, grand public</p>	<p>C. DEROCHE-RICHY M. RODOT Prestataires touristiques</p>	<p>1 000 euros</p>	<p>Année 2021</p>	<p>Augmentation du nombre d'abonnés Nombre de vues</p>

3.10. Actions presse	Communiqués de presse Réalisation du dossier de presse général + dossiers de presse événementiels Accueils et voyage presse en partenariat avec le CRT et l'ADT71	Informers la presse, les prestataires et les habitants des actions de l'Office de Tourisme et des attraits touristiques de la Bresse.	Presse, prestataires, habitants, visiteurs potentiels.	<i>C. DEROCHE-RICHY</i> BFC Tourisme, ADT 71, prestataires touristiques	1 000 euros	Année 2021 Janvier 2021 (Dossier de presse)	Nombre de contacts presse Nombre de retombées presse
3.11. Chronique « La Bresse en Balade » sur radio Bresse	Réalisation d'une chronique hebdomadaire par l'Office de Tourisme sur Radio Bresse « la Bresse en Balade »	Informers sur l'actualité touristique : sites touristiques, événements Accroître la notoriété de l'OT	Habitants, zone de diffusion de Radio Bresse	<i>C. DEROCHE-RICHY</i> <i>M. VINCENT-JANNIN</i> Radio Bresse	-	Année 2021	Nombre de chroniques réalisées Nombre de prestataires mis en avant
3.12. Collectifs BFC	Etudier, suite au changement de stratégie régionale, l'adhésion au Collectif de destination « Designed by Bourgogne » et collectifs « filières » de Bourgogne Franche-Comté Tourisme »	Intégrer la nouvelle stratégie marketing régionale Promouvoir l'offre « tourisme vert » de la Bresse bourguignonne au sein du collectif « itinérance	Habitants Prospects Experts sport nature Presse	<i>M. VINCENT-JANNIN</i> BFC Tourisme	Coût par habitant	A étudier en commission promotion	Adhésion au collectif Nombre d'actions réalisées pour la Bresse bourguignonne
3.13. Promotion sur l'Aire du Poulet de Bresse	Diffusion de la documentation touristique de la Bresse Bourguignonne	Promouvoir la Bresse Bourguignonne et ses sites touristiques auprès de la clientèle de passage	Clientèle de passage	C. MOISSONNIER Aire du Poulet de Bresse, ADT 71, prestataires	-	Année 2021	Nombre de documentations diffusées

4. ANIMATIONS / COMMERCIALISATION

Présidente commission Animations: Béatrice LACROIX-MFOUARA – Référent équipe OT : Cécile DEROCHE-RICHY

ACTIONS	OPERATIONS	OBJECTIFS	CIBLES	REFERENT PARTENAIRES	COUT ACTION (Hors RH)	CALENDRIER	INDICATEURS
4.1. Bress' Addict	<p>Programme d'animations estivales mettant en avant les attraits touristiques du territoire :</p> <p>Visites guidées Visites nocturnes Mardis gourmands (visites d'exploitation, dégustations, balades gourmandes...) Jeudis insolites (visites insolites des sites touristiques, balade contée...)</p> <p>Organisation de 15 ou 16 concerts « Garçon la Note ! » en Bresse Bourguignonne en partenariat avec les bars/restaurants de la Bresse Bourguignonne</p>	<p>Proposer un programme d'animations pour les touristes en séjour et la habitants et les habitants mêlant découvertes patrimoniales, visites gastronomiques, concerts, balades, croisières...</p> <p>Animer le territoire et proposer une animation sur plusieurs villes et villages de la Bresse Bourguignonne</p>	<p>Clientèle touristique en séjour ou de passage Habitants</p>	<p><i>C. DEROCHE-RICHY</i> <i>M. VINCENT-JANNIN</i></p> <p>Sites touristiques et producteurs, artisans d'art,</p> <p>Communes, cafetiers/restaurateurs, communes concernées OT Grand Auxerrois,...</p>	<p>Communication : 7 000 euros (hors sets de table et programmes)</p> <p>Coût organisation 15 750 euros</p>	<p>Juillet et août 2021</p>	<p>Nombre d'animations organisées</p> <p>Nombre de participants (obj : 2500)</p> <p>Satisfaction des visiteurs</p> <p>Satisfaction des partenaires</p>
4.2. Programme d'expositions	<p>Proposer un programme d'expositions sur le Bureau d'Information de Cuisery</p> <p>Création et impression des programmes d'exposition de Cuisery et Pierre-de-Bresse</p>	<p>Mettre en avant des artistes de la Bresse bourguignonne ou des territoires voisins Animer les BIT de Cuisery et Pierre-de-Bresse</p>	<p>Habitants, clientèle touristique en séjour et de passage</p>	<p><i>AI. JUIN</i></p> <p>Artistes, intervenants, Ville de Cuisery, Village du Livre, artisans d'art</p> <p><i>C. DEROCHE-RICHY</i></p>	<p>500 euros</p>	<p>Avril à septembre 2021</p> <p>Février 2021</p>	<p>Nombre d'exposants accueillis</p> <p>Nombre de visiteurs</p> <p>Satisfaction des visiteurs et des exposants</p>

<p>4.3. Mise en place et partenariat technique sur l'organisation d'événements axés sur les filières prioritaires</p>	<p>Organisation d'une cyclo découverte pour la Fête du Vélo en partenariat avec les clubs cyclotouristes de la Bresse Bourguignonne</p> <p>Participation de l'OT à l'organisation et à la promotion d'événements touristiques d'intérêt intercommunautaire : Fête de l'AOC, Glorieuses de Bresse, Route de Saône-et-Loire (cyclo)</p>	<p>Promouvoir les filières prioritaires de l'Office de Tourisme.</p>	<p>Habitants, touristes en séjour</p>	<p><i>M. RODOT et M. VINCENT-JANNIN</i></p> <p>Clubs cyclos Codep 71.</p> <p>C. DEROCHE-RICHY CIVB, Société d'Agriculture Ville de Louhans, Confrérie des Poulardiers, La Grange Rouge, clubs service, Radio Bresse</p>	<p>1 000 euros</p>	<p>Juin 2021 (Fête du Vélo)</p> <p>Juin 2021 (Rte S&L) Juillet 2021 (Fête AOC)</p> <p>Décembre 2021 (Glorieuses)</p>	<p>Nombre de cyclo-découverte organisée Nombre de participants</p> <p>Nombre de partenariats « événements »</p>
<p>4.4 Commercialisation pour les groupes</p>	<p>Conduite de visites guidées pour les groupes sur réservation (Louhans, Cuiseaux)</p> <p>Production / commercialisation de journées de visites pour les groupes Mise à jour du guide groupes</p> <p>Renouvellement de l'immatriculation auprès d'Atout France</p>	<p>Apporter une offre de visites pour les groupes Faire découvrir le patrimoine</p> <p>Etre apporteur d'affaires pour les sites et restaurants</p>	<p>Associations, autocaristes, individuels</p>	<p><i>C. DEROCHE-RICHY M. RODOT</i></p> <p><i>M. VINCENT-JANNIN (immatriculation)</i></p> <p>Prestataires touristiques partenaires</p>	<p>Achats de prestations pour la revente sous forme de packages</p> <p>100 euros (coût immatriculation) + 550 euros (garantie financière APST)</p>	<p>Année 2021</p> <p>Février/Mars 2021</p>	<p>Nombre de contacts groupes</p> <p>Nombre de journées commercialisées</p>
<p>4.5. Développement de la boutique billetterie</p>	<p>Développement de la gamme de produits en boutique, (produits Bresse bourguignonne, produits habitants)</p> <p>Service de Billetterie</p>	<p>Développer les partenariats avec les acteurs habitants ; Développer l'activité commerciale de l'Office de Tourisme ; Satisfaire la demande des visiteurs.</p>	<p>Visiteurs de l'OT</p>	<p><i>C. DEROCHE-RICHY</i></p> <p><i>A. DOURIAUT (Billetterie)</i> Prestataires et producteurs habitants</p>	<p>Coût pour achat revente</p>	<p>Année 2021</p>	<p>Chiffre d'affaires dégagé par la boutique</p> <p>Satisfaction des visiteurs</p>

5. STRATEGIE / OBSERVATION

Présidente commission projets : Christine BUATOIS / Président commission Budget : Stéphane BESSON
Réfèrent équipe OT : Mélodie VINCENT-JANNIN

ACTIONS	OPERATIONS	OBJECTIFS	CIBLES	REFERENT PARTENAIRES	COUT ACTION (Hors RH)	CALENDRIER	INDICATEURS
5.1. Ingénierie / Accompagnement des porteurs de projets	<p>Conseil aux porteurs de projet notamment d'hébergements (réglementation, classement, labels, aides potentielles...)</p> <p>Accompagnement des porteurs de projets dans le montage des dossiers de demande de subvention dans le cadre des dispositifs d'aides aux hébergements touristiques mis en place par les CC (champ de l'immobilier d'entreprise)</p>	<p>Apporter des conseils techniques sur les projets touristiques notamment d'hébergement</p> <p>Conseil sur les aides financières mobilisables et accompagnement</p>	<p>Porteurs de projets (collectivités, privés...)</p>	<p><i>M. VINCENT-JANNIN</i></p> <p>ADT 71, Atout France, labels... Bresse Louhannaise Intercom' Terres de Bresse</p>	-	Année 2021	<p>Nombre de projets accompagnés</p>
5.2. SADI (Schéma d'accueil et de diffusion de l'information)	<p>Accompagnement par la MASCOT dans la réalisation d'une stratégie d'accueil et de diffusion de l'information</p>	<p>Connaître les clientèles touristiques en Bresse bourguignonne ;</p> <p>Identifier les flux ;</p> <p>Etat des lieux de l'accueil et diffusion de l'information sur le territoire</p> <p>Challenger les services et informations proposés</p> <p>Cerner les marges de progrès</p> <p>Rédaction de fiche-actions.</p>	<p>Prestataires touristiques ;</p> <p>Collectivités ;</p> <p>Clientèles touristiques ;</p> <p>habitants</p>	<p><i>M. VINCENT-JANNIN</i></p> <p>MASCOT Bourgogne Franche-Comté</p>	5 500 euros	Année 2021	<p>Réalisation des différentes phases du SADI</p> <p>Mise en œuvre d'une étude clientèle</p> <p>Définition des cibles de l'Office Tourisme</p> <p>Bilan des actions déjà réalisées</p> <p>Nombre d'actions identifiées à développer</p>

5.3. Définition de la nouvelle politique stratégique pluriannuelle 2021-2026 de l'OT	<p>Analyse du contexte et des stratégies nationales, régionales, et départementales du tourisme</p> <p>Analyse interne au territoire</p> <p>Mise à jour du diagnostic touristique territorial</p> <p>Travaux du SADI Définition des cibles</p> <p>Rédaction de fiches actions</p>	<p>Disposer d'un état des lieux actualisé de l'offre touristique du territoire</p> <p>Définir des cibles de clientèles et les actions à mettre en œuvre pour capter ces clientèles</p> <p>Définir le positionnement de la destination et les axes stratégiques</p>	<p>Prestataires touristiques, collectivités, habitants, institutionnels, partenaires</p>	<p><i>M. VINCENT-JANNIN</i></p> <p>Institutionnels du tourisme, collectivités, prestataires touristiques, MASCOT BFC</p>	<p>-</p>	<p>Année 2021</p>	<p>Validation de la politique stratégique pluriannuelle en comité de direction</p>
5.4. Plan d'actions / Rapport d'activités/ Budget	<p>Réalisation et suivi du plan d'actions annuel de l'OT</p> <p>Rapport d'activité N-1</p> <p>Elaboration et suivi du budget + suivi de la taxe de séjour</p>	<p>Définir une feuille de route annuelle</p> <p>Suivi des réalisations</p>	<p>Equipe</p> <p>Prestataires touristiques</p> <p>Collectivités</p> <p>Trésorerie, Syndicat Mixte</p>	<p><i>M. VINCENT-JANNIN + équipe</i></p> <p><i>M. VINCENT-JANNIN</i></p> <p><i>Com° budget/pers</i></p>	<p>-</p>	<p>Janvier 2021</p> <p>Mars/avril 2021</p> <p>DOB (décembre 2021)</p> <p>Suivi annuel</p>	<p>Nombre d'actions réalisées</p> <p>Réalisation des objectifs</p>
5.5. Suivi des statistiques de l'OT	<p>Tableau de bord de la fréquentation de l'OT, du type de demandes, origine des visiteurs, etc.</p>	<p>Connaître la fréquentation de l'OT, et les clientèles reçues</p> <p>Répondre à la demande</p> <p>Posséder un outil d'aide à la décision et d'adaptation à l'activité touristique</p>	<p>Collectivités, porteurs de projets, presse</p>	<p><i>A. DOURIAUT</i></p>	<p>-</p>	<p>Année 2021</p>	<p>Tableaux de bord créés</p>

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 1^{er} février 2021 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 32/37

L'an deux mille vingt et un le premier du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle polyvalente Paul Grandjean - Place Julien-Duriez à 71500 SAINT USUGE.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 37

Date de la
convocation :
25/01/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme GILLES Géraldine, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme GANDRE Stéphanie, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-006 : Approbation des budgets principal et annexe 2021 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article L. 133-8 du code du tourisme ;
- Vu la délibération du 19 janvier 2021 du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays approuvant les budgets 2021, principal et annexe, de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;

M. le Président indique que le code de tourisme et son article L. 133-8 précisent que « *le budget et les comptes de l'office du tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal* ». Ce dispositif vise à garantir une parfaite adéquation et transparence entre l'office de tourisme et la collectivité territoriale.

Mme la Directrice de l'Office de Tourisme présente les budgets 2021, principal et annexe, de l'office de tourisme, comme joint en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les budgets 2021, principal et annexe « activités commerciales » de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 05/02/2021
et publié, affiché ou notifié le 07/02/2021

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 1^{er} février 2021 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 32/37

L'an deux mille vingt et un le premier du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle polyvalente Paul Grandjean - Place Julien-Duriez à 71500 SAINT USUGE.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 37

Date de la convocation : 25/01/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme GILLES Géraldine, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme GANDRE Stéphanie, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-007 : Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme

- Vu l'article L. 133-7 du code du tourisme, précisant le budget de l'office de tourisme sous forme d'établissement industriel et commercial ;
- Considérant les budgets, principal et annexe, 2021 de l'EPIC-Office de Tourisme ;

M. le Président explique que le budget 2021 de l'Office de Tourisme prévoit une subvention du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à hauteur de 234 500 euros. De plus, une convention d'objectifs et de moyens peut être signée entre le Syndicat Mixte et l'Office de Tourisme. Le projet 2021 de cette convention est présenté en annexe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** une subvention de 234 500 euros à l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- **APPROUVE** la convention 2021 d'objectifs et de moyens entre le Syndicat mixte et l'Office de Tourisme et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 05/02/2021
et publié, affiché ou notifié le 07/02/2021

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS OFFICE DU TOURISME 2021

La présente convention a pour objet la formalisation des responsabilités mutuelles, des droits et devoirs, qui structurent la relation entre la collectivité et l'Office de Tourisme.

Entre

Le Syndicat Mixte la Bresse bourguignonne, représenté par son Président Monsieur Anthony VADOT, spécialement habilité par délibération en date du 1^{er} février 2021 ;

D'une part

Et

L'Office du Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, représenté par sa directrice, Mme Mélodie VINCENT-JANNIN, spécialement habilitée par délibération du 19 janvier 2021 ;

D'autre part

- Vu les éléments de la compétence tourisme, exercés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse bourguignonne, organiser et assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre, participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local.
- Vu la délibération du comité syndical du 8 mars 2010 créant un Etablissement Public Industriel et Commercial, « Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne », chargé de la mise en œuvre de cette compétence à partir du 1^{er} septembre 2010 ;
- Vu le budget 2021 de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne approuvé par le comité syndical le 1^{er} février 2021 ;
- Vu le budget 2021 du comité syndical, approuvé le 1^{er} février 2021

Les missions indiquées dans les statuts de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne sont les suivantes :

- assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire ;
- assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, en coordination avec le Comité départemental du tourisme et le Comité régional du tourisme,
- contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique local, en lien avec le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne ;
- élaborer des services et produits touristiques et assurer leur commercialisation dans les conditions prévues par la loi n°2009-888 de modernisation et de développement des services touristiques ainsi que ses décrets d'application fixant les conditions d'exercice des activités relatives à la vente de voyages ou de séjours ;
- de vendre des produits, type produits boutique ou terroir ;
- créer des animations et événementiels d'intérêt intercommunautaire améliorant l'accueil des touristes et faisant la promotion touristique du territoire ;

- contribuer à l'animation et aux manifestations favorisant la fréquentation touristique dans le cadre d'un partenariat avec les communautés de communes ou les associations locales ayant leur soutien ;
- apporter son concours technique à la conception et à la réalisation sur les projets d'équipements collectifs touristiques pour lesquels il sera consulté ;
- assurer un suivi de l'activité touristique;

ARTICLE I – MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME

ACCUEIL / INFORMATION :

- Offrir une information adaptée à la demande, aussi bien sur place qu'à distance, par téléphone, fax, courrier postal, courrier électronique ou par les réseaux sociaux;
- Organiser les moyens de tenir en permanence disponible une information à jour (papier et/ou numérique) ;
- Organiser l'accueil dans les bureaux d'information, adapter leurs horaires d'ouverture et harmoniser les pratiques d'accueil sur le territoire ;
- Assurer un accueil « hors les murs » sur des événements et hébergements enregistrant une forte fréquentation touristique ;
- Assurer un conseil engagé : exploration de la demande et personnalisation des réponses apportées aux visiteurs :
- Faciliter le séjour et l'accès du visiteur aux produits, composants de l'offre touristique locale ;
- Concevoir, réaliser, éditer et diffuser des documents d'accueil et d'information sur l'offre touristique locale ;
- Réalisation d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information afin de faire un état des lieux de l'accueil et d'information des touristes sur le territoire et challenger les services proposés :

PROMOTION / COMMUNICATION

- Favoriser les partenariats avec les acteurs locaux du tourisme : hébergeurs, restaurateurs, sites, activités de loisirs, producteurs locaux, etc.
- Créer des éditions touristiques/supports numériques imprimables à la demande, permettant de promouvoir et valoriser le territoire et les acteurs économiques qu'il comprend ;
- Développer le numérique dans les actions de promotion et mettre en place une stratégie digitale (alimentation et évolution du site Internet, réseaux sociaux, newsletters ,...) ;
- Assurer et organiser les relations avec la presse locale, nationale et internationale.
- Développer une politique de promotion du territoire en lien et en partenariat avec les prestataires et acteurs locaux, l'ADT 71 et Bourgogne Franche-Comté Tourisme (salon, relation presse...)

COORDINATION DES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCAL

- Assurer la promotion conjointe des diverses richesses culturelles, touristiques, événementielles de la Bresse bourguignonne ;

- Fédérer les prestataires, les impliquer dans la qualité de l'accueil et la valorisation de la destination Bresse bourguignonne (notamment par la Charte Confiance Accueil, Qualité Tourisme et d'autres labels de qualité correspondant la stratégie touristique du territoire : Accueil Vélo, Vallée de la Gastronomie...);
- Développer une communication sur les actions de l'Office de tourisme envers les professionnels du tourisme ;

COMMERCIALISATION

- Mettre en place des produits touristiques tels que des visites guidées, circuits et itinéraires touristiques permettant la découverte du territoire et de son patrimoine naturel, culturel, architectural, gastronomique et assurer la diffusion de cette offre (print et web) ;
- Etre immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout France ;
- Produire et commercialiser des produits touristiques associant les prestataires touristiques locaux ;
- Développer la vente boutique de produits liés à la découverte de la Bresse bourguignonne

ANIMATION DU TERRITOIRE

- Proposer des animations à vocation intercommunautaire, améliorant l'accueil des touristes et la promotion du territoire :
 - Mise en place d'un programme d'animations estivales, sur le territoire de la Bresse bourguignonne, Bress'Addict ! : Visites guidées estivales, Mardis gourmands, Jeudis Insolites, Festival Garçon, la Note !
- Participer à des animations favorisant la fréquentation touristique sur le territoire de la Bresse bourguignonne ou ayant un impact important pour la promotion du territoire ;

SUIVI DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE

- Assurer un suivi de la fréquentation touristique et de la typologie de touristes au sein de l'office de tourisme de Pays et de ses bureaux d'information, dans les hébergements de la Bresse bourguignonne, sites touristiques, etc ;
- Evaluer la satisfaction des clientèles vis-à-vis des services touristiques proposés sur le territoire ;
- Répondre aux enquêtes nationales et régionales de conjoncture et de fréquentation touristique ;

FONCTIONNEMENT

- L'Office de tourisme s'engage à mettre en place un fonctionnement lui permettant de maintenir a minima son classement en Office de Tourisme de catégorie II.

- L'Office de Tourisme est marqué « Qualité Tourisme » et s'engage à maintenir ses niveaux de service en renouvelant la marque en 2021. Dans le cadre de sa démarche qualité, il met en place un système de mesure de la satisfaction de ses visiteurs et partenaires et des outils permettant de mettre en évidence tout dysfonctionnement, et prendre en compte les remarques, suggestions ou réclamations des visiteurs.

Il met en place un Groupe/Commission Qualité de Destination, impliquant des élus et prestataires de la Bresse bourguignonne, qui aura pour mission de travailler à une qualification de l'accueil sur le territoire.

L'Office de Tourisme établit chaque année un plan d'actions annuel précisant les actions qui seront mises en place et soumis au comité syndical pour avis.

ARTICLE II : SOUTIEN FINANCIER DU SYNDICAT MIXTE

Pour permettre à l'Office de Tourisme de remplir l'ensemble de ses missions, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne lui attribuera annuellement les crédits de fonctionnement nécessaires et adapté à son classement et à son intégration dans la démarche qualité des Offices de Tourisme à l'échelle de ses différents bureaux d'accueil. Il s'engage également à lui reverser l'intégralité du produit de la taxe de séjour.

Par délibération du 1^{er} février 2021, le Syndicat Mixte s'engage à attribuer une subvention de fonctionnement de 234 500 euros à l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne pour l'année 2021.

ARTICLE III : PAIEMENT

Le paiement de l'aide prévue sera effectué en deux ou trois fois sur l'année 2021.

ARTICLE IV : CONTROLE DE L'AIDE ATTRIBUEE

Chaque année, l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, donnera au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, un compte rendu de l'emploi de l'aide attribuée, par l'intermédiaire de la transmission de son rapport d'activité et de ses comptes.

ARTICLE V : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour une période d'un an.

Louhans, le

La directrice de l'Office du Tourisme
Du Pays de la Bresse bourguignonne

Le Président du Syndicat mixte
de la Bresse bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 1^{er} février 2021– 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 32/37

L'an deux mille vingt et un le premier du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle polyvalente Paul Grandjean - Place Julien-Duriez à 71500 SAINT USUGE.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBÉLIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 37

Date de la convocation : 25/01/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme GILLES Géraldine, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme GANDRE Stéphanie, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-012 : Validation de l'annexe financière 2021 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

- Vu la délibération n°2015-019 du 8 juin 2015 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;
- Vu la délibération n°2016-007 du 8 février 2016 relative à la validation de l'annexe financière 2016 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et de l'avenant n°1 concernant les dossiers « accessibilité des ERP » ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2021 organisé lors du Comité syndical du 7 décembre 2020 ;
- Considérant la réunion de bureau du 18 janvier 2021 ;

M. le Président indique que la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et chaque commune prévoit une actualisation annuelle de l'annexe financière. Celle-ci indique le montant des 2 avances payables en avril et en août ainsi que le coût estimatif pour l'année, par commune.

Ainsi, M. le Président propose les répartitions suivantes pour les 51 communes concernées en 2021, basées sur le nombre de dossiers traités par commune en 2020 (du 17 décembre 2019 au 16 décembre 2020), ramené à 1 année entière pour LE FAY.

Communes	Equivalents PC 2020	Clé de répartition (%)	Avance payable en avril 2021	Avance payable en août 2021	Coût prévisionnel 2021
L'ABERGEMENT STE COLOMBE	43,2	3,08	2 331,00	2 331,00	6 660,01
BANTANGES	17	1,21	915,75	915,75	2 616,43
BAUDRIERES	22,9	1,63	1 233,61	1 233,61	3 524,61

BEAUREPAIRE EN BRESSE	19,8	1,41	1 067,12	1 067,12	3 048,90
BOSJEAN	14,4	1,03	779,52	779,52	2 227,21
BRANGES	85,7	6,11	4 624,17	4 624,17	13 211,90
BRIENNE	15,1	1,08	817,37	817,37	2 335,33
BRUAILLES	43,2	3,08	2 331,00	2 331,00	6 660,01
CHAMPAGNAT	5,7	0,41	310,30	310,30	886,56
LA CHAPELLE NAUDE	13,2	0,94	711,41	711,41	2 032,60
LA CHAPELLE THECLE	8,4	0,60	454,09	454,09	1 297,40
CUISEAUX	30,5	2,17	1 642,30	1 642,30	4 692,28
CUISERY	26,2	1,87	1 415,25	1 415,25	4 043,58
DICONNE	15,7	1,12	847,64	847,64	2 421,82
DOMMARTIN LES CUISEAUX	16,5	1,18	893,05	893,05	2 551,56
LE FAY	5,4	0,38	287,59	287,59	821,69
FLACEY-EN-BRESSE	12,3	0,88	666,00	666,00	1 902,86
LA FRETTE	11,2	0,80	605,45	605,45	1 729,87
FRONTENAUD	14,1	1,00	756,82	756,82	2 162,34
LA GENETE	16,3	1,16	877,91	877,91	2 508,31
JUIF	11,4	0,81	613,03	613,03	1 751,50
LESSARD EN BRESSE	18,2	1,30	983,86	983,86	2 811,04
LOUHANS	186,1	13,25	10 027,85	10 027,85	28 650,99
MERVANS	29,6	2,11	1 596,89	1 596,89	4 562,54
LE MIROIR	16,1	1,15	870,34	870,34	2 486,69
MONTAGNY PRES LOUHANS	18,5	1,32	999,00	999,00	2 854,29
MONTCONY	5,5	0,39	295,16	295,16	843,31
MONTPONT EN BRESSE	25,8	1,84	1 392,55	1 392,55	3 978,71
MONTRET	13,3	0,95	718,98	718,98	2 054,22
ORMES	11,2	0,80	605,45	605,45	1 729,87
OUROUX SUR SAONE	79,2	5,64	4 268,46	4 268,46	12 195,60
RATTE	12,2	0,87	658,43	658,43	1 881,24
ROMENAY	29	2,07	1 566,61	1 566,61	4 476,04
SAGY	41	2,92	2 209,91	2 209,91	6 314,03
SAILLENARD	28,7	2,05	1 551,48	1 551,48	4 432,80
SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE	53,4	3,81	2 883,48	2 883,48	8 238,52
SAINTE CROIX	13,4	0,95	718,98	718,98	2 054,22
SAINT ETIENNE EN BRESSE	27,7	1,97	1 490,93	1 490,93	4 259,81
ST GERMAIN DU BOIS	52,3	3,73	2 822,94	2 822,94	8 065,53
SAINT GERMAIN DU PLAIN	53,1	3,78	2 860,78	2 860,78	8 173,65
SAINT MARTIN DU MONT	1,6	0,11	83,25	83,25	237,86
SAINT USUGE	40,2	2,86	2 164,50	2 164,50	6 184,29
SAINT VINCENT EN BRESSE	18,4	1,31	991,43	991,43	2 832,67
SAVIGNY EN REVERMONT	33,6	2,39	1 808,80	1 808,80	5 167,99
SENS SUR SEILLE	14,7	1,05	794,66	794,66	2 270,46
SERLEY	17,3	1,23	930,89	930,89	2 659,68
SIMANDRE	49,7	3,54	2 679,14	2 679,14	7 654,68
SORNAY	26,9	1,92	1 453,09	1 453,09	4 151,69

THUREY	2,2	0,16	121,09	121,09	345,97
TRONCHY	8,5	0,61	461,66	461,66	1 319,03
VARENNES SAINT SAUVEUR	27,6	1,97	1 490,93	1 490,93	4 259,81
TOTAL	1403,2	100	75681,9	75681,9	216 234

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** l'actualisation annuelle 2021 de l'annexe financière à la convention,
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le .05.10212021
et publié, affiché ou notifié le .17.10212021*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 1^{er} février 2021 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 32/37

L'an deux mille vingt et un le premier du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle polyvalente Paul Grandjean - Place Julien-Duriez à 71500 SAINT USUGE.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 37

Date de la convocation : 25/01/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme GILLES Géraldine, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme GANDRE Stéphanie, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-017 : Vote de la participation des communautés de communes

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2021 organisé lors du Comité syndical du 7 décembre 2020 ;
- Considérant la réunion de bureau du 18 janvier 2021 ;

M. le Président expose le budget principal, les dépenses et recettes prévisionnelles, et rappelle l'article 13 des statuts : « *Toute personne publique adhérant aux présents statuts s'engage à verser une contribution directement proportionnelle au nombre d'habitants. La population prise en compte pour le calcul des contributions est la population municipale retenue par le dernier recensement officiel de la population. La délibération portant fixation des participations des communautés de communes devra faire apparaître la part destinée au financement de chacune des compétences du syndicat mixte.* »

Il indique que le Syndicat mixte devra continuer en 2021 de :

- Verser une subvention de fonctionnement pour l'Office de tourisme de Pays au regard de la dynamique au sein de l'Office qui poursuit la mise en œuvre de projets d'animation locale et de valorisation du territoire et de ses acteurs touristiques.
- Accompagner les communes et les communautés de communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme et leurs projets urbains avec le SCoT, en lien avec le projet du territoire sur la transition énergétique et la santé et au niveau de la Région avec le SRADDET (Schéma Régional D'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).
- Assurer l'animation et la mise en œuvre des dispositifs contractuels dont LEADER, contrat territorial, contrat local de santé.

Ainsi, M. le Président propose les participations suivantes pour chaque communauté de communes :

Communauté de communes	Pop. municipale au 1 ^{er} janvier 2021	Proposition en € par habitant / Tourisme	Sous-total compétence Tourisme	Proposition en € par habitant / SCoT	Sous-total compétence SCoT	Proposition en € par habitant / Développement local	Sous-total compétence Développement local	Participation 2021
Bresse Louhannaise Intercom'	28 338	3,51	99 466,38	0,50	14 169,00	1,90	53 842,20	167 477,58
Terres de Bresse	22 278	3,51	78 195,78	0,50	11 139,00	1,90	42 328,20	131 662,98
Bresse Revermont 71	9 875	3,51	34 661,25	0,50	4 937,50	1,90	18 762,50	58 361,25
Bresse Nord Intercom	6 539	3,51	22 951,89	0,50	3 269,50	1,90	12 424,10	38 645,49
TOTAL	67 030		235 275,30		33 515,00		127 357,00	396 147,30

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la participation des communautés de communes telle qu'indiquée ci-dessus, pour l'année 2021, dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 05/02/2021
et publié, affiché ou notifié le 17/02/2021*

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 1^{er} février 2021 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 32/37

L'an deux mille vingt et un le premier du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle polyvalente Paul Grandjean - Place Julien-Duriez à 71500 SAINT USUGE.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 37

Date de la convocation : 25/01/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme GILLES Géraldine, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme GANDRE Stéphanie, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-018 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

- Vu la délibération n°2017-018 du 6 février 2017 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole ;
- Considérant la réunion de bureau du 18 janvier 2021 ;

M. le Président explique que le renouvellement de la ligne de trésorerie est nécessaire car le paiement du FEADeR 2014-2020, sollicité depuis le 1er janvier 2016 pour les temps de travail des agents mobilisés sur le programme européen LEADER et le contrat de développement fluvestre de la Seille navigable, est encore compromis pour ce début d'année.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») lorsqu'il le souhaite.

Les conditions proposées pour 2021 par le Crédit agricole sont les suivantes :

- Objet : dépenses de fonctionnement
- Montant : 200 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 Mois (valeur actuelle au 13/01/2020 : 0%) + 0,80%
- Taux plancher : 0,80%
- Commission de réservation : 200,00 Euros
- Type d'amortissement : capital IN FINE
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. le Président à contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 200 000 euros ;
- **AUTORISE** M. le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document nécessaire au renouvellement de la ligne de trésorerie.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le ..05.10.2021
et publié, affiché ou notifié le..13.10.2021*

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 1^{er} février 2021 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 32/37

L'an deux mille vingt et un le premier du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la salle polyvalente Paul Grandjean - Place Julien-Duriez à 71500 SAINT USUGE.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. STEURER Blaise, Mme BUATOIS Christine, M. BESSON Stéphane, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, Mme BOUDIER Sylvie, M. GALOPIN Christophe, M. FIERIMONTE Sébastien, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 37

Date de la
convocation :
25/01/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme GILLES Géraldine, Mme MATHY Paule, M. BONIN Jacky, Mme GANDRE Stéphanie, M. PAPIN Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2021-019 : Avis sur le projet de carte communale de Champagnat

- *Vu le Code de l'Urbanisme ;*
- *Vu le SCoT de Bresse bourguignonne approuvé le 26 juin 2017 ;*
- *Vu le projet de carte communale de la commune de Champagnat arrêté le 27 novembre 2020 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 18 janvier 2021 ;*

Le Président indique que la commune de Champagnat a soumis son projet de carte communale à l'avis du Syndicat mixte par un mail reçu le 11 décembre 2020.

Le projet de carte communale de Champagnat se présente sous forme d'un rapport de présentation regroupant le diagnostic et les justifications du parti d'aménagement, de plusieurs plans de zonage et d'annexes. Le dossier est disponible en consultation dans les locaux du Syndicat mixte.

Il rappelle que les cartes communales au même titre que les PLU doivent être compatibles avec le SCoT approuvé.

Il est précisé que Champagnat fait partie des 71 communes rurales non pôles au titre du SCoT.

La compatibilité entre le projet de carte communale et le SCoT a fait l'objet d'une étude technique par les services, présentée sous forme d'une analyse de la compatibilité ci jointe.

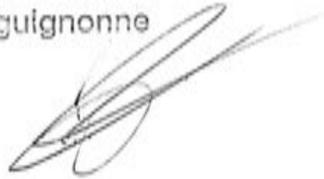
Au vu des précisions demandées, le Président propose de donner un avis favorable sous réserve de justifier et préciser les éléments demandés dans l'analyse.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DONNE** un avis favorable au projet arrêté de la carte communale de Champagnat, sous réserve que les précisions ou les justifications demandées dans le rapport de compatibilité soient ajoutées.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le ..05.10.2021
et publié, affiché ou notifié le...07.10.2021*

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Révision de la carte communale (CC) de Champagnat

Avis technique du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne : réserves et précisions à apporter

CHAMPAGNAT fait partie des 71 communes non pôles du SCoT. Elle appartient à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom, secteur de Cuiseaux.

1. Nombre de logements, démographie, surfaces en extension

Ce que dit le SCoT : Respecter les objectifs de construction suivants :

- Période 2016-2035 : entre 3 615 et 3 810 logements pour les 71 communes non pôles du territoire avec une évolution démographique de 0,73% en moyenne par an

Avec pour le secteur Bresse Louhannaise intercom, secteur de Cuiseaux :

- Densité de 8 log/ha en Renouvellement Urbain (RU) et 8 log/ha en extension
- Entre 20 et 25% de logement en RU minimum
- 410 logements pour les 7 communes non pôles du secteur

➔ Le scénario de croissance de population retenu est de 0,7% par an avec la construction de 25 nouveaux logements sur la période 2019-2030. Ces logements sont prévus soit en extension de l'enveloppe existante pour 12 logements sur 1,2 ha de foncier consommable soit dans l'enveloppe urbaine pour l'accueil de 13 nouveaux logements (densité visée de 10 logements/ha).

Commentaire : Le scénario de développement de la commune en terme de population et le nombre de logements prévus correspond totalement au développement demandé dans le SCoT. 52% des logements prévus sont dans l'enveloppe urbaine ce qui explique la faible consommation de foncier.

2. Typologie de logements

Ce que dit le SCoT : Intégrer des objectifs en matière de diversification de l'offre en logement, afin de :

- Développer l'offre locative (public, privée) et en accession à la propriété (libre et sociale) ;
- Favoriser la production de petits logements (T1/T2/T3) au sein des nouveaux projets ;

Programmer une offre en logement diversifiée.

Développer une offre en logements permettant d'accueillir de nouveaux habitants sur le territoire et de répondre aux besoins des ménages au cours des différents âges de la vie :

- A destination des jeunes actifs et des décohabitants :
 - Prévoir le développement d'une offre de petits logements et de logements intermédiaires ;
- A destination des personnes âgées en perte d'autonomie :
 - Recenser l'offre de logements adaptée existante au sein du diagnostic des documents d'urbanisme ;

Ce que dit le rapport de présentation de la CC : Actuellement la commune accuse un vieillissement de sa population (12% de la population a plus 75 ans).

La part des maisons à Champagnat représente plus de 96,5 % du parc de logements. Elle est largement supérieure à celle de la CCBLI (84,5 %) et du département (69,2 %). La tendance s'inverse concernant les appartements. En effet, la part enregistrée dans la commune est seulement de 3,1 %.

➔ Le document carte communale ne dispose pas d'outils permettant de répondre aux objectifs de diversification du parc de logements. Cependant, les élus ont exprimé leur souhait de développer une offre de logements diversifié (habitat intermédiaire) sur le secteur de développement prévu au cœur du bourg.

→ Toutefois, le diagnostic ne fait pas ressortir les besoins qu'il y aurait sur la commune en terme de logements adaptés aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Précisions : Compléter le diagnostic sur l'offre actuelle sur ce type de logements et les éventuels besoins qui en découle.

3. Mobilité

Ce que dit le SCoT :

- Créer des liaisons douces entre les espaces d'habitat, les bourgs, les équipements publics (...) sur l'ensemble du territoire.
Aménager des espaces publics de qualité, sécurisés et adaptés, favorables à la pratique quotidienne des modes doux et au partage de la voirie.
- Améliorer l'accès aux soins et aux services de santé en tout point du territoire et pour l'ensemble des ménages ;
- Faciliter le développement des parkings dédiés au covoiturage
- Développer une offre alternative à la voiture individuelle

Ce que dit le rapport de présentation de la CC : absence de transport en commun.

Actuellement aucune liaison douce au sens de trottoirs ou cheminements piétons propres n'est présente sur le territoire communal. Seuls quelques trottoirs sont recensés dans le bourg. En revanche, les hameaux ne disposent pas de ces équipements.

→ Aucune piste pour l'amélioration de la mobilité quotidienne n'est exprimée dans le document. Seule une liaison (douce ?) entre le futur secteur d'extension vers le centre du village est envisagée dans le document

Commentaire : Le document carte communale ne dispose pas d'outils permettant de répondre aux enjeux de mobilité révélés dans le diagnostic. Mais le sujet pourrait être développé au travers d'autres politiques communales.

Vérifier que CHAMPAGNAT ne dispose que d'une ligne de transport scolaire vers Louhans. Sur Mobigo, la ligne semble pouvoir être empruntée par tout le monde à plusieurs horaires. Il semble qu'il y ait également une ligne de bus vers Saint-Amour et vers Cuiseaux.

4. Trame verte et bleue

PRAIRIES ET BOCAGE

Ce que dit le SCoT : Dans les espaces identifiés comme réservoirs de biodiversité « bocage », les documents d'urbanisme locaux :

- recensent précisément tous les réseaux de haies fonctionnels à l'aide d'inscriptions graphiques spécifiques;
- peuvent définir des zones d'urbanisation nouvelle suivant les conditions suivantes:
 - Localisation en continuité d'une enveloppe urbaine existante ;
 - Justification de l'impossibilité d'une localisation alternative;
 - Protection des haies existantes dans le site et en limite de zone.

→ La commune de CHAMPAGNAT est largement couverte par les réservoirs Prairies et de bocage ainsi que Forêts.

Les linéaires de haies correspondant au bocage ont été recensés y compris en dehors des réservoirs.

Deux extensions au bourg se situent dans le réservoir de bocage identifié dans le SCoT mais la présence du bocage n'est toutefois plus avérée. Seuls quelques vergers ou haies sont recensés. Ces éléments paysagers font l'objet d'une protection dans le document.

COURS D'EAU

Ce que dit le SCoT : Dans le cas des cours d'eau (réservoirs de biodiversité) : Délimiter précisément le réservoir de biodiversité en intégrant à minima le lit mineur ainsi qu'une bande tampon de 20m à partir des berges. La largeur de cette bande tampon pourra être redéfinie selon l'urbanisation observée dans la zone et sous réserve de justifications ;

→ Les cours d'eau ainsi que leur ripisylve sont bien reportés au plan de zonage.

MARES, ETANGS ET PLANS D'EAU

Ce que dit le SCoT : Dans le cas des zones humides, des lacs, mares, étangs et plans d'eau (réservoirs de biodiversité) :

- Intégrer et compléter tout recensement de zones humides établi par une structure compétente en la matière existant à la date d'élaboration ou de révision du document d'urbanisme local, ainsi que les outils prévus de protection et de valorisation de ces milieux ;

→ Le plan de zonage recense de nombreuses mares qui sont ainsi protégées. Toutefois il semble que les étangs / plans d'eau n'y figurent pas.

Précision : justifier le non recensement des étendues d'eau (absence de réservoirs de biodiversité par exemple) ou les rajouter dans les éléments à protéger.

ZONES HUMIDES :

Ce que dit le SCoT : Eviter/réduire et en dernier recours compenser la destruction de zones humides : 100% en surface à fonctionnalité équivalente dans le même bassin versant et complément pour atteindre les 200% avec la possibilité de restaurer des fonctions de zones humides partiellement dégradées dans le même bassin versant en priorité ou dans le bassin versant voisin (objectif SDAGE)

→ Le plan de zonage recense les zones humides y compris celles plus petites relevant de la connaissance locale ou des investigations sur le terrain, qui sont ainsi protégées. Des visites terrain ont également été menées pour vérifier l'absence de zone humide sur chaque secteur d'extension. La zone d'extension initialement prévue pour le camping de Louvarel a été réduite suite à la présence d'une zone humide.

PELOUSES SECHES

Ce que dit le SCoT : Améliorer la connaissance de la sous-trame « pelouse sèche » du secteur Revermont-Cuisseaux et Ormes/La Truchère identifiée par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique comme « espace à prospecter »

→ Une expertise "Pelouses sèches" a permis de démontrer l'absence d'espèces patrimoniales sur les terrains constructibles du bourg et des hameaux. Cependant, l'objectif visé dans le SCoT était de prospecter sur l'ensemble du secteur identifié à l'est de la commune pour confirmer ou pas la présence de pelouses sèches et ainsi les protéger au même titre que les éléments des autres trames.

5. Paysages

PRESERVATION DE L'IDENTITE BRESSANNE

Ce que dit le SCoT : Au sein de l'enveloppe urbaine existante, respecter le caractère architectural et patrimonial local et des bâtiments environnants (situés à proximité ou bénéficiant d'une co-visibilité avec le projet) pour la réalisation de nouvelles constructions dans ces secteurs (inscription dans le règlement : volumes, types et pentes de toits, couleurs des éléments, aspects extérieurs, ouvertures, hauteur du bâti, végétalisation des parcelles...). Les architectures contemporaines peuvent s'implanter au sein des tissus plus traditionnels dès lors que leur insertion est réfléchie ;

Plan de zonage de la CC : La protection du patrimoine local est assurée via une localisation sur le plan de zonage. Il s'agit de croix, lavoirs ou encore du four à pain. Au total, 8 éléments ont été identifiés.

→ Le document carte communale ne dispose pas d'outils permettant de répondre à la préservation de l'identité bressane de façon claire pour les porteurs de projets.

Précision : il est dommage qu'aucun bâtiment typique de la Bresse (du Nord ou du Sud) ne soit identifié au titre du patrimoine local.

Les mesures de protection du patrimoine identifiées pourraient être détaillées pour une meilleure application de la règle.

CONES DE VUES

Ce que dit le SCoT : Compléter les inventaires de cônes de vues dans les PLU et décliner et préciser les cônes de vue dans les documents d'urbanisme, afin de les préserver

- Protéger les espaces ouverts, situés dans le cône de vue, y compris en milieu urbain, en maîtrisant l'urbanisation dans ces secteurs ;
- Dans les espaces déjà urbanisés et située dans le périmètre des cônes de vue, maîtriser et organiser l'intégration paysagère de l'urbanisation (implantation, aspect extérieur, réglementations des hauteurs et des volumes des bâtiments...)

→ Le diagnostic est complet sur la partie paysage, il révèle de nombreux enjeux sur la commune de CHAMPAGNAT

Précisions : Justifier que les projets d'aménagement n'apportent pas d'éléments dépréciant dans le paysage de la commune.

6. Risques, ressources, réseaux et ruissellement

EAUX PLUVIALES

Ce que dit le SCOT : S'assurer que la réalisation de nouvelles opérations d'aménagement et de réaménagement urbain n'augmentent pas les risques de pollution ni le débit et le volume de ruissellement générés par le site :

- Eviter toute imperméabilisation superflue dans le cadre des aménagements extérieurs (cheminements bitumés, aménagements paysagers à dominante minérale...). Un coefficient maxima d'imperméabilisation des sols ou un coefficient de biotope pourra être défini afin de promouvoir l'infiltration directe des eaux pluviales ;
- Privilégier une gestion alternative des eaux pluviales, à la parcelle ou à l'échelle de l'opération. Une infiltration des eaux sera privilégiée dès lors que la nature des sols le permettra. Dans le cas contraire, des équipements de rétention permettant un rejet limité dans le réseau d'eau pluviale seront mis en œuvre.

→ La gestion des eaux pluviales n'est pas traitée dans le document.

Précision : dans le diagnostic, ajouter des éléments concernant les eaux pluviales et eaux de ruissellement

BRUIT

Ce que dit le SCOT : Renforcer les objectifs de performance environnementale (isolation acoustique renforcée, végétalisation des abords des voies, étude de la pollution des sols et décontamination...) dans les secteurs concernés par des nuisances avérées ou potentielles ;

→ La commune de Champagnat est traversée par une infrastructure routière de 3ème catégorie la RD n°1083. Une bande de bruit semble être reportée sur le plan de zonage.

Précision : Bien qu'aucune zone constructible ne soit présente dans la bande de bruit, des habitations existent dans cette bande. Le rapport de présentation pourrait reprendre des recommandations à appliquer pour limiter l'exposition au bruit des habitants lors de travaux envisagés sur ces bâtiments même si le document carte communale ne dispose pas d'outils permettant de répondre précisément à cet enjeu sanitaire.

7. Transition énergétique

Ce que dit le SCoT : Dans les zones d'urbanisation nouvelle :

- Intégrer les principes du bioclimatisme dans la conception des bâtiments et des projets urbains. Ainsi les projets seront adaptés aux micro-climats que présentent le territoire pour bénéficier des apports solaires naturels tout en permettant une ventilation naturelle des espaces d'interface et des bâtiments ;
- Établir dans les documents d'urbanisme des règles (zonage, choix de localisation des zones d'urbanisation nouvelle...) de telle manière que cette conception bioclimatique puisse être mise en œuvre facilement ;
- Définir des règles de gabarit et d'implantation des nouvelles constructions favorables à l'observation des principes du bioclimatisme et à une consommation d'énergie la plus faible possible (potentiellement inférieure à la réglementation thermique en vigueur) (...)

Dans les opérations de réhabilitation :

- Définir dans les documents d'urbanisme des règles (règlement) permettant l'amélioration de l'isolation des bâtiments existants, notamment des dispositifs d'isolation par l'extérieur (emprise, matériaux...) ;

- Autoriser l'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable sur le bâti existant ou sur les nouvelles constructions, sous réserve d'intégration paysagère dans les zones à fortes sensibilités paysagère et patrimoniale.

Enfin, le SCoT encourage au développement des constructions en limites séparatives en zones pavillonnaires, et à la compacité des formes urbaines, afin de limiter les déperditions énergétiques des constructions individuelles.

Ce que dit le rapport de présentation de la CC : Un constat d'un grand nombre de logements énergivores est fait à cause de l'ancienneté d'une grande partie du parc.

→ Le document carte communale ne dispose pas d'outils permettant de répondre précisément aux enjeux de la transition énergétique.

Observations : La communauté de communes BLI porte une OPAH qui peut répondre au cas par cas à la rénovation énergétique de bâtiments.

Erreurs ou précisions demandées sans incidence sur la compatibilité

Rapport de présentation :

p71 : la carte du SRCE n'apporte pas d'éclairage puisque c'est sa déclinaison dans le SCoT intégrateur qui s'applique à Champagnat

p85 : parler plutôt des constructions réellement commencées que des permis délivrés

p90 : remplacer SCoT de la Bresse loughannaise par SCoT de la Bresse bourguignonne

p112 : le zonage en ZCa du secteur de la Cote ne garantit pas la faisabilité du projet de 5 chambres d'hôtes et salle de séminaire. Les chambres d'hôtes relèvent - sauf prestations spécifiques - de la destination HABITAT en urbanisme ce qui ne serait pas autorisé en ZCa.

Plan de zonage général + zoom du bourg:

Revoir la présentation de la légende qui porte à confusion sur les éléments à protéger.

Rajouter les zones humides dans la légende.

Ajouter la légende correspondant aux étendues d'eau et aux étangs, préciser s'il faut les protéger (voir remarque ci-dessus)

Pour les bâtiments agricoles, préciser s'il s'agit des sièges d'exploitation ou de bâtiments agricoles en général ou de bâtiments agricoles susceptibles de générer des périmètres de réciprocité.

Pour les éléments de patrimoine à protéger, il conviendrait de rajouter dans le rapport de présentation des règles ou des préconisations pour une meilleure application de la protection. La légende pourrait renvoyer à ces recommandations.

Une bande de bruit semble être indiquée sur la carte. La légèder et renvoyer aux recommandations le cas échéant (voir précisions demandées ci-dessus)

Le zonage ZCa au niveau de Gratte Loup semble être zoné un peu près des bâtiments par rapport aux autres zones ZCa.

Carte des éléments bâtis et paysages identifiés :

Nous n'avons pas vu de différence avec le plan de zonage. Cette carte nous paraît redondante voire source de confusion.

Plan des servitudes:

Il y a deux plans des servitudes, ceci est source de confusion. Nous préconisons de supprimer la carte qui comprend une seule servitude qui semble être reprise à l'identique dans la carte générale.

Rajouter le fond cadastral au plan des servitudes pour une meilleure application des effets des servitudes.

Liste des servitudes :

La rédaction de la servitude I1 ne correspond pas au plan (quid de la zone tampon ?). Vérifier que ce soit bien la dernière version.